

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

FRITZ JEAN

**Gouverneur**

ROLAND PIERRE

**Gouverneur-Adjoint**

HENRY CASSION

**Directeur Général**

VÉNEL JOSEPH

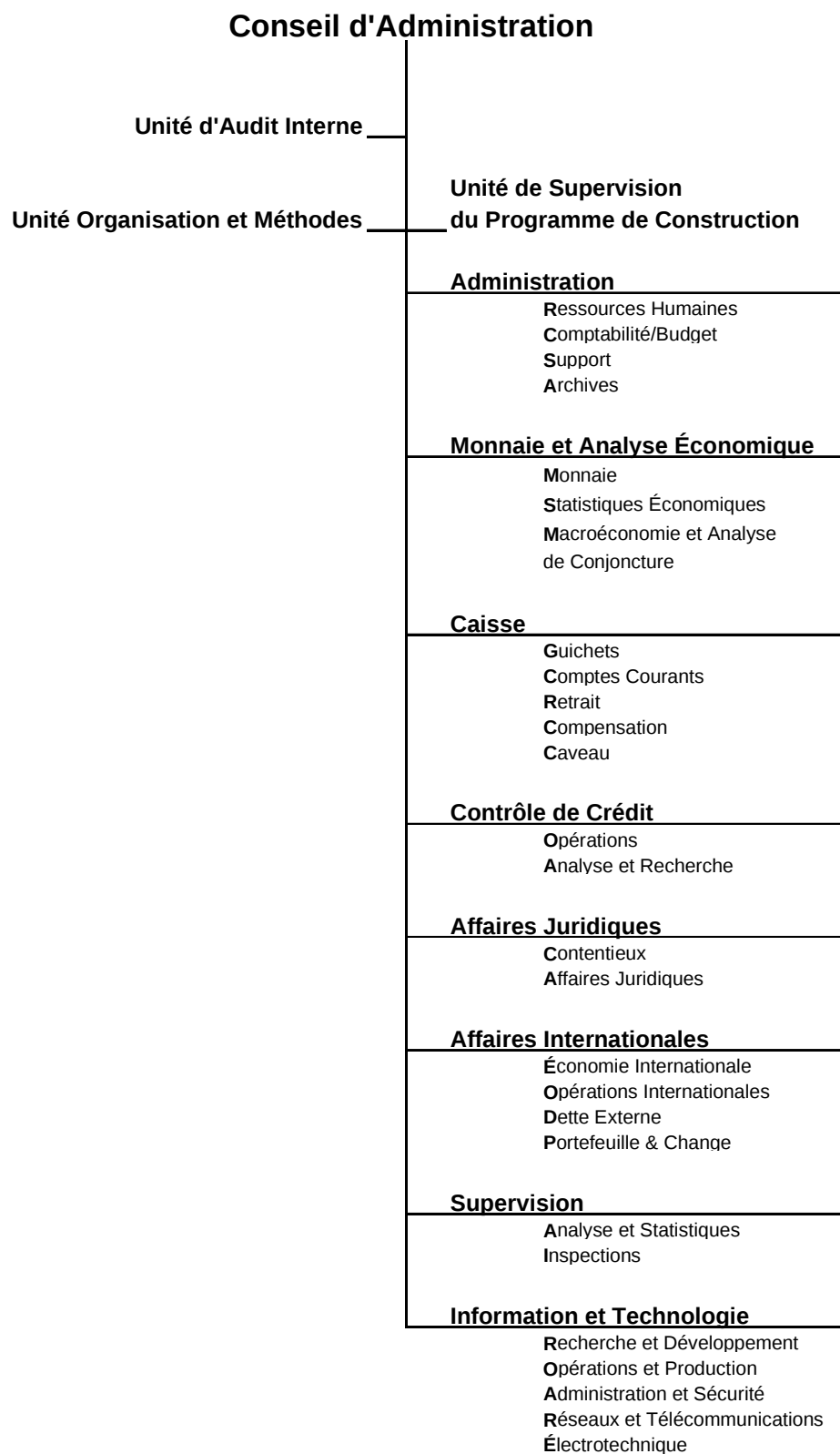
**Membre**

MAX ÉTIENNE

**Membre**



# ORGANIGRAMME





# TABLE DES MATIÈRES

## A. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 1999

|             |                                                               |           |
|-------------|---------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>LE CADRE DE PRODUCTION .....</b>                           | <b>11</b> |
| I.1         | Introduction .....                                            | 11        |
| I.2         | Valeur ajoutée par secteur d'activité .....                   | 13        |
| I.3         | Prix et Salaires .....                                        | 15        |
| I.4         | Situation de l'emploi .....                                   | 16        |
| <b>II.</b>  | <b>LA MONNAIE ET LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE .....</b>       | <b>16</b> |
| II.1        | La politique monétaire en 1999 .....                          | 16        |
| II.2        | Les résultats intermédiaires .....                            | 21        |
| II.3        | Les résultats finals .....                                    | 22        |
| II.4        | Évolution des agrégats monétaires .....                       | 23        |
| II.5        | Les contreparties de M3 et le financement de l'économie ..... | 24        |
| <b>III.</b> | <b>FINANCES PUBLIQUES .....</b>                               | <b>25</b> |
| III.1       | Recettes .....                                                | 25        |
| III.2       | Dépenses .....                                                | 26        |
| III.3       | Financement .....                                             | 28        |
| <b>IV.</b>  | <b>BALANCE DES PAIEMENTS .....</b>                            | <b>29</b> |
| IV.1        | Les transactions courantes .....                              | 31        |
| IV.2        | Mouvements de capitaux .....                                  | 33        |
| IV.3        | Les avoirs de réserves .....                                  | 33        |

## B. ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE EN 1999

|             |                                                             |           |
|-------------|-------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>V.</b>   | <b>LE SYSTÈME BANCAIRE : VUE D'ENSEMBLE .....</b>           | <b>37</b> |
| V.1         | Le système bancaire .....                                   | 39        |
| V.2         | Structure du système bancaire .....                         | 40        |
| V.3         | Parts de marché des banques .....                           | 46        |
| <b>VI.</b>  | <b>LES ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU SYSTÈME BANCAIRE .....</b> | <b>48</b> |
| VI.1        | Activités bancaires .....                                   | 48        |
| VI.2        | Structure financière et Qualité de l'actif .....            | 56        |
| VI.3        | Résultats .....                                             | 59        |
| VI.4        | Productivité .....                                          | 65        |
| <b>VII.</b> | <b>LA SURVEILLANCE DES BANQUES .....</b>                    | <b>66</b> |
| VII.1       | Mission de surveillance .....                               | 66        |
| VII.2       | Exercice de surveillance .....                              | 66        |
| VII.3       | Règlementation prudentielle .....                           | 67        |
| VII.4       | Activités de surveillance .....                             | 67        |

## C. LA BRH EN 1999

|              |                                                        |           |
|--------------|--------------------------------------------------------|-----------|
| <b>VIII.</b> | <b>MONNAIE FIDUCIAIRE ET MONNAIE SCRIPTURALE .....</b> | <b>73</b> |
| VIII.1       | Billets et monnaies divisionnaires .....               | 73        |
| VIII.2       | Les Chèques .....                                      | 76        |

|             |                                                                        |           |
|-------------|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| VIII.3      | Dépôts et tirages des banques commerciales .....                       | 78        |
| VIII.4      | Services à l'État .....                                                | 78        |
| <b>IX.</b>  | <b>EFFORTS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE .....</b> | <b>79</b> |
| IX.1        | De l'utilisation des opérations de change par la BRH .....             | 79        |
| IX.2        | Gestion des avoirs extérieurs de la BRH .....                          | 81        |
| <b>X.</b>   | <b>ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENTRETIEN .....</b>                 | <b>83</b> |
| X.1         | Succursale du Cap-Haïtien et Musée de la Monnaie .....                 | 83        |
| X.2         | Site Internet BRH rénové .....                                         | 83        |
| X.3         | Activités de développement technologique .....                         | 83        |
| <b>XI.</b>  | <b>PROJETS INTERNES .....</b>                                          | <b>90</b> |
| XI.1        | La sécurité .....                                                      | 90        |
| XI.2        | Intranet .....                                                         | 91        |
| XI.3        | Fax on demand .....                                                    | 91        |
| XI.4        | Première journée technologique .....                                   | 91        |
| XI.5        | Séminaire de formation sur le passage à l'an 2000 .....                | 92        |
| XI.6        | Séminaire sur la sécurité de l'information .....                       | 93        |
| <b>XII.</b> | <b>MOYENS INTERNES .....</b>                                           | <b>93</b> |
| XII.1       | Infrastructure informatique .....                                      | 93        |
| XII.2       | Ressources humaines de la BRH .....                                    | 95        |
| XII.3       | Les travaux immobiliers .....                                          | 98        |

#### D. ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXE JURIDIQUE

|              |                              |            |
|--------------|------------------------------|------------|
| <b>XIII.</b> | <b>ÉTATS FINANCIERS.....</b> | <b>101</b> |
| <b>XIV.</b>  | <b>ANNEXE JURIDIQUE.....</b> | <b>125</b> |

#### E. ANNEXE STATISTIQUE

# AVANT-PROPOS DU GOUVERNEUR

*Le Conseil de la Banque de la République d'Haïti (BRH), conformément à la Loi, se fait le plaisir de présenter aux décideurs, aux opérateurs économiques et, de manière plus générale, au public intéressé le rapport annuel sur la conduite de la Politique monétaire, l'évolution du système bancaire, les opérations de la Banque centrale et le déroulement de l'activité économique pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 septembre 1999.*

*Ce rapport annuel, le dernier du siècle, est une esquisse de la situation économique et financière de la République d'Haïti. Il décrit le fonctionnement de la Banque centrale au cours d'un exercice qui a également marqué le vingtième anniversaire de l'institution. Il donne également l'occasion d'évoquer brièvement le degré de préparation de la BRH à entrer dans le nouveau millénaire et à poursuivre avec efficacité ses missions de banque centrale.*

*L'activité économique a souffert, ainsi qu'aux deux exercices précédents, du blocage prolongé de la situation politique. Les conditions propices à une reprise de l'activité économique ne se sont pas matérialisées et ont fait défaut à la relance de la production. L'économie n'a pu croître en 1999 que de manière modérée (2,34 %), une performance décevante en dépit d'une forte hausse des investissements privés, particulièrement ceux engagés dans le secteur des télécommunications, et en dépit des efforts de l'État pour augmenter les investissements publics.*

*Dans un contexte institutionnel peu favorable au plein essor de l'activité, la BRH a dû poursuivre une gestion prudente de la politique monétaire. Elle est intervenue toutes les fois qu'elle a jugé que les conditions du moment risquaient de conduire à une remontée de l'inflation ou encore à des fluctuations trop importantes de la gourde. Elle a conduit sa politique en 1999 dans le contexte d'un programme-relais établi en cours d'exercice avec le Fonds Monétaire International (FMI) et d'un protocole d'accord passé entre elle et le Ministère de l'Économie et des Finances en vue de préciser les conditions du financement par la BRH du déficit budgétaire. Les objectifs programmés visaient un taux d'inflation entre 8 % et 10 % et un niveau de croissance économique d'environ 2 %.*

*Les résultats obtenus dans ce contexte difficile restent généralement satisfaisants, en particulier en ce qui a trait à la lutte contre l'inflation. De 12,72 % en 1998, le taux d'inflation est descendu à 8,13 % en 1999. Il est donc resté proche de la borne inférieure de la fourchette d'évolution établie par le programme-relais. De même, le comportement du taux de change témoigne également de la bonne performance de la politique monétaire. La gourde a fait montre d'une relative stabilité, terminant l'exercice pratiquement au niveau où elle l'avait commencé.*

*Les bons BRH ont encore représenté le principal instrument de gestion monétaire utilisé par la Banque centrale en 1999. En fin d'exercice, leur encours a atteint un niveau record, permettant le retrait d'importantes liquidités et, par conséquent, réduisant le potentiel inflationniste des conditions monétaires. Une caractéristique remarquable de cette évolution est qu'elle a eu lieu alors que les taux d'intérêt servis sur les diverses maturités de bons ont, dès le premier trimestre et dans un mouvement d'ajustement à la tendance à la baisse de l'inflation, connu une forte réduction par rapport à leurs niveaux de fin 1998. Ce phénomène s'explique par les encaisses relativement élevées détenues par les banques, une situation qui a provoqué un net ralentissement des activités sur le marché interbancaire et des demandes de mise en pension de bons.*

*La BRH est également intervenue sur le marché des changes, y effectuant des opérations de vente de devises qui sont venues renforcer la politique de contrôle de la liquidité menée à travers les bons. Cette utilisation des réserves de la banque a été réalisée pour défendre la valeur de la monnaie nationale vis-à-vis du dollar américain. Ainsi, plus des deux tiers des 13,4 millions de dollars ÉU vendus pendant l'exercice*

*l'ont été au quatrième trimestre, période qui a vu la gourde subir des pressions soudaines. Cependant, la stabilité du taux de change pendant les autres trimestres a permis à la Banque centrale d'engager une politique délibérée de protection de ses réserves en procédant à des achats de devises pour 46,1 millions de dollars ÉU, dont les quatre-vingt pour cent ont été effectués aux deuxième et troisième trimestres.*

*En tant que régulateur du système bancaire, la BRH a aussi poursuivi son programme de renforcement du cadre de surveillance des banques. Elle a adopté l'importante norme sur la suffisance des fonds propres, laquelle vise à assurer une capitalisation adéquate des établissements bancaires. Cette règle, ajoutée aux autres normes prudentielles déjà mises en œuvre au cours des années antérieures et aux visites d'inspection régulièrement effectuées dans les banques, ont contribué à assurer une plus grande fiabilité du système bancaire.*

*L'exercice 1999 s'est révélé pour la BRH une période d'intenses activités pendant laquelle l'institution s'est améliorée à bien des égards. Un souci majeur du Conseil d'Administration a été de veiller à une gestion efficace des problèmes techniques liés au passage à l'an 2000. L'objectif est de mettre les systèmes informatiques non seulement de la Banque centrale mais aussi de toutes les institutions bancaires en mesure de passer harmonieusement le cap du 1er janvier 2000. Le Conseil est confiant que les démarches menées en 1999 par toutes les parties intéressées, démarches qui vont s'intensifier au fur et à mesure que s'approche la date de transition vers le nouveau millénaire, auront contribué à réduire de manière substantielle les risques de blocage technologique du monde bancaire.*

*D'un autre côté, la BRH a amélioré le système de paiements en implémentant un programme de standardisation des chèques. Elle a opéré une restructuration de son portefeuille d'avoirs extérieurs pour en augmenter la rentabilité et démarré le processus de mise sur pied au Cap-Haïtien d'une succursale ainsi que d'un Musée de la Monnaie. Elle a aussi entamé la rénovation de son site Internet, dans le but d'en faire une référence, en ce qui concerne Haïti, en termes d'informations économiques et financières fiables et actualisées. De plus, en vue de marquer son vingtième anniversaire, survenu le 17 août 1999, elle a mené une série d'activités dont les plus marquantes ont été la publication du **Bulletin du Vingtième Anniversaire** et la tenue de la **Première Journée Technologique** le 15 janvier 1999, de deux séminaires de formation sur le **Passage à l'an 2000** et sur la **Sécurité de l'information** et d'une importante conférence sur les **Systèmes de Paiements**, organisée conjointement avec le Centre d'Études Monétaires de l'Amérique Latine (CEMLA) à l'intention de cadres de la BRH, des banques commerciales et d'autres banques centrales de la Caraïbe.*

*Au moment de boucler sa vingtième année au service du système économique haïtien, la Banque de la République d'Haïti se sent prête à aborder l'avenir. Elle est plus que jamais disposée à mettre à contribution son expérience et son potentiel technologique et de gestion afin de jouer pleinement sa partition dans la grande entreprise qui devra permettre la revitalisation de l'économie haïtienne trop longtemps endormie.*

*Fritz Jean*

## A. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 1999

*L'évolution du secteur réel, de la monnaie, des finances publiques et de la balance des paiements est analysée dans cette première partie. L'effort d'investigation est mené dans un souci de présenter une vue d'ensemble de la situation économique du pays.*

*Le secteur réel a continué de souffrir du blocage prolongé de la situation politique. Ses résultats sont restés modestes et ont traduit le manque de dynamisme des différentes branches de l'activité, et ce, en dépit d'une forte hausse des investissements directs qui ont triplé par rapport à leur niveau de l'exercice précédent. Il n'y a en fait eu que le secteur des télécommunications à avoir progressé de façon significative avec l'émergence de nouvelles compagnies offrant des services de téléphonie fixe et mobile.*

*La plus forte croissance des exportations par rapport aux importations n'a pas pu empêcher une aggravation du solde déficitaire de la balance commerciale. Toutefois, la politique monétaire prudente ainsi que l'effort visant à éviter tout dérapage des dépenses publiques ont permis la poursuite du mouvement de baisse du taux d'inflation et une stabilité relative du taux de change.*



## I. LE CADRE DE PRODUCTION

### I.1 Introduction

Dans un contexte marqué par la reconduction, pour la troisième année consécutive, du budget national, par la faiblesse de l'assistance externe et par la persistance d'incertitudes liées au climat politique, l'économie a connu, en 1999<sup>1</sup>, une modeste croissance mesurée à 2,34 % en termes réels. L'activité économique a donc évolué à un rythme moins soutenu qu'en 1998.

Les négociations entamées avec le Fonds Monétaire International (FMI), suite au retour à l'ordre constitutionnel, ont abouti en 1995 à un accord de stabilisation macroéconomique et, en octobre 1996, à un accord portant sur un programme de réformes structurelles couvrant la période 1996-1999 (Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé ou FASR). Cependant, les difficultés de mise en œuvre de ces réformes, jointes à la dégradation du contexte politique, ont conduit, en 1997, à l'interruption du processus.

Pour préserver les fragiles résultats macroéconomiques obtenus, les autorités haïtiennes ont décidé de suivre l'évolution de l'activité économique dans le cadre d'un programme financier-relais (*Staff Monitored Program*) devant faciliter le décaissement de fonds de l'aide bilatérale et la mise en place rapide de la FASR, une fois les conditions réunies. Cependant, l'acceptation d'un Premier ministre par le Parlement en décembre 1998, après le rejet de maints candidats, n'a pas coïncidé avec le plein rétablissement de la capacité institutionnelle de l'État puisqu'elle a été suivie par l'arrêt de fonctionnement du Corps législatif au début de janvier 1999. Ce développement a entraîné la suspension des prêts déjà négociés, en attendant les élections programmées pour mars 2000, et une diminution considérable de l'assistance externe.

La croissance de 2,34 % du PIB, légèrement supérieure aux prévisions du programme-relais, est essentiellement tributaire de la progression de 3,24 % du secteur secondaire qui concentre 20,56 % de la production. Le secteur tertiaire, dont la part relative dans le PIB est estimée à 45,59 %, a généré la plus grande part de la valeur ajoutée globale et s'est accru de 1,55 %. Quant aux activités du secteur primaire, elles ont augmenté de 1,79 % et ont contribué pour 29,99 % dans la valeur ajoutée globale.

Cette faible performance de l'ensemble des secteurs traduit les difficultés de l'économie réelle qui n'a pas encore exhibé les signes d'une véritable reprise, en dépit d'une croissance annuelle moyenne de 2,9 % au cours de la deuxième moitié de la décennie 1990, laquelle a suivi une longue période récessive. En effet, de 1981 à 1994, la plus forte croissance annuelle de la valeur ajoutée générée par l'ensemble des activités économiques a été seulement de 1,1 % tandis que le taux de croissance a été de -2 % en moyenne annuelle sur toute la période.

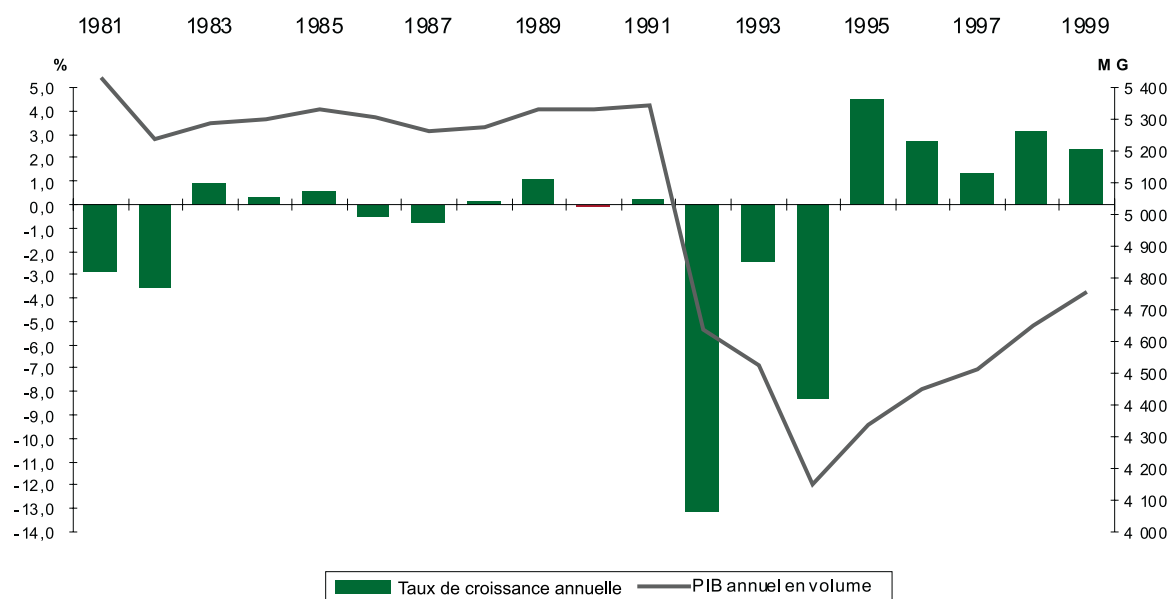
Estimé à 4,5 milliards de gourdes en 1997 et à 4,6 milliards en 1998, le PIB réel devait maintenir, de 1996 à 1999, un taux de croissance annuel situé entre 4 % et 4,5 % pour rattraper le niveau d'activités de 1991, lequel s'élevait à 5,3 milliards de gourdes<sup>2</sup>. À la fin de 1999, le PIB a atteint seulement 4,7 milliards de gourdes.

En dépit de la conjoncture socio-économique fragile de l'exercice 1999, les investissements, pris en données de comptabilité nationale, ont progressé de 14,4 % en valeurs courantes par rapport à 1998, atteignant 8,69 milliards de gourdes. Cette évolution a été portée principalement par la croissance des dépenses publiques d'investissement, lesquelles ont représenté plus de 1,4 milliards de gourdes courantes, allouées notamment à la construction et la rénovation d'infrastructures routières.

<sup>1</sup> 1999 réfère à l'exercice fiscal s'étendant du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 septembre 1999. Il en est de même pour 1998, 1997, et ainsi de suite.

<sup>2</sup> L'économie devait donc soutenir le rythme de la reprise survenue au cours de l'exercice 1995 (4,5 % de croissance du PIB) suite au retour dans le pays des autorités légitimes en octobre 1994, après trois années de coup d'État et d'embargo.

**Graphique 1 Évolution du PIB réel**  
(base 1976)



Les investissements privés, qui continuent de subir l'impact défavorable de l'environnement socio-politique, ont été stimulés en 1999 surtout par le dynamisme du secteur des télécommunications (téléphone fixe et mobile), de plus en plus ouvert à la concurrence vu le nombre de nouvelles entreprises créées (Comcel, Haitel, Rectel) et la diversité des services offerts. Le capital privé s'est aussi engagé dans d'autres activités comme la construction et la modernisation de stations d'essence offrant, en plus du service traditionnel de vente de la gazoline, un service de dépanneur et de restauration rapide.

Sous l'impulsion des exportations, qui ont crû de 18,2 %, et des investissements, la demande globale a progressé de 12,13 % en valeurs courantes, soit près de quatre points de pourcentage de moins qu'au cours du dernier exercice. Cet accroissement des exportations totales a résulté essentiellement de la progression de 25 % des exportations des industries de la sous-traitance. Celles-ci, qui ont représenté près de 53 % des exportations totales nettes, ont pu bénéficier des conditions favorables créées par la croissance soutenue de l'économie américaine, vers laquelle se sont dirigés 85,27 % du total des exportations.

La progression de la demande intérieure, qui représente en valeurs courantes 89,6 % de la demande globale, s'est établie à 11,96 % contre 17,55 % en 1998. Le déséquilibre de la production intérieure par rapport à la demande globale a pu être comblée par l'augmentation de 14,3 % des importations.

## I.2 Valeur ajoutée par secteur d'activité

### Agriculture

Après la contraction survenue dans les activités du secteur agricole en 1997, la timide reprise de 2,2 % de l'exercice 1998 s'est poursuivie presque au même rythme au cours de 1999, avec un taux de croissance de 1,93 %. La contribution du secteur au PIB réel s'est élevée à 23,14 %, se situant ainsi à plus de deux points de pourcentage en dessous de sa contribution moyenne sur les cinq dernières années. Ce mouvement de rétrécissement de la part de l'agriculture au sein de l'économie et la persistance de l'inefficacité de la production agricole depuis plus d'une décennie sont à mettre au compte de nombreuses contraintes structurelles. Ces dernières sont liées à la dégradation continue de l'environnement, à l'insécurité du système foncier, au caractère encore traditionnel des pratiques culturales.

Ces facteurs qui affectent la performance du monde agricole impliquent également des risques potentiels pour les investissements. Ils ont contribué à limiter l'accès du secteur au financement bancaire. En effet, dans l'ensemble du crédit accordé aux différentes branches d'activités, seulement 0,25 % a été alloué au secteur agricole alors que le commerce et les industries manufacturières ont bénéficié respectivement de 51 % et 16 %. Il est somme toute préoccupant de constater l'amenuisement progressif de la part du crédit bancaire réservée à l'agriculture (0,4 % en 1998 et 0,6 % en 1997).

La production agricole a été aussi frappée par les conséquences encore présentes du passage du cyclone Georges<sup>3</sup>, en particulier les dommages infligés par celui-ci aux infrastructures agricoles, et par la maladie de la "paille noire" qui a affecté les plantations de riz et détruit des récoltes. Pour la campagne de riz terminée en décembre 1998<sup>4</sup>, des pertes de rendement de l'ordre de 90 % ont été enregistrées dans la vallée de l'Artibonite sur la variété communément appelée *La Crête*, laquelle compte pour 68 % du total de la production rizicole.

### Autres branches du secteur primaire

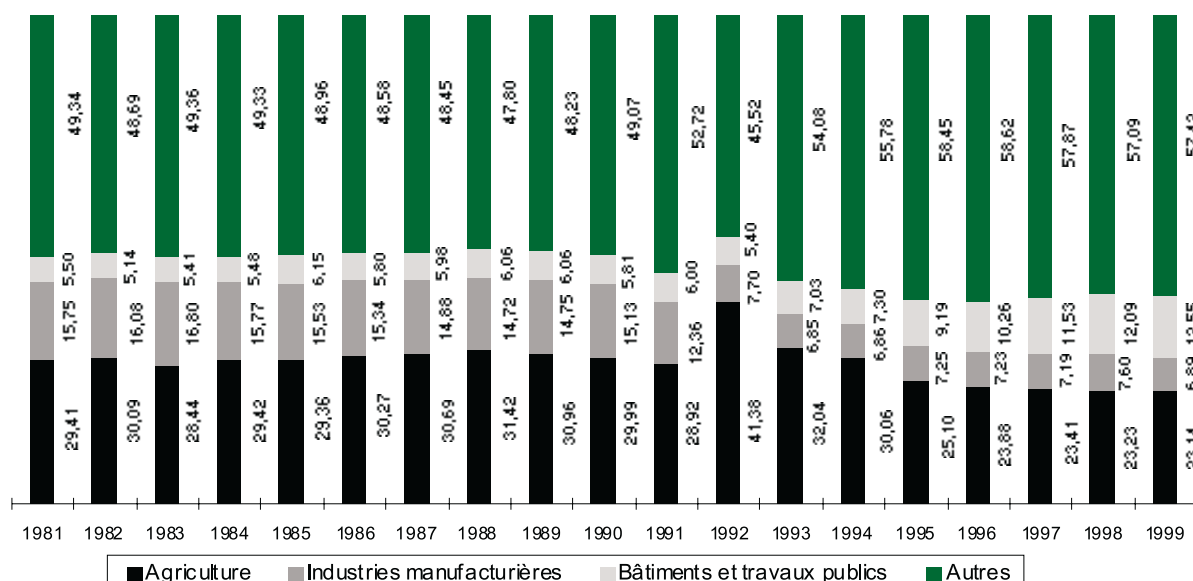
Les activités de la branche "Sylviculture, élevage et pêche", qui ont généré en moyenne 22,16 % de la valeur ajoutée du secteur primaire, ont maintenu, comme l'an dernier, un rythme de progression oscillant autour de 1,2 %. Comme pour le secteur agricole, le caractère rudimentaire des moyens utilisés explique, en grande partie, le maigre rendement de cette branche.

Les industries extractives, notamment les carrières de sable dont la production est absorbée essentiellement par le secteur de la construction, ont continué, avec 5,32 % de croissance, le ralentissement observé en 1998. Ce tassement est lié à celui des activités du secteur de la construction (branche "Bâtiments et travaux publics") qui a perdu son dynamisme du milieu de la décennie. Il peut avoir été provoqué également, entre autres facteurs, par le départ pour l'étranger d'agents économiques découragés par la persistance des problèmes conjoncturels, induisant ainsi un relâchement relatif de la pénurie de logements résidentiels destinés à certains niveaux de revenus, surtout dans la zone métropolitaine. Mais, ce résultat n'implique nullement que la crise du logement affectant toutes les catégories de revenus a été en passe de connaître un début de solution au cours de l'exercice.

<sup>3</sup> Le passage du cyclone Georges sur le territoire haïtien dans la nuit du 22 au 23 septembre 1998 a occasionné des dégâts importants évalués à plus de 171 millions de dollars EU pour les pertes en production agricole et 6 millions de dollars EU pour les pertes en divers cheptels (source : *Évaluation préliminaire des dégâts causés par le cyclone Georges*, projet financé par l'USAID, octobre 1998).

<sup>4</sup> Au niveau national, on compte deux campagnes de production de riz pendant l'année, d'une durée de cinq mois chacune. C'est surtout pendant la campagne d'été que les plantations ont été le plus frappées par la maladie de la paille noire.

Graphique 2 Valeur ajoutée des secteurs d'activité (en pourcentage du PIB réel)



## Industries manufacturières

Les industries manufacturières représentent l'une des trois principales branches du secteur secondaire dans lequel elles ont compté pour 34,56 % en 1999 contre une moyenne de 37,46 % sur les cinq dernières années. La valeur ajoutée de ce sous-secteur en 1999 a contribué à hauteur de 6,9 % dans le PIB global. Hormis les produits chimiques et le caoutchouc qui ont connu une chute de 1,63 %, les industries manufacturières ont toutes affiché une performance positive, quoique modeste, ce qui s'est traduit par une croissance de 1,39 % pour l'ensemble.

Les produits minéraux non métalliques (blocs, mosaïques, autres ouvrages en béton, etc.) ont été les plus dynamiques avec un taux de progression de 7,52 %. Néanmoins, ce résultat est en recul par rapport à 1998 où la production de cette branche avait crû de plus de 11 %. Comme dans le cas des industries extractives, cette décélération reflète le ralentissement observé dans les activités du sous-secteur "Bâtiments et travaux publics" dont une partie des intrants provient des produits minéraux non métalliques.

La production de l'industrie textile, qui avait affiché un taux de croissance de 4 % en 1998, a progressé de 2,05 % en 1999, soit un niveau très proche de celui de 1997 (2,7 %). Dans le même temps, la valeur ajoutée générée par les industries du tabac et de la transformation des métaux a pratiquement stagné avec des taux de croissance inférieurs à un pour cent (0,68 % et 0,61 %, respectivement).

## Autres branches du secteur secondaire

Le sous-secteur "Bâtiments et travaux publics", qui en milieu de décennie s'était révélé l'un des plus dynamiques de l'économie (31,4 % de croissance en 1995), a maintenu la tendance au ralentissement de ses activités qu'il affiche depuis. Son taux de progression pour l'exercice a été de 6,37 %, soit un rythme d'expansion inférieur d'un quart environ à celui de l'année dernière. En 1998, il avait crû de 8,02 % contre 11,46 % en 1997 et 17,2 % en 1996. Cette baisse de croissance dans les "Bâtiments et travaux publics" est imputable à un certain désengagement du capital privé, vu que les dépenses publiques d'investissement, surtout en matière d'infrastructures, ont progressé de manière relativement importante, soit une croissance de 22,06 % par rapport à l'exercice antérieur.

D'autres sous-secteurs de l'économie ont connu une progression tout à fait modeste. C'est le cas, par exemple, de la branche "Électricité et eau" avec 1,64 % de croissance, un résultat quand même meilleur par rapport à celui de l'exercice antérieur (0,76 %).

## Les services

La valeur ajoutée du secteur tertiaire a accusé une croissance de 1,55 % sur l'exercice. Cette faible progression est expliquée en grande partie par le recul de 0,46 % des "Services non marchands" qui pèsent pour 38,04 % dans l'ensemble des activités du secteur tertiaire et qui regroupent les services offerts par l'État, par les organisations non gouvernementales et par les organismes à but non lucratif. Ce repli a été contrebalancé par la progression de 6,93 % des "Transports et communications" dont le dynamisme est attribuable aux investissements de compagnies de téléphonie fixe et mobile qui ont consenti, au cours de l'exercice, des investissements dans l'économie estimés par le Conseil National des Télécommunications (CONATEL) à près de 120 millions de dollars ÉU.

Les efforts engagés par le gouvernement dans les activités touristiques, tant pour la promotion du pays à l'extérieur que pour la rénovation de certains sites, ne se sont pas encore traduits en regain d'activités dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Celui-ci a décliné de 1,09 % en 1999, accentuant le léger recul de l'exercice précédent (contraction de 0,17 % en 1998).

## I.3 Prix et salaires

Les mouvements de prix en 1999 ont été marqués par la décélération du taux d'inflation entamée depuis 1996<sup>5</sup>. Le taux d'inflation a atteint 8,13 % en 1999 comparé à 12,72 % en 1998. Il est donc resté à l'intérieur de la fourchette 8-10 % fixée comme objectif dans le programme-relais au début de l'exercice. La politique monétaire prudente menée par la Banque centrale a certainement contribué à assurer cette stabilité. En fait, le taux d'inflation est revenu à 8 % dès la fin de l'exercice précédent et a oscillé autour de ce niveau jusqu'au début du dernier trimestre de l'exercice 1999. Des pressions affectant les prix intérieurs se sont alors reflétées à travers les variations de l'IPC, produisant un taux d'inflation qui, en glissement annuel, a atteint 9,92 % en septembre.

En rythme mensuel, l'inflation a continuellement alterné au cours des quatre trimestres les fluctuations à la hausse et à la baisse, passant de 0,55 % à 0,93 % d'octobre à décembre 1998 et de 0,92 % à 0,76 % de juillet à septembre 1999. Annonçant la légère surchauffe enregistrée en fin d'exercice, elle a atteint 1,03 % en juin 1999, le niveau de croissance mensuelle le plus élevé de 1999.

L'évolution des différentes composantes de l'IPC a été particulièrement contrastée. D'un côté, le groupe "Alimentation, boisson et tabac", dont la pondération au sein de l'indice général est de 49,42 %, a enregistré des rythmes de progression relativement modérés. À part son taux de croissance exceptionnel de septembre 1999 par rapport à septembre 1998 (3,86 %), ses variations en glissement annuel ont oscillé entre 0,03 % et 2,44 % d'un mois à l'autre de l'exercice, avec même une contraction en juin 1999 (-0,57 %). À l'autre extrême se retrouvent les autres composantes de l'indice qui, assumant ensemble le différentiel de pondération (50,58 %), ont pour la plupart affiché des rythmes de progression en glissement annuel variant entre 13 % et 24 %.

Quant à la situation des salaires, elle ne peut être évaluée que par l'évolution du salaire minimum officiel, vu l'absence de statistiques exhaustives et fiables concernant la rémunération des catégories professionnelles dans l'économie. Fixé à 15 gourdes en 1984 et ajusté à 36 gourdes en 1995, soit une augmentation de 88 % en termes réels, le salaire minimum journalier, considéré comme l'un des plus bas

<sup>5</sup> Le taux d'inflation en Haïti est mesuré par les variations en pourcentage de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), tel que calculé par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI).

de la région, est resté nominalement inchangé depuis cette date. En 1999, son pouvoir d'achat s'est érodé de 8,1 % par rapport à l'année précédente où, déjà, il ne représentait que 63,4 % de sa valeur réelle de départ.

## **I.4 Situation de l'emploi**

L'insuffisance des statistiques disponibles limite l'analyse de la situation de l'emploi au secteur de la sous-traitance, essentiellement. Les données fournies par le Ministère du Commerce et de l'Industrie indiquent une relative dégradation du nombre d'emplois dans ce secteur, qui est passé de 19 418 en 1998 à 18 753 en 1999. Les entreprises de confection de vêtements ont été les plus touchées avec la perte d'un millier d'emplois environ. Par contre, certains sous-secteurs ont pu générer des emplois additionnels dans l'économie telles les entreprises électriques et électrotechniques, les entreprises de fabrication d'articles en cuir et celles produisant les balles de baseball où le nombre d'emplois a augmenté de 239, 77 et 36 respectivement.

À la fin de l'exercice, le nombre d'entreprises couvertes par l'OFATMA<sup>6</sup> dans toutes les branches d'activité économique s'est élevé à 1 687 pour un total de 50 935 emplois dont 22 % dans les activités de fabrication, soit le pourcentage d'emplois sectoriels le plus élevé.

## **II. LA MONNAIE ET LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE**

La BRH a conduit la politique monétaire entre octobre 1998 et septembre 1999 dans le souci de maintenir la stabilité des prix. Elle a suivi de près l'évolution des conditions monétaires dans un contexte macroéconomique marqué par des menaces inflationnistes latentes découlant, d'une part, de la faiblesse continue des activités de production incapables de satisfaire une demande interne en pleine progression et, de l'autre, de l'expansion relative du déficit budgétaire, surtout à partir de la fin du troisième trimestre de l'exercice. Une telle situation a entraîné un financement relativement important de l'Administration centrale par la Banque centrale. Dans le même temps, l'aide externe restait modeste en comparaison des flux annuels atteints en milieu de décennie.

Le taux d'inflation et le taux de change ont fait montre d'une relative stabilité au cours du premier semestre de l'exercice. Toutefois, vers le milieu du deuxième semestre, ils ont été soumis à des pressions qui ont persisté jusqu'à la fin de l'exercice. Ce comportement des prix a reflété l'évolution de la masse monétaire au cours de l'année fiscale.

### **II.1 La politique monétaire en 1999**

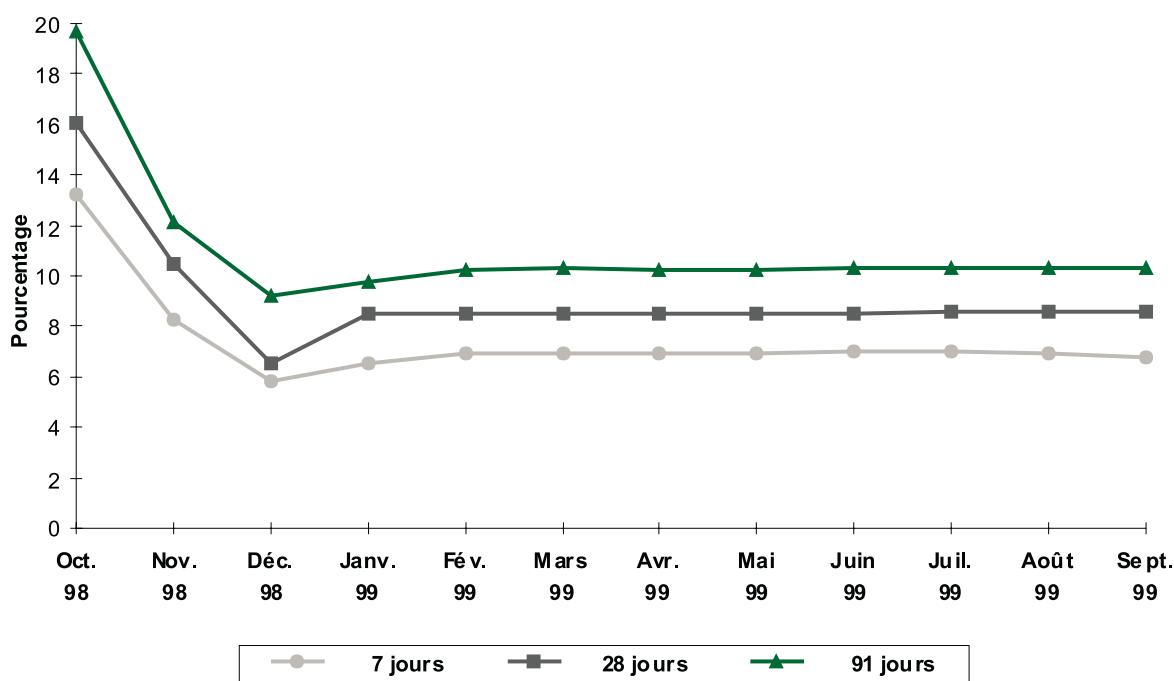
Des trois instruments de gestion monétaire dont elle dispose, – les coefficients de réserves obligatoires, les bons BRH et les interventions sur le marché des changes –, la Banque centrale n'a activement utilisé que les deux derniers, laissant le premier aux niveaux de 1998. L'utilisation des bons s'est renforcée en 1999 comme l'indique l'augmentation de l'encours moyen sur la période. Cette évolution est survenue en dépit de la rémunération de ces instruments à des taux nettement inférieurs à ceux pratiqués au cours de l'exercice antérieur. Parallèlement, la BRH est intervenue sur le marché des changes afin de contrecarrer les poussées à la hausse affectant le taux de change.

<sup>6</sup> Office d'Assurance - Accidents du Travail, Maladie et Maternité.

### II.1.1 Taux d'intérêt sur les bons BRH

Les taux moyens pondérés servis sur les bons ont poursuivi jusqu'à décembre 1998 le mouvement de baisse graduelle amorcé dès la fin de l'exercice précédent. Du début du premier trimestre au début du deuxième, ils sont revenus de 13,2 % à 6,8 % pour les bons à 7 jours, de 16,1 % à 8,6 % pour les bons à 28 jours et de 19,7 % à 10,3 % pour les bons à 91 jours. Ils n'ont pratiquement pas varié pendant les trois derniers trimestres de l'année fiscale.

Graphique 3 Taux d'Intérêt servis sur les bons BRH



La réduction des taux pratiqués sur les bons s'est accompagnée de l'absorption par la BRH d'un niveau sans cesse croissant de liquidités sur toute la période. En effet, l'encours des bons a affiché une hausse soutenue durant l'exercice, passant de 1 679 MG en septembre 1998 à un plafond de 3 105 MG en septembre 1999, soit une augmentation de 85 % environ. La rémunération réduite des bons n'a pas mis en péril les objectifs de la politique monétaire et a plutôt signalé un ajustement de celle-ci à la situation économique globale, héritée en grande partie de l'exercice précédent.

Le contexte macroéconomique de l'exercice 1998 a été caractérisé par un ralentissement continu du rythme d'expansion des prix intérieurs. En glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 12,3 % en septembre 1997 à 8,3 % en septembre 1998. De même, l'inflation est demeurée sous contrôle pendant les trois premiers trimestres de l'année fiscale 1999, oscillant autour de 8 % en glissement annuel. Le taux de change a aussi fait montre d'une certaine stabilité sur la même période. Toutefois, au dernier trimestre de l'exercice, ces deux variables ont connu de subites poussées à la hausse. En conséquence, en révisant à la baisse les taux qu'elle offrait sur les bons en 1999, la Banque centrale a entrepris simplement de les ramener à des niveaux réels nettement moins élevés que ceux de 1998.

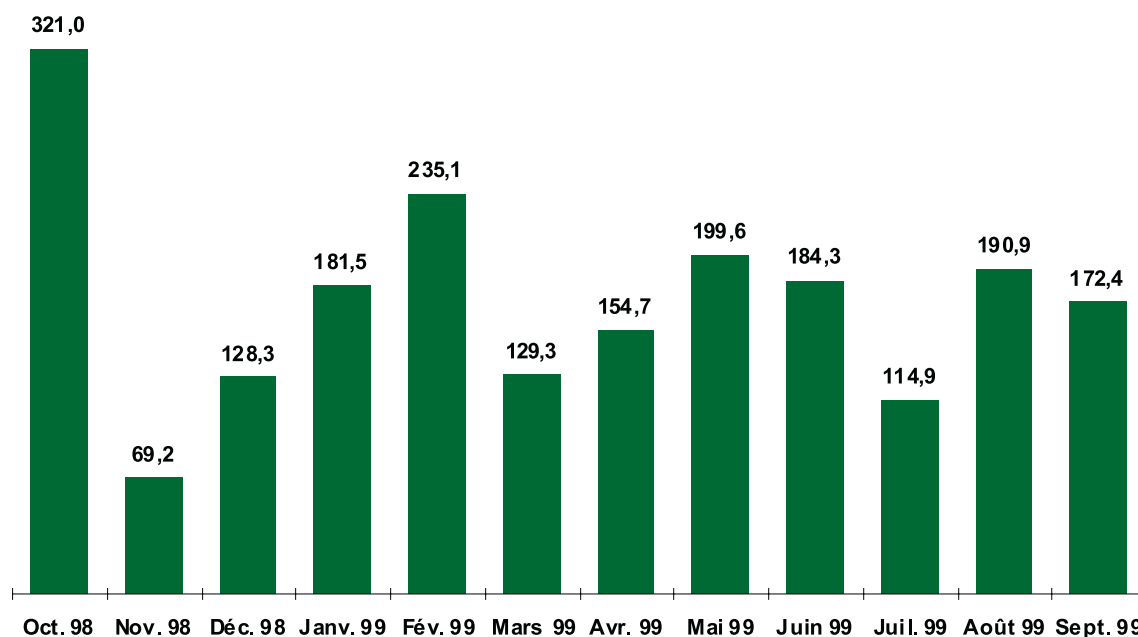
## Répercussion sur la liquidité du système

L'expansion de l'encours des bons atteste également de la liquidité importante du système bancaire et de la faiblesse des activités de crédit liée à la morosité de l'activité économique et à l'application de nouvelles normes prudentielles, notamment celles sur la concentration du crédit, le provisionnement des créances douteuses et la suffisance des fonds propres. Ainsi, vu la limitation relative des opportunités d'emploi des ressources des banques, celles-ci ont consacré des capitaux de plus en plus importants à l'achat de bons en 1999.

D'octobre à septembre, la BRH a pu stériliser un montant de liquidités équivalant à 1 476 MG contre 675 MG pour l'ensemble de l'exercice antérieur. Elle a versé 234,8 MG aux banques à titre d'intérêts produits par les bons BRH contre des intérêts engagés de 261,1 MG.

Le taux interbancaire a été graduellement réduit de moitié (de 15 % à 7 %) pendant l'exercice. En fait, le marché interbancaire a connu très peu d'activités en 1999, vu la situation d'excédent de liquidités du système. En moyenne, le ratio de la position moyenne de réserves sur les réserves obligatoires est passé de 2,55 % en 1998 à 4,70 %. Sur la période, on peut compter vingt-neuf semaines sur cinquante-deux pendant lesquelles il n'y a eu aucun prêt sur le marché interbancaire.

Graphique 4 Évolution de la position de réserves moyenne des banques (en MG)



## Répercussion sur les taux d'intérêt du système

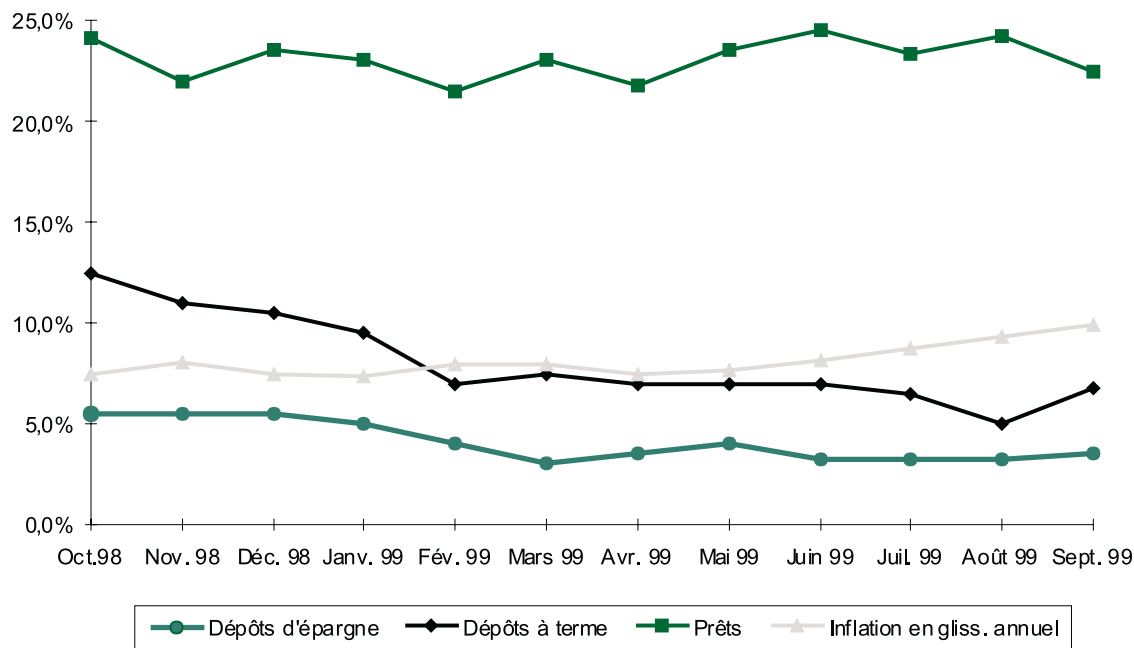
Un des premiers résultats de la politique monétaire menée en 1999 se retrouve dans le comportement des taux d'intérêt du système bancaire. Ces derniers, à l'exception des taux sur les prêts, n'ont pas tardé à s'aligner sur la tendance imprimée aux taux offerts sur les bons BRH. Il s'en est suivi une baisse des taux d'intérêt interbancaires et des taux d'intérêt sur les dépôts. Par la suite, la BRH a réduit progressivement le taux de mise en pension qui a été graduellement ramené de 28 % au début de l'exercice à 18 % à la fin de septembre 1999.

La fixation à des niveaux relativement modérés des taux d'intérêt sur les bons BRH a eu pour effet immédiat de rendre les dépôts en gourdes nettement moins rémunérateurs qu'en 1998. Les taux d'intérêt

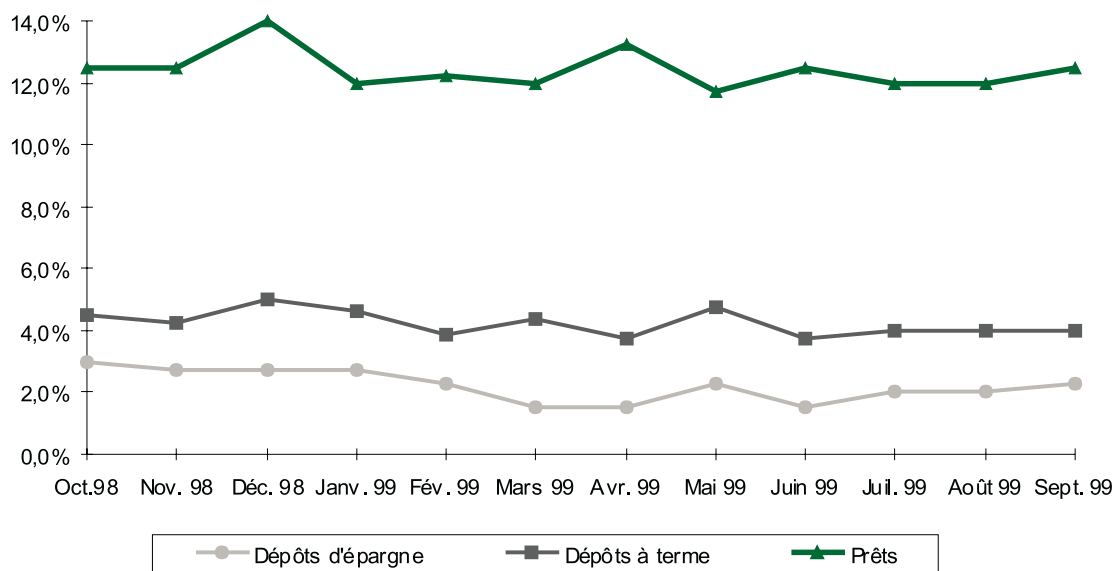
moyens sur les dépôts d'épargne libellés en gourdes ont régressé en 1999, passant de 5,5 % à 3,5 % du début à la fin de la période.

De même, la rémunération des dépôts à terme libellés en gourdes, qui avait franchi la barre de 20 % en 1998, est descendue de 14,75 % en septembre 1998 à 6,75 % en septembre 1999 avec un creux de 5 % en août 1999<sup>7</sup>.

**Graphique 5 Taux d'intérêt moyens pratiqués par les banques commerciales et inflation en glissement annuel**  
(instruments en gourdes)



**Graphique 6 Taux d'intérêt moyens pratiqués par les banques commerciales**  
(instruments en dollars EU)



<sup>7</sup> Les taux d'intérêt réels s'entendent des taux d'intérêt nominaux (ceux pratiqués par les institutions financières) ajustés du taux d'inflation.

Les taux d'intérêt moyens sur les dépôts d'épargne libellés en dollars ont oscillé autour de 2 % tandis que la rémunération des dépôts à terme libellés en dollars est demeurée stable autour de 4 %. En termes réels, depuis février 1999, des taux de rendement négatifs sont enregistrés sur les dépôts à terme.

Toutefois, comme cela s'était produit au cours de l'exercice précédent quand les banques avaient bénéficié d'une augmentation substantielle de leurs revenus d'intérêts sur bons, les taux d'intérêt affichés sur les prêts n'ont montré aucune variation notable en 1999. Du début à la fin de l'exercice, ils n'ont en moyenne connu qu'un léger recul de 24,1 % à 22,5 % pour les prêts libellés en gourdes, alors que les prêts libellés en dollars ont fluctué autour de 12,5 %.

## II.1.2 Interventions sur le marché des changes

Comme au cours des quatre exercices précédents, la BRH a utilisé en 1999 les ventes de devises comme instrument d'appoint, destiné à renforcer l'impact des bons toutes les fois que le besoin de freiner l'expansion des liquidités du système se faisait sentir. La présence de la Banque centrale sur le marché des changes au cours de l'année fiscale a été particulièrement active. Elle s'est manifestée dans les deux sens (à l'achat et à la vente) et s'est soldée pour la première fois dans l'histoire de l'institution par l'achat net de 32,7 millions de dollars ÉU (achats de 46,115 millions et ventes de 13,415 millions).

L'exercice 1999 a donc vu la BRH élargir la portée de ses opérations de change. Elle est certes intervenue sur le marché dans le but d'utiliser un instrument complémentaire de régulation de la liquidité bancaire. Mais, en plus de cet objectif de correction de situations à potentiel inflationniste, les actions de la Banque centrale sur le marché des changes ont visé aussi à y affirmer sa présence à l'achat comme à la vente. Le processus d'adjudication a été délaissé au profit des interventions directes par des opérateurs de change (*traders*) de la BRH sur le marché.

**Tableau 1 Les interventions de change de la BRH en 1999**

| Mois            | Achats de devises    |                       |                | Ventes de devises    |                       |                |
|-----------------|----------------------|-----------------------|----------------|----------------------|-----------------------|----------------|
|                 | Montant \$ ÉU        | Montant Gdes          | Taux moyen     | Montant \$ ÉU        | Montant Gdes          | Taux moyen     |
| <b>Oct. 98</b>  | 1 700 000,00         | 28 447 250,00         | 16,7337        | 1 450 000,00         | 24 249 375,00         | 16,7237        |
| <b>Nov. 98</b>  | 0,00                 | 0,00                  | -              | 250 000,00           | 4 164 000,00          | 16,6560        |
| <b>Déc. 98</b>  | 3 055 000,00         | 50 684 900,00         | 16,5908        | 1 280 000,00         | 21 246 600,00         | 16,5989        |
| <b>Jan. 99</b>  | 1 800 000,00         | 30 560 000,00         | 16,9778        | 275 000,00           | 4 634 375,00          | 16,8523        |
| <b>Fév. 99</b>  | 1 600 000,00         | 27 165 875,00         | 16,9787        | 100 000,00           | 1 705 000,00          | 17,0500        |
| <b>Mars 99</b>  | 8 860 000,00         | 149 989 525,00        | 16,9288        | 0,00                 | 0,00                  | -              |
| <b>Avril 99</b> | 8 150 000,00         | 137 347 250,00        | 16,8524        | 560 000,00           | 9 453 500,00          | 16,8813        |
| <b>Mai 99</b>   | 8 200 000,00         | 138 158 975,00        | 16,8487        | 200 000,00           | 3 368 000,00          | 16,8400        |
| <b>Juin 99</b>  | 8 500 000,00         | 143 189 000,00        | 16,8458        | 1 000 000,00         | 16 872 500,00         | 16,8725        |
| <b>Juil. 99</b> | 3 100 000,00         | 52 624 000,00         | 16,9755        | 2 750 000,00         | 46 735 100,00         | 16,9946        |
| <b>Août 99</b>  | 1 150 000,00         | 19 451 150,00         | 16,9140        | 2 050 000,00         | 34 686 150,00         | 16,9201        |
| <b>Sept. 99</b> | 0,00                 | 0,00                  | -              | 3 500 000,00         | 60 116 770,00         | 17,1762        |
| <b>Total</b>    | <b>46 115 000,00</b> | <b>777 617 925,00</b> | <b>16,8626</b> | <b>13 415 000,00</b> | <b>227 231 370,00</b> | <b>16,9386</b> |

Ainsi, la Banque centrale a pu améliorer sa connaissance du marché des changes, banaliser les opérations qu'elle y conduisait, se confirmer comme un acteur à part entière du système et se donner la possibilité de financer ses dépenses récurrentes en devises via le marché sans puiser dans ses réserves brutes.

## II.2 Les résultats intermédiaires

La croissance de la base monétaire, qui a affiché une forte accélération au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, a ralenti au cours du dernier trimestre. La progression de cet agrégat pour l'ensemble de l'année fiscale s'est chiffrée à 22,04 %, un taux supérieur de deux points de pourcentage à celui de l'année antérieure. Elle est tributaire de la croissance de la monnaie fiduciaire (13,47 %), et aussi de celle des réserves des banques (27 %) au sein desquelles les bons BRH ont compté pour 44 % (contre 29,5 % en 1998).

La masse monétaire au sens le plus large (M3) a crû de 17,71 %, soit trois points de pourcentage de plus qu'en 1998. L'expansion plus prononcée de la base monétaire par rapport à M3 a été accompagnée d'une baisse de plus de 3 % du multiplicateur<sup>8</sup>. Cette baisse est équivalente au déclin enregistré un an auparavant. Ainsi, en s'établissant à 1,95 en 1999, contre 2,03 en 1998 et 2,11 en 1997, le multiplicateur tend à revenir à son niveau de milieu de décennie (1,95 en 1996 et 1,80 en 1995). Cette tendance à la réduction reflète le niveau relativement élevé du ratio de liquidité des banques et du rapport entre les espèces en circulation et les dépôts du secteur privé.

La hausse de 12,1 % des réserves internationales de la BRH, jointe à celle des créances nettes sur le secteur public (voir dans le chapitre III ci-après l'analyse de l'évolution des finances publiques), a pour beaucoup contribué à la croissance de la base monétaire. Les réserves nettes de change ont maintenu leur tendance à l'expansion entamée depuis 1995 grâce, d'une part, au décaissement au cours de l'exercice de 9,8 millions de dollars ÉU au titre de l'aide externe, destiné à contribuer à la réparation des dégâts occasionnés par le passage du cyclone Georges et, d'autre part, à la nouvelle orientation donnée par la Banque centrale à ses opérations de change. En effet, celles-ci ont été menées dans le sens de protéger systématiquement les avoirs extérieurs de l'institution en effectuant beaucoup plus d'achats que de ventes de devises (achat net de 32,7 millions de dollars ÉU).

Le phénomène de dollarisation a progressé au cours de l'exercice. Ceci explique que, pour l'année, l'agrégat M2 ait affiché une croissance inférieure à celle de M3 (14,65 % contre 17,71 %)<sup>9</sup>. La tendance des déposants à préférer les instruments libellés en dollars au détriment de ceux libellés en gourdes s'est donc renforcée au cours de l'exercice. Le ratio des dépôts en dollars sur le total des dépôts est passé de 29,34 % en 1998 à 31,51 % en 1999.

Le portefeuille de crédit des banques commerciales a totalisé 9 921,1 MG en septembre 1999, soit une augmentation de 8,98 % en glissement annuel. Son expansion résulte principalement de l'augmentation de sa composante en dollars (42,76 %), puisque le crédit en gourdes a diminué de 5,03 % sur la même période. Le crédit en dollars converti en gourdes, qui représentait 29,32 % du crédit total en septembre 1998, a vu sa part augmenter substantiellement pour atteindre 38,41 % à la fin de l'exercice. Le ratio des prêts en dollars sur les dépôts en dollars a aussi progressé, passant de 59,42 % en septembre 1998 à 66,56 % en septembre 1999. Cette évolution peut s'expliquer par le différentiel de coût des prêts (ajusté de l'inflation et du taux de change), lequel a évolué en faveur des prêts en dollars, et par la stabilité relative du taux de change nominal sur une bonne partie de la période.

<sup>8</sup> Le multiplicateur s'obtient en divisant M3 par la base monétaire.

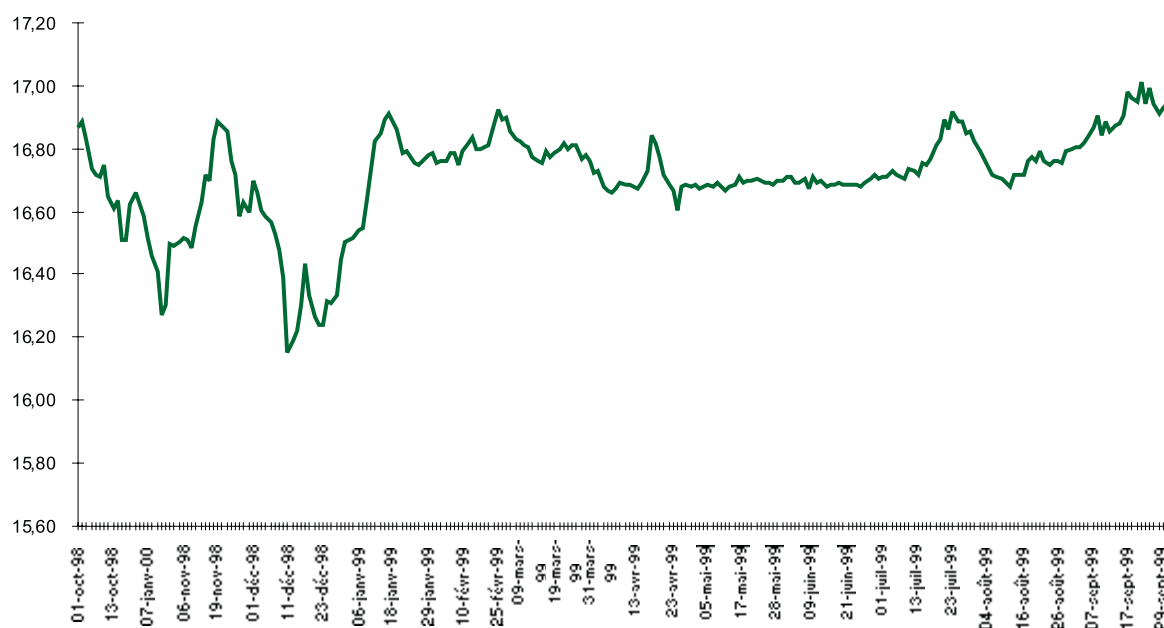
<sup>9</sup> M3 s'obtient en augmentant M2 du montant des dépôts en dollars.

## II.3 Les résultats finals

En plus de la répercussion qu'a eue la baisse significative des taux d'intérêt servis sur les bons BRH sur les taux d'intérêt pratiqués dans le système financier, l'efficacité de la politique monétaire menée en 1999 peut, en dernier ressort, s'apprécier à travers l'évolution de l'inflation et du taux de change, afin d'évaluer le degré de réalisation de l'objectif de maintien de la stabilité des prix.

Le programme financier-relais s'était donné comme cible le maintien du taux d'inflation à un niveau inférieur à 10 %. Le contrôle soutenu des conditions monétaires par la Banque centrale a contribué à ramener celui-ci à 8,13 % pour l'exercice. Ce résultat marque une nette amélioration par rapport à 1998 où le taux d'inflation s'était élevé à 12,72 %. En 1999, les prix intérieurs ont donc continué leur mouvement de baisse (27,6 % en 1995, 20,58 % en 1996 et 16,18 % en 1997). Cependant, le dernier trimestre de l'année fiscale a vu le taux d'inflation se relever graduellement pour atteindre 9,92 % en septembre 1999 en glissement annuel.

Graphique 7 Évolution du taux de change (G/\$)



D'une manière générale, le taux de change est resté stable, évoluant dans la fourchette de 17,00 à 17,15 gourdes pour toute l'année fiscale (taux à la vente pratiqués sur le marché bancaire). Au 30 septembre 1999, le taux de référence de la BRH<sup>10</sup> s'est élevé à 16,94 gourdes contre 16,95 gourdes pour la même période de l'année précédente. Néanmoins, une certaine pression s'est fait sentir à partir de la mi-juillet; et le taux à la vente affiché par les différentes banques commerciales a atteint 17,25 gourdes.

La conjugaison de deux facteurs semble avoir perturbé le comportement relativement stable affiché par le taux de change au cours de l'exercice 1999. La demande de devises a connu, durant les dernières semaines de l'exercice, une nette progression qui n'a pas pu être contenue. Cette demande non servie a maintenu la pression sur les taux. L'incertitude de l'environnement socio-politique et le pessimisme des

<sup>10</sup> Le taux de référence de la BRH est une moyenne pondérée des taux à l'achat pratiqués par les banques commerciales et un échantillon de trois des principales maisons de change de la place. Les pondérations sont de 0,6 pour les banques commerciales et 0,4 pour les maisons de change.

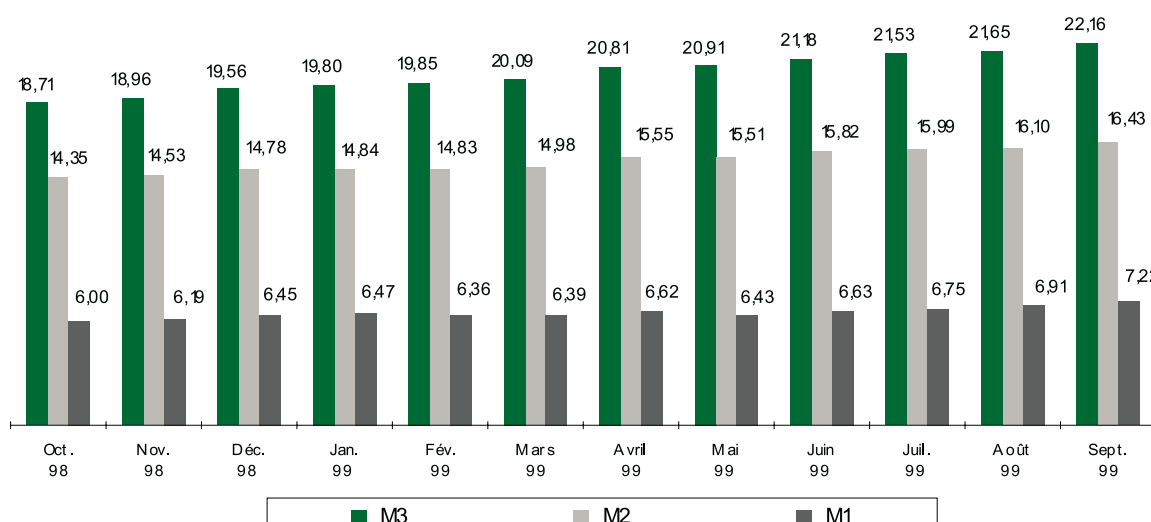
agents économiques quant à l'évolution de la conjoncture nourrissent les anticipations négatives qui suggèrent un maintien de la tendance à la dépréciation de la gourde, au début du prochain exercice à tout le moins.

## II.4 Évolution des agrégats monétaires

Après la baisse enregistrée au second trimestre par rapport au premier, le rythme de croissance des agrégats monétaires s'est accentué au troisième trimestre pour ralentir quelque peu au quatrième, sauf pour M1 dont la progression s'est amplifiée à la fin de l'exercice fiscal.

La croissance de l'agrégat M1 au premier trimestre (4,91 %) a été suivi d'un recul au deuxième (-0,91 %). Cette dernière tendance s'est inversée aux troisième et quatrième trimestres (3,75 % et 8,94 % d'expansion, respectivement). Globalement, M1 a crû de 17,49 % pour l'exercice contre 8,90 % l'année dernière. Ce résultat est attribuable à la hausse conjuguée, d'une part, de la monnaie fiduciaire (13,47 %) et des dépôts à vue (22,9 %) et, d'autre part et dans une moindre mesure, à la rémunération de certains comptes courants par le système bancaire. Il est à noter que l'accélération de la demande d'encaisses de transaction au cours de cet exercice n'a pas été de nature à favoriser le maintien d'un faible taux d'inflation.

**Graphique 8 Évolution des agrégats monétaires**



La progression de M2 a été plus accentuée au premier trimestre (3,15 %) qu'au deuxième (1,33 %). Le mouvement de croissance de cet agrégat monétaire s'est renforcé au troisième trimestre (5,62 %) pour se replier à la fin de l'exercice (3,86 % au quatrième trimestre). Sous l'effet de la hausse de M1 (17,49 %) et de la quasi-monnaie (12,52 %), dont les deux composantes (les dépôts d'épargne et les dépôts à terme) ont contribué de façon égale, M2 a affiché une progression relativement importante pour l'exercice (14,65 %).

La monnaie au sens le plus large, M3, a évolué en suivant un rythme de progression similaire à celui de M2. Toutefois, d'un trimestre à l'autre, l'évolution a été en général plus marquée pour M3 que pour M2 à cause de la nette augmentation des dépôts en dollars à chaque période. En conséquence, sur l'année, grâce à la substantielle expansion cumulée des dépôts en dollars ÉU (27,45 %), l'agrégat M3 a connu une forte hausse de 17,71 %, supérieure de trois points de pourcentage à celle de sa principale composante, M2.

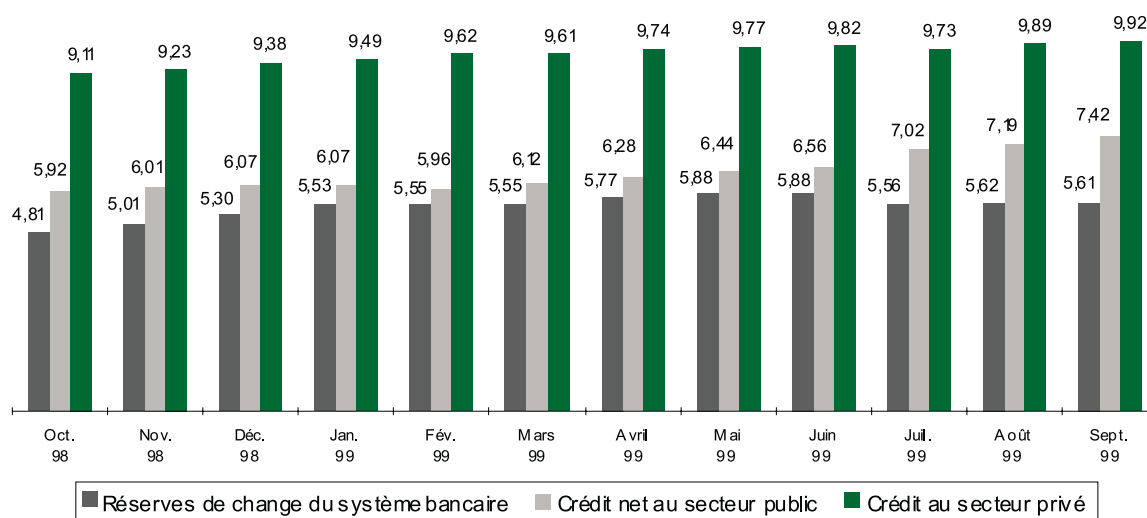
## II.5 Les contreparties de M3 et le financement de l'économie

La nette progression de M3 observée au cours de l'exercice fiscal reflète la hausse enregistrée par les réserves nettes de change du système monétaire et la croissance marquée du crédit intérieur net, avec une large contribution du crédit au secteur public.

Le système bancaire a affiché cette année une croissance de 9,64 % de ses avoirs extérieurs nets, soit une progression moins marquée que celle de l'exercice précédent (12,1 %). La BRH a pour sa part accru ses réserves nettes de change de 12,7 %, augmentant d'environ deux points de base leur proportion dans les avoirs nets du système bancaire pour 1999 par rapport à 1998 (66 % contre 64,1 %).

L'expansion des avoirs extérieurs nets de l'ensemble du système, en dépit de la hausse de ses engagements extérieurs, a reflété l'augmentation de 10,23 % de ses avoirs bruts. Les engagements de la BRH ont augmenté de 13,9 % et ceux des banques commerciales ont diminué de 3,76%, ramenant à 11,86 l'expansion des engagements du système bancaire. Par ailleurs, les avoirs bruts de la BRH ont atteint 13,1 % contre 6,7 % en 1998, tandis que la croissance de ceux des banques commerciales a été très modérée (3,3 %).

**Graphique 9 Les contreparties de M3**  
(en milliards de gourdes)



En dépit de la chute accusée par le crédit en gourdes (-5,03 % de croissance), le crédit total accordé au secteur privé s'est accru de 8,98 %, grâce à la progression marquée de 42,76 % de sa composante en dollars ÉU. En termes de part du crédit total, le crédit en devises est passé de 29,32 % en 1998 à 38,41 % en 1999, ce qui représente une croissance de 31 % d'un exercice à l'autre. La tendance à préférer le crédit en dollars n'a nullement été une nouveauté de l'exercice. Elle a été plutôt la manifestation d'un arbitrage effectué de longue date par les agents économiques face au différentiel de coût des prêts libellés dans les deux monnaies.

Le rythme de croissance du crédit au secteur public s'est progressivement accéléré durant l'exercice fiscal. De 5,45 % au premier trimestre, le crédit public a atteint 12,84 % au dernier trimestre pour s'établir à 28,73 % à la fin de l'année. En 1999, le solde créditeur des entreprises publiques et des collectivités territoriales à la BRH est resté inchangé, alors que les engagements de l'État envers la BRH ont surpassé d'environ 290 MG le financement initial prévu pour l'exercice (800 MG).

### III. FINANCES PUBLIQUES

L'action des autorités budgétaires en 1999 s'est orientée vers le maintien de la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes structurelles engagées durant les années précédentes. Comme pour l'exercice antérieur, cette politique s'est déroulée dans le cadre formel d'un programme-relais établi conjointement avec le Fonds Monétaire International (FMI) et du protocole d'accord conclu entre le Ministère de l'Économie et des Finances et la BRH sur les conditions de financement des dépenses publiques.

Depuis la crise politique née de la contestation des élections du 7 avril 1997, aucune loi de finances n'a été votée par le Parlement. Le budget de l'exercice 1997 a été encore reconduit pour l'exercice 1999. Un plafond de 800 MG a été préalablement établi pour le financement de la BRH au gouvernement central. Cette limite tenait compte de prévisions de recettes courantes de l'ordre de 5 791 MG et des promesses d'aide des bailleurs de fonds internationaux estimées à 635 MG. Le même plafond a été fixé pour le crédit au secteur public non financier, étant donné que les entreprises publiques ne devaient recevoir aucun financement net de la BRH. Ce mécanisme a été mis en place pour éviter l'expansion du déficit budgétaire. Il visait donc à se conformer aux objectifs programmés en matière d'inflation (entre 8 % et 10 %) et de croissance de la masse monétaire (entre 10 % et 12 %).

Jusqu'à la fin du premier semestre de l'exercice, le financement consenti au gouvernement central par la BRH était inférieur aux prévisions du programme sur une base trimestrielle : 168,5 MG contre 192 MG pour le premier trimestre et 199,4 MG contre 450 MG pour le deuxième trimestre. La situation des finances publiques commença à devenir préoccupante à partir du troisième trimestre de l'exercice. En effet, le financement monétaire du déficit a crû de 150 % entre mars et juin 1999 alors que le taux de progression prévu était de 51 %.

Le rythme d'accroissement du financement s'est accéléré durant le dernier trimestre en raison notamment d'une augmentation substantielle des dépenses d'investissement. La position budgétaire du gouvernement s'est rapprochée de la variation globale maximum de 800 MG dès le mois de juillet 1999.

Cependant, compte tenu du fait que l'aide externe en appui au budget n'a atteint que 115 MG (au lieu des 635 MG escomptés), le plafond établi sur le financement de la BRH au gouvernement central a été ajusté à la hausse pour atteindre un niveau de 1 151 MG. Ce montant se rapprochait de la limite de financement prévue par la loi du 17 août 1979 portant création de la BRH<sup>11</sup>. Pour bénéficier de cet ajustement, le gouvernement devait avoir effectué au terme de l'exercice toutes les dépenses prévues au titre de la réforme administrative et de la réparation des dégâts causés par le cyclone Georges. À cela s'ajoutait le coût de la mise en œuvre du processus électoral devant être supporté par le Trésor à hauteur de 150 MG. Tous les critères de réalisation proposés dans le programme ont été respectés. Les recettes courantes de l'État ont totalisé 6 289 MG alors que le niveau minimum était fixé à 5 983 MG. De même, la masse salariale a atteint 2 926 MG contre un niveau global maximum de 3 040 MG. La BRH a fourni au gouvernement central un financement de 1 089,7 MG contre 1 151 MG anticipé dans le programme révisé.

#### III.1 Recettes

Compte tenu des perspectives de croissance modérée de l'économie, le taux de croissance des recettes de l'État a été fixé à 13,8 % dans le programme économique. Les recettes courantes de l'État se sont améliorées encore cette année pour atteindre 6 289 MG, soit une progression de 16,5 % par rapport au montant de l'exercice précédent. Le taux de pression fiscale (le rapport des prélèvements obligatoires -fiscaux et douaniers- au PIB) s'est établi à 7,4 % du PIB, mais elle reste encore faible comparativement au potentiel fiscal de l'économie haïtienne (13 % environ) et à celui des autres pays en développement à faible revenu (18 %).

<sup>11</sup> Selon le prescrit de l'article 45 de la loi du 17 août 1979, la BRH est autorisée à financer les dépenses de l'État à concurrence de 20 % des recettes constatées au cours du précédent exercice budgétaire.

## Recettes internes

Les meilleurs résultats ont été enregistrés au niveau des recettes internes perçues par l'Administration Générale des Douanes pour le compte de la Direction Générale des Impôts (DGI). Selon les responsables interrogés, ces performances ont été la conséquence de mesures spécifiques visant à renforcer l'Administration fiscale comme la mise en place d'une cellule chargée d'assurer le suivi du dossier des arriérés d'impôts indirects au sein de la Direction de l'Inspection Fiscale de la DGI.

L'Unité de Gestion et de Contrôle Fiscal (UGCF) a recouvré 29,91 % des recettes totales de la DGI (1 434 MG) contre 34,65 % pour l'exercice précédent (1 372 MG). Cette baisse relative dans le niveau de recouvrement s'explique par le fait que depuis janvier 1998, l'UGCF a transféré ses compétences à l'Administration Générale des Douanes en matière de collecte des droits d'accise variables sur les produits pétroliers. De plus, en dehors des limitations liées à l'importance du secteur informel et de la contrebande, les grèves enregistrées à la DGI et à l'Autorité Portuaire Nationale ont eu une incidence négative sur les recettes fiscales durant les mois de mai et juin de l'exercice 1999.

La taxe sur le chiffre d'affaires (TCA) et les droits d'accise demeurent les deux principales sources de recettes fiscales pour l'État. Ils ont représenté 55,86 % des recettes de la DGI, soit 33,39 % pour la TCA et 22,47 % pour les droits d'accise. Contrairement à la TCA dont le poids dans les recettes de la DGI a diminué de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent, la part des droits d'accise dans les recettes internes a augmenté de 1,8 %. Les recettes collectées dans les provinces ont représenté 6,56 % des recettes de la DGI contre 8,12 % en 1998.

## Recettes douanières

Les recettes douanières comptent pour 20,81 % du total des recettes courantes; mais il faut rappeler que l'Administration Générale des Douanes perçoit pour le compte de la DGI plusieurs taxes importantes comme la TCA à l'importation et les droits d'accise variables sur les produits pétroliers. Les recettes provenant des droits de douane et des frais de vérification ont progressé de 11,19 % par rapport à 1998, mais leur part respective est restée à peu près la même, soit 51 % et 46 %.

Le gouvernement a poursuivi la réforme fiscale par l'application de mesures administratives prévues dans le programme-relais conçu avec le FMI. Par exemple, au niveau du renforcement des administrations fiscales, le directeur général de la DGI a émis une circulaire garantissant la délégation partielle de ses pouvoirs opérationnels au directeur de l'UGCF. De son côté, l'Administration Générale des Douanes a poursuivi la mise en œuvre du Système informatique de traitement et de communication des données relatives aux importateurs et aux pays d'origine des marchandises importées (SYDONIA). Cette démarche lui a permis d'opérer dans de meilleures conditions le recouvrement des droits d'accise sur les importations de tabac et de boissons alcoolisées ainsi que de la taxe d'immatriculation des véhicules au moment de l'importation.

## III.2 Dépenses

La politique du gouvernement en matière de dépenses publiques a consisté à favoriser les dépenses d'investissement et à réduire la part relative de la masse salariale. Les dépenses devaient s'orienter en priorité vers les domaines des travaux publics, de l'éducation, de la santé et de la justice. Cette politique devait permettre de compléter l'investissement du secteur privé tout en réduisant le poids de l'État dans les branches de l'économie qu'il n'a pas vocation à gérer.

La politique budgétaire avait été également élaborée dans le but d'assurer un meilleur contrôle et une gestion optimale des dépenses publiques. Il s'agissait pour le gouvernement de répondre à une double exigence : accroître l'absorption publique à travers l'investissement et réduire les charges qui pèsent sur

l'économie par la maîtrise de l'évolution des dépenses courantes et l'élimination progressive des dépenses improductives.

Cependant, l'étroitesse du budget reconduit et l'absence d'une loi de finances rectificative ont réduit la marge de manœuvre des dirigeants dans l'accomplissement de ces objectifs. L'augmentation des recettes n'a pas été suffisante pour permettre aux autorités de financer toutes les réformes programmées et d'investir de manière importante dans les secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé et la justice. De plus, le gouvernement ne pouvait pas compter sur les prêts concessionnels en appui au budget d'investissement. Conséquemment, les grands projets sectoriels d'investissement sont restés bloqués au Parlement en attendant la normalisation de la situation politique.

## Dépenses courantes

Les dépenses totales effectuées durant l'exercice 1999 ont atteint 6 820 MG, soit une progression de 7,92 % par rapport à l'exercice précédent. La part des dépenses courantes dans le total des dépenses est passée de 96,6 % en 1996 à 81,6 % en 1999; leur poids dans le PIB est passé de 7,1 % à 7,6 %.

La masse salariale a évolué autour d'une moyenne mensuelle de 229 MG et a représenté 42,9 % du total des dépenses contre 46,63 % en 1998 et 52,88 % en 1997. Durant les quatre derniers exercices, la part de la masse salariale a été progressivement réduite pour passer de 3,5 % à 3,4 % du PIB. En dépit des augmentations sélectives de salaire consécutives à la mise en place d'une nouvelle grille salariale, la masse salariale n'a pas dépassé les limites fixées à travers les repères quantitatifs proposés pour 1999 dans le programme économique, soit 3 040 MG. Néanmoins, toutes les augmentations de salaire n'ont pas été accordées dans le délai de l'exercice fiscal 1999.

Les dépenses de transfert ont augmenté de manière sensible en 1999. Elles ont représenté 17,46 % des dépenses courantes. Leur taux d'accroissement est passé de 5,26 % en 1998 à 36,17 % en 1999. Les subventions ont progressé de manière constante durant cette période, mais la croissance des dépenses de transfert est davantage liée aux paiements d'intérêts sur la dette publique dont le montant est passé de 374 MG en 1997 à 593 MG en 1999. Les versements d'intérêts à la BRH ont totalisé 246 MG. Le Trésor public a également émis des bons sur lesquels il a versé 18 MG d'intérêts. L'encours de la dette de l'État envers la BRH a atteint 9 682 MG à fin 1999.

Le gouvernement a poursuivi les réformes engagées en vue de l'amélioration des procédures budgétaires relatives aux dépenses effectuées à partir de comptes courants. L'objectif consistait à introduire plus de transparence dans l'exécution du budget. Depuis mai 1999, la procédure de réquisition a été étendue à tous les secteurs de l'Administration publique. Cependant, en raison d'une certaine lenteur observée dans l'application de ladite procédure, les avances en comptes courants se sont accrues de 62,03 % contre une réduction de 20,44 % pour l'exercice précédent.

Les dépenses effectuées pour les réformes structurelles ont atteint 179 MG sur les 348 MG programmés. Ces débours ont été prioritairement consacrés au financement du programme de départ volontaire exécuté à la Banque Nationale de Crédit (BNC). Les dépenses engagées pour réparer les dégâts causés par le cyclone Georges ont totalisé 235 MG, soit 98 % du montant prévu pour le 30 septembre 1999.

## Dépenses d'investissement

Les dépenses publiques d'investissement ont atteint 1 488 MG c'est-à-dire, d'une part, 110 % du montant prévu dans le programme économique et, de l'autre, une croissance de 22,06 % par rapport à l'exercice antérieur. La part des dépenses d'investissement de l'État dans le PIB a progressé de manière régulière depuis 1996. Elle est passée de 0,25 % du PIB en 1996 à 1,75 % du PIB en 1999.

Ces débours ont été majoritairement effectués à travers les comptes courants (855 MG), le reste étant réparti entre les projets d'investissement (616 MG) et les machineries et équipements (167 MG). La rubrique "Investissement" englobe aussi les sorties de fonds exécutées au titre des indemnisations pour expropriations (84 MG) ainsi que celles découlant de la nécessité de réparer les dommages occasionnés par le passage du cyclone Georges (235 MG).

### **III.3 Financement**

Les opérations du gouvernement central se sont soldées par un déficit global (889 MG) représentant 1,04 % du PIB. Ce déficit a été financé pour une grande part par la BRH mais aussi, dans une bien moindre mesure, par les banques commerciales et l'accumulation d'arriérés de paiements internes. Le reste a été financé par le gouvernement taïwanais pour un montant de 114,7 MG.

#### **Financement interne**

Le financement monétaire du déficit par la BRH a augmenté de 76,5 % par comparaison avec l'exercice antérieur. De 0,8 % du PIB, il est passé à 1,2 % du PIB en 1999. La situation des finances publiques a continuellement empiré durant le deuxième semestre de l'exercice. Cette dégradation s'est brutalement accentuée au dernier trimestre lorsque le financement est passé de 498,4 MG au 30 juin 1999 à 1 089,7 MG au 30 septembre 1999. La détérioration de la position budgétaire de l'État entre juillet et septembre a résulté de la conjugaison de facteurs comme la croissance rapide des dépenses d'investissement, l'affaiblissement des recettes et la non-concrétisation du financement externe promis par les bailleurs de fonds internationaux.

Pour l'exercice 1999, des arriérés de 537 MG ont été accumulés au titre des salaires et des intérêts dus à la BRH. Le gouvernement a remboursé 494,5 MG sur les arriérés de salaire, mais il reste à payer 43 MG, soit le montant net des arriérés.

#### **Financement externe**

Le financement externe a considérablement diminué en 1999. Il est tombé à 114,7 MG contre 644 MG pour l'exercice antérieur. Il est constitué essentiellement de dons provenant de la République de Chine (Taïwan). Un appui au budget de l'ordre de 21 millions de dollars ÉU devait être fourni par l'Union Européenne sur la base des réformes accomplies et des résultats obtenus sur le plan macroéconomique. Mais la Commission Européenne a décidé au mois de juillet de différer cet appui en raison du délai constaté dans la publication du calendrier électoral.

Aucun prêt concessionnel n'a été accordé au gouvernement, mais les amortissements au titre du service de la dette externe ont atteint 580,9 MG au terme de l'exercice 1999.

#### IV. BALANCE DES PAIEMENTS

Au cours de l'année 1999, le solde global de la balance des paiements d'Haïti a enregistré un excédent de 21,36 millions de dollars ÉU, en recul par rapport aux 34,47 millions de l'exercice précédent. Ce solde résulte de l'effet de la forte détérioration du compte des opérations financières. En dépit de ce résultat, les réserves brutes de change ont augmenté de 33,61 millions de dollars ÉU en raison de l'utilisation de nouveaux crédits du FMI et du léger regain des décaissements nets au titre des prêts.

La balance courante est passée de 42,87 millions de dollars ÉU en 1998 à 1,56 millions en 1999. Cette situation est tributaire de l'accroissement des transferts courants (12,71 %) et de la performance des exportations (18,17 %). La progression des transferts courants a contrebalancé les effets conjugués sur le compte courant de l'accroissement des soldes déficitaires enregistrés au niveau des biens (10,94 %) et des services (39,29 %).

Le solde excédentaire du compte des opérations financières a fortement régressé (68,62 % de réduction par rapport à 1998), atteignant 58,92 millions de dollars ÉU. Ce recul significatif s'explique essentiellement par les sorties nettes qui ont caractérisé le poste *Autres investissements* (83,66 % de réduction). L'essor des investissements directs n'a pas pu contenir la baisse observée au niveau du compte financier, vu leur faible poids relatif dans le total des opérations financières.

**Graphique 10 Solde courant de la balance des paiements**  
(millions de dollars ÉU)



**Tableau 2 Résumé de la balance des paiements**  
En millions de dollars ÉU (sauf indication contraire)

|                                              | 1997          | 1998 (P)       | 1999 (P)      |
|----------------------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| <b>A. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES</b>   | <b>-47,60</b> | <b>42,87</b>   | <b>1,56</b>   |
| Biens et services                            | -511,93       | -541,98        | -658,14       |
| Crédit                                       | 379,12        | 479,34         | 516,13        |
| Débit                                        | -891,05       | -1021,32       | -1174,27      |
| Biens                                        | -354,15       | -341,37        | -378,72       |
| Crédit                                       | 205,45        | 299,36         | 353,76        |
| Débit                                        | -559,60       | -640,73        | -732,48       |
| Services                                     | -157,78       | -200,61        | -279,42       |
| Crédit                                       | 173,67        | 179,98         | 162,37        |
| Débit                                        | -331,45       | -380,59        | -441,79       |
| Revenus                                      | -13,57        | -11,65         | -12,61        |
| Crédit                                       |               |                |               |
| Débit                                        | -13,57        | -11,65         | -12,61        |
| Transferts courants                          | 477,90        | 596,50         | 672,31        |
| Crédit                                       | 477,90        | 596,50         | 672,31        |
| Débit                                        |               |                |               |
| <b>B. COMPTE DE CAPITAL</b>                  | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b>    | <b>0,00</b>   |
| Crédit                                       |               |                |               |
| Débit                                        |               |                |               |
| <b>C. COMPTE D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>    | <b>60,78</b>  | <b>187,78</b>  | <b>58,92</b>  |
| Investissements directs                      | 4,00          | 10,76          | 30,00         |
| Autres investissements                       | 56,78         | 177,02         | 28,92         |
| Secteur des administrations publiques (net)  | 36,90         | 37,70          | 40,32         |
| Secteur bancaire (net)                       | 15,92         | -1,72          | -3,91         |
| Secteur non bancaire (net)                   | 20,00         | 140,00         | -15,00        |
| Autres avoirs et engagements (nets)          | -16,04        | 1,04           | 7,51          |
| <b>D. ERREURS ET OMISSIONS NETTES</b>        | <b>17,19</b>  | <b>-196,18</b> | <b>-39,12</b> |
| BALANCE GLOBALE (A+B+C+D)                    | 30,37         | 34,47          | 21,36         |
| <b>E. FINANCEMENT</b>                        | <b>-30,37</b> | <b>-34,47</b>  | <b>-21,36</b> |
| Avoirs de réserve <b>1/</b>                  | -50,16        | -29,10         | -33,61        |
| Utilisation des crédits et prêts du FMI      | 18,23         | -5,32          | 11,53         |
| Autres engagements <b>2/</b>                 | 1,56          | -0,05          | 0,72          |
| Variation des arriérés de paiement <b>3/</b> |               |                |               |
| Rééchelonnement obtenu                       |               |                |               |
| <b>Pour mémoire</b>                          |               |                |               |
| Assistance externe                           | 277,03        | 301,58         | 207,11        |
| Dons officiels <b>4/</b>                     | 221,90        | 269,20         | 155,26        |
| Prêts nets                                   | 55,13         | 32,38          | 51,85         |

Source : Banque de la République d'Haïti (BRH); Banque des Règlements Internationaux (BRI).

(P) : Données provisoires

1/ Variation des avoirs de réserve bruts. Le signe (-) signifie une augmentation.

2/ Engagements à court terme envers les organisations financières internationales.

3/ Sans signe = accumulation; ( - ) = remboursement

4/ Transferts publics (*appellation des anciennes éditions du Manuel de la BDP*) enregistrés maintenant dans la rubrique Transferts courants.

## IV.1 Les transactions courantes

### Balance commerciale

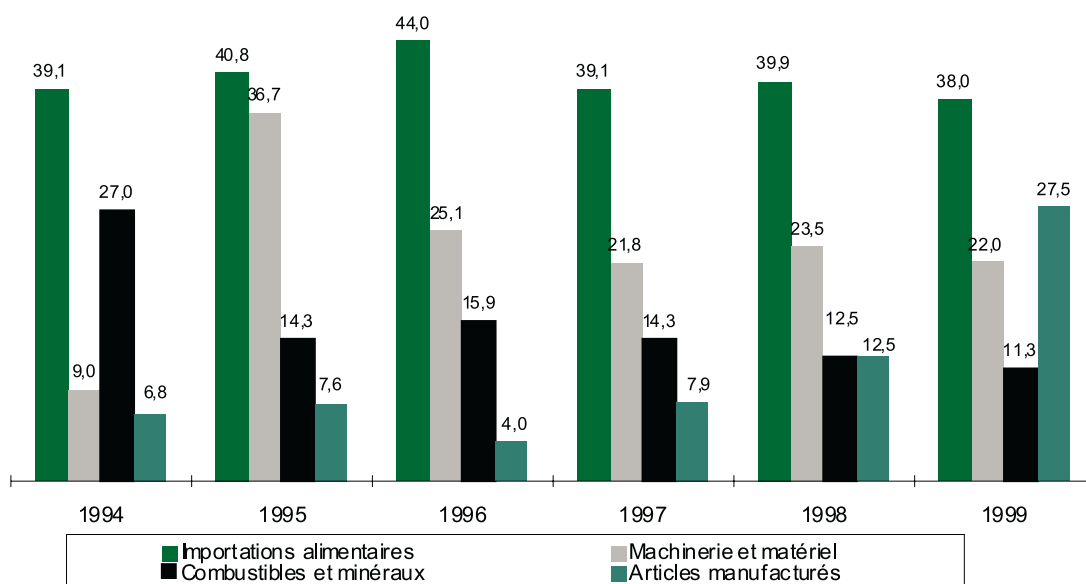
En 1999, le déficit commercial, en augmentation d'environ 11 %, a atteint 378 millions de dollars ÉU, en dépit d'un accroissement moins rapide des importations (14,3 %) par rapport aux exportations (18,17 %)<sup>12</sup>. Ce déficit n'a jamais été aussi élevé depuis 1995 où les activités avaient repris suite à la levée des sanctions économiques.

Les importations ont été alimentées par la consommation du secteur public, le crédit privé ayant enregistré une croissance moins soutenue cette année (8,98 % contre 15,9 % en 1998). La croissance des exportations a été favorisée par la progression des produits manufacturés dont la valeur a représenté environ 53 % du total des exportations brutes.

### Importations

La hausse de 14,3 % des importations en 1999 a résulté principalement : (i) de l'augmentation de 18 % des importations de produits alimentaires due aux effets restrictifs sur l'offre domestique de produits agricoles du cyclone Georges et de la maladie de la paille noire<sup>13</sup>; (ii) de l'augmentation de 18,5 % des importations d'articles manufacturés<sup>14</sup>, généralement corrélée avec celle des exportations du secteur de l'assemblage; et (iii) de l'augmentation de 16 % des importations de la branche *Machinerie et matériel de transport*, lesquelles ont été alimentées par la consommation du secteur public.

**Graphique 11 Parts relatives des principales importations**



<sup>12</sup> Les importations ont représenté 68,3 % des biens échangés contre 31,7 % pour les exportations.

<sup>13</sup> La maladie de la paille noire, qui a affecté les récoltes de riz tout au long de l'année, a occasionné une importante hausse des importations de riz, lesquelles ont représenté 25,5 % du total des importations alimentaires.

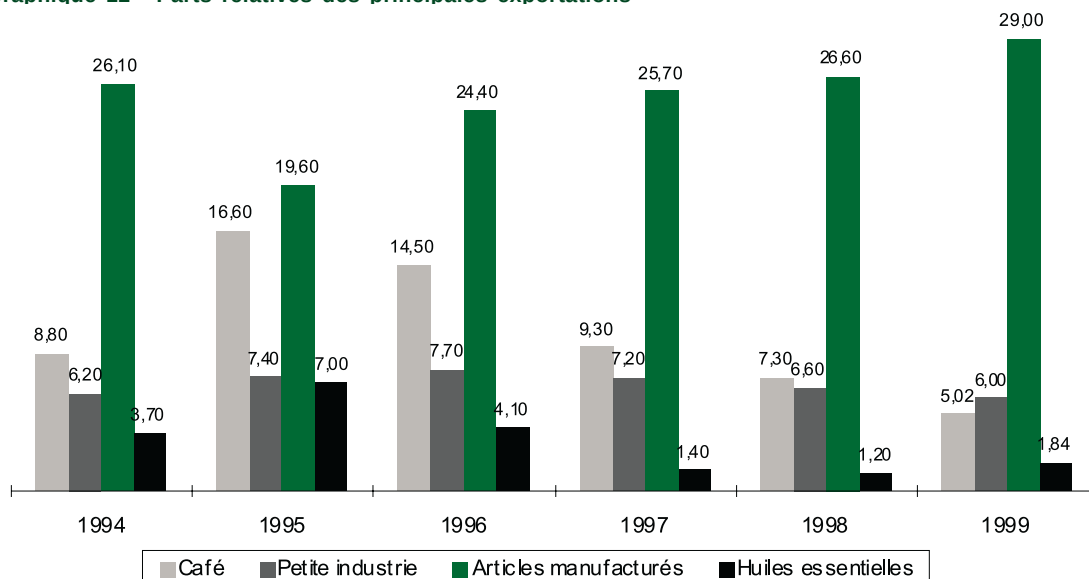
<sup>14</sup> Les produits semi-finis destinés au secteur de l'assemblage sont enregistrés sous cette rubrique.

Les fortes pressions enregistrées sur le cours mondial des produits pétroliers, à compter du troisième trimestre de l'année 1999, n'ont eu aucun impact sur la facture pétrolière qui est passée de 71,17 millions de dollars ÉU en 1998 à 73,9 millions en 1999. La progression des importations de combustibles minéraux (3,8 %) a reflété une croissance de leur volume plutôt que de leur prix<sup>15</sup>.

## Exportations

Les exportations de biens ont enregistré une hausse de 18,17 %, passant de 299,4 millions de dollars ÉU en 1998 à 353,8 millions en 1999. Le secteur manufacturier à lui seul a représenté environ 53 % du total des exportations nettes, tandis que les produits primaires et la petite industrie ont respectivement compté pour 25,7 % et 10,3 %. Les exportations de café, avec une proportion de 5,02 % des exportations totales, ont subi une baisse de 17 % pour l'exercice par rapport à 1998, s'établissant à 18 millions de dollars ÉU. De même, les exportations de cacao ont fluctué à la baisse (-41 %) pour atteindre 4,43 millions de dollars ÉU. Contrairement à l'exercice précédent où elles avaient chuté, les exportations de mangues ont augmenté de 16,2 %, totalisant 6,7 millions de dollars ÉU.

**Graphique 12** Parts relatives des principales exportations



## Les transferts courants

Le solde des transferts courants a affiché une croissance de 12,71 % en 1999 en raison de la nette progression des transferts privés, lesquels sont passés à 509 millions de dollars ÉU contre 327,3 millions en 1998. Les flux les plus importants ont été recensés au cours des deux premiers trimestres de l'exercice<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Le prix moyen du gallon de gasoline est passé de 0,83 à 0,88 dollar ÉU. Cependant, le prix unitaire des importations de gasoline a diminué par rapport à l'année précédente, l'augmentation des cours étant intervenue au troisième trimestre et les importations des deux premiers trimestres ayant été effectuées à un coût unitaire inférieur à celui de l'année antérieure. (Source : *Statistiques Financières Internationales* du FMI). De plus, le ratio valeur/volume calculé pour le total des importations pétrolières est passé de 21,6 à 24,6 dollars par baril entre les deux derniers trimestres de 1999. Toutefois, le volume enregistré au quatrième trimestre a été très faible.

<sup>16</sup> D'où l'hypothèse selon laquelle les flux supplémentaires seraient en grande partie consacrés à financer des importations alimentaires destinées à compenser le repli de l'offre agricole enregistré suite au passage du cyclone Georges.

D'une part, les flux supplémentaires seraient destinés aux familles devenues sinistrées après le passage du cyclone Georges, dont les effets ont été dévastateurs dans certaines régions du pays. D'autre part, l'augmentation de ces flux serait liée à la croissance soutenue de l'économie des États-Unis d'Amérique (4 % environ en 1999 en termes réels), lieu de résidence de la plupart des travailleurs émigrés haïtiens.

Les transferts publics ont, quant à eux, chuté de 42,33 %; ils sont passés de 269,2 à 155,3 millions de dollars ÉU. Cette baisse a été en liaison directe avec la fermeture provisoire, durant le premier trimestre, de plusieurs projets bénéficiant des ressources de quelques agences de financement et a traduit l'attentisme manifeste des bailleurs de fonds relativement à l'aboutissement du processus électoral.

## IV.2 Mouvements de capitaux

### Les opérations financières

Le solde des opérations financières est passé de 187,78 millions de dollars ÉU en 1998 à 58,92 millions en 1999, en raison de la baisse considérable des entrées nettes du secteur non bancaire (-15 millions en 1999 contre 140 millions en 1998). Cette régression n'a pu être compensée ni par les décaissements nets (prêts) au titre de l'assistance externe qui sont passés de 37,70 à 40,32 millions de dollars ÉU, ni par les autres avoirs et engagements nets, ni par l'évolution à la hausse des investissements directs qui ont pratiquement triplé par rapport à l'exercice précédent.

### Les investissements directs

La récente apparition sur le marché haïtien de nouvelles compagnies téléphoniques (Rectel, Haitel, et Comcel) a contribué à la progression des investissements directs étrangers dans le pays. Ceux-ci sont passés de 10,7 millions de dollars ÉU en 1998 à 30 millions en 1999. Selon des estimations préliminaires, le total des investissements du secteur pour l'exercice serait de l'ordre de 120 millions de dollars ÉU<sup>17</sup>. La Haïtel détiendrait la plus grande part de marché; elle est suivie de la Comcel, une entreprise détenue à plus de 70 % par des non-résidents (la compagnie américaine Western Wireless).

## IV.3 Les avoirs de réserve

En dépit de la chute de 38,03 % de la balance globale dont le solde excédentaire a atteint 21,36 millions de dollars ÉU, la balance des paiements de l'exercice a été financée par une accumulation de réserves officielles brutes d'un montant de 33,61 millions de dollars ÉU, en raison de l'utilisation de 11,5 millions de dollars ÉU de crédits en provenance du Fonds Monétaire International (FMI) et du léger accroissement des décaissements au titre des prêts.

<sup>17</sup> Estimations du Conseil National des Télécommunications (CONATEL).



## B. ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE EN 1999

*Cette deuxième partie permet une appréciation de la performance des établissements bancaires au cours de l'exercice. À l'instar des différentes branches d'activité du secteur réel, le système bancaire a souffert des contraintes inhérentes au climat politique. Il a fait montre de prudence dans la gestion de ses ressources et a renforcé sa participation aux adjudications des bons BRH.*

*Les résultats du système bancaire se sont améliorés en 1999. Les divers indicateurs de rentabilité et de qualité de l'actif ont évolué favorablement. Parallèlement, la Banque centrale a renforcé le cadre de la réglementation prudentielle avec l'adoption des normes sur la suffisance des fonds propres dont le but est d'assurer une capitalisation adéquate et une plus grande solidité du système bancaire.*

*L'évolution du monde bancaire au cours de l'exercice a été aussi marquée par un mouvement vers une concentration accrue causée par l'acquisition par la Sogebank de la BIDC et de la BMH.*



## V. LE SYSTÈME BANCAIRE : VUE D'ENSEMBLE

La persistance d'un climat peu propice à la reprise soutenue de l'activité économique n'a pas favorisé l'exercice de la profession bancaire au cours de l'année fiscale 1999. Face à la morosité du cadre de production, les établissements bancaires sont demeurés très prudents au niveau de l'octroi du crédit, préférant investir la majeure partie de leurs ressources dans les bons BRH. En plus d'avoir à ajuster leur stratégie aux contraintes imposées par l'environnement économique et financier, les banques ont dû consacrer beaucoup d'efforts et de ressources, tant matérielles qu'humaines, à la gestion efficace des risques découlant du passage à l'an 2000.

En dépit de ce contexte difficile, l'actif bancaire a enregistré, au cours de l'année, une évolution positive tandis que les résultats du système se sont améliorés, favorisant ainsi un redressement des indicateurs de rentabilité. Les indicateurs de la qualité de l'actif ont aussi subi une évolution favorable. Néanmoins, malgré l'entrée en application des normes sur la suffisance des fonds propres en décembre 1998, ces derniers ont connu, en fin de période, une évolution modérée qui n'a pas aidé au renforcement de l'assise financière des banques.

La croissance de 15,8 % du bilan a reposé essentiellement, à l'actif, sur la progression du volume de bons BRH (90,3 % de croissance, soit une augmentation de 1 470,6 MG<sup>18</sup> de l'encours sur l'exercice) et de l'encours du portefeuille net de crédit (7,32 %, 582,7 MG) et, au passif, sur l'augmentation des ressources collectées auprès de la clientèle (18,6 %, 2 848 MG). L'évolution positive du portefeuille de crédit a trouvé sa source principalement dans l'accroissement significatif des prêts en devises (42,8 %), les prêts en gourdes ayant replié de 5 %.

S'agissant des résultats, la rentabilité du système s'est redressée. Le bénéfice net a progressé de 105,7 %, passant de 95,6 MG à 196,6 MG. Cette performance des résultats bancaires a découlé de :

- l'évolution favorable de la marge nette d'intérêt consécutive au repli des dépenses d'intérêts (régression de 13,7 %, soit une diminution de 111,2 MG par rapport à 1998). Cette réduction importante des dépenses d'intérêts a plus que compensé la baisse parallèle des revenus d'intérêts (-4,2 %, -75,9 MG);

- l'amélioration sensible des autres revenus (29,6 %, 122,3 MG);

- la baisse de 26,3 % (-38,1 MG) des charges de provisionnement due à l'amélioration de la qualité des créances;

- un meilleur contrôle des dépenses d'exploitation dont le rythme de croissance s'est considérablement ralenti (9,3 % en 1999 contre 33,4 % en 1998). Les dépenses d'exploitation ont progressé plus modérément que le produit net bancaire, lequel a crû de 11 %, induisant des effets positifs sur le coefficient d'exploitation.

Reflétant la bonne tenue du bénéfice net, les indicateurs de rentabilité se sont orientés à la hausse. Le ROA est passé de 0,57 % en 1998 à 1 % en 1999. Parallèlement, le ROE s'est établi à 18,48 % contre 10,15 % l'année précédente.

Les principaux ratios de la qualité de l'actif se sont améliorés en 1999. Ainsi, en termes de pourcentage des prêts bruts, les prêts improductifs se sont repliés, passant de 8,59 % à 7,93 %.

Au plan de la structure financière, les fonds propres du système ont accusé une faible croissance (4,7 %). Cette progression modérée n'a pas entraîné un renforcement parallèle de l'assise financière des banques puisque le rapport de l'avoir des actionnaires à l'actif total s'est légèrement dégradé, passant de 5,7 % à 5,2 % sous l'effet de la croissance plus que proportionnelle de l'actif (15,8 %) par rapport aux fonds propres.

<sup>18</sup> MG = millions de gourdes

Au cours de l'exercice, la BRH a renforcé son programme de normes prudentielles. Elle a mis en application, le 31 décembre 1998, la règle sur la suffisance des fonds propres. Elle s'est aussi assurée du respect des normes de solvabilité déjà mises en vigueur en entreprenant des visites d'inspection ponctuelle dans les douze banques du système.

Concernant le passage à l'an 2000, la BRH a mis sur pied un comité technique chargé d'assurer, à travers une série de visites d'inspection effectuées dans les différentes banques, un suivi régulier de l'état d'avancement des travaux liés à la préparation de cette échéance.

**Tableau 3 Indicateurs financiers clés**  
(au 30 septembre ou pour l'exercice terminé le 30 septembre)

| En millions de gourdes                                                            | 1999     | 1998     | 1997     | 1996     | 1995     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Bilan</b>                                                                      |          |          |          |          |          |
| Actif                                                                             | 21 097,2 | 18 210,9 | 15 617,1 | 13 100,4 | 12 047,8 |
| Bons BRH <sup>1</sup>                                                             | 3 099,6  | 1 629,0  | 954,0    | -        | -        |
| Prêts nets                                                                        | 8 546,4  | 7 963,4  | 6 936,7  | 5 010,9  | 4 127,4  |
| Dépôts                                                                            | 18 196,5 | 15 348,4 | 13 036,2 | 10 652,7 | 9 310,5  |
| Avoir des actionnaires                                                            | 1 088,5  | 1 039,4  | 848,3    | 598,9    | 530,9    |
| <b>Résultats</b>                                                                  |          |          |          |          |          |
| Revenus nets d'intérêts                                                           | 1 056,6  | 1 021,3  | 790,8    | 543,9    | 354,6    |
| Autres revenus                                                                    | 535,5    | 413,2    | 325,7    | 325,4    | 244,2    |
| Dotation à la provision pour créances douteuses                                   | 106,3    | 144,4    | 38,1     | 35,8     | 17,2     |
| Frais d'exploitation                                                              | 1 229,5  | 1 124,6  | 842,9    | 652,2    | 395,4    |
| Bénéfice net (perte nette)                                                        | 196,7    | 95,6     | 203,4    | 146,4    | 152,0    |
| <b>En pourcentage</b>                                                             |          |          |          |          |          |
| <b>Structure financière</b>                                                       |          |          |          |          |          |
| Avoir des actionnaires en % de l'actif                                            | 5,16 %   | 5,71 %   | 5,43 %   | 4,57 %   | 4,41 %   |
| Dépôts en % de l'actif                                                            | 86,25 %  | 84,28 %  | 83,47 %  | 81,32 %  | 77,28 %  |
| <b>Qualité de l'actif</b>                                                         |          |          |          |          |          |
| Prêts improductifs bruts en % des prêts bruts <sup>2</sup>                        | 7,93 %   | 8,59 %   | 4,87 %   | 4,74 %   | 5,10 %   |
| Provisions pour créances douteuses en % des prêts improductifs bruts <sup>2</sup> | 62,31 %  | 56,23 %  | 79,50 %  | 95,84 %  | 93,30 %  |
| Prêts improductifs nets en % de l'actif des actionnaires <sup>2</sup>             | 24,69 %  | 30,26 %  | 8,49 %   | 1,73 %   | 2,77 %   |
| <b>Rentabilité</b>                                                                |          |          |          |          |          |
| Rendement de l'actif (ROA)                                                        | 1,00 %   | 0,57 %   | 1,42 %   | 1,16 %   | 1,45 %   |
| Rendement de l'actif des actionnaires (ROE)                                       | 18,48 %  | 10,15 %  | 28,11 %  | 25,91 %  | 31,49 %  |
| Revenus nets d'intérêts en % des revenus d'intérêts                               | 60,17 %  | 55,75 %  | 59,34 %  | 55,62 %  | 63,69 %  |
| Rendement moyen des prêts                                                         | 16,50 %  | 19,31 %  | 19,49 %  | 20,64 %  | 12,08 %  |
| Rémunération moyenne des dépôts                                                   | 4,17 %   | 5,71 %   | 4,57 %   | 4,35 %   | 2,07 %   |
| Dépenses d'exploitation en % du produit net bancaire <sup>3</sup>                 | 77,22 %  | 78,40 %  | 75,49 %  | 75,02 %  | 66,04 %  |
| Produit net bancaire par employé (en milliers de gourdes)                         | 606,52   | 594,61   | 634,35   | 427,82   | 752,29   |
| Nombre d'employés                                                                 | 2 659    | 2 591    | 2 234    | 2 032    | 1 663    |

1) La BRH a commencé à procéder à des opérations d'adjudication de bons BRH en novembre 1996.

2) Depuis le mois de mars 1998, les prêts improductifs désignent les prêts dont le principal et/ou les intérêts sont dus et impayés depuis 90 jours ou plus. Avant cette date, les prêts échus de 15 jours et plus étaient considérés comme tels.

3) Le ratio dépenses d'exploitation sur produit net bancaire publié dans le rapport annuel de l'exercice 1998 (81,95 %) était surévalué étant donné qu'une banque avait, par erreur, enregistré des charges de provisions de 50,9 MG au niveau des dépenses d'exploitation, contribuant ainsi à l'amplification de ces dernières. Le ratio révisé est de 78,4 %.

## V.1 Le système bancaire

### V.1.1 Établissements et environnement concurrentiel

#### Établissements

La structure du monde bancaire haïtien s'est modifiée, au cours de cette année fiscale, avec l'acquisition par la Sogebank de deux banques : la Banque Intercontinentale de Commerce S.A. (BIDC) et la Banque Métropolitaine d'Haïti (BMH ou Métrobanque). Le système a compté douze banques en 1999 contre quatorze l'année dernière, dont deux banques commerciales<sup>19</sup> d'État, sept banques commerciales à capitaux privés haïtiens, deux succursales de banques étrangères et une banque d'épargne et de logement<sup>20</sup> à capitaux privés haïtiens. Le tableau 4 présente une classification des banques selon l'origine des capitaux et le type d'activité.

**Tableau 4 Établissements bancaires fonctionnant en Haïti**  
(au 30 septembre 1999)

|                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Banques commerciales d'État</b>                                 | Banque Nationale de Crédit (BNC)<br>Banque Populaire Haïtienne (BPH)                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Banques commerciales à capitaux privés haïtiens</b>             | Capital Bank<br>Banque Industrielle et Commerciale d'Haïti (BICH)<br>Banque de l'Union Haïtienne (BUH)<br>Banque de Promotion Commerciale et Industrielle (Promobank)<br>Société Caraïbéenne de Banque (Socabank)<br>Société Générale Haïtienne de Banque (Sogebank)<br>Unibank |
| <b>Succursales de banques commerciales étrangères</b>              | Bank of Nova Scotia (Scotiabank)<br>Citibank N.A. (CBNA)                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Banques d'épargne et de logement à capitaux privés haïtiens</b> | Société Générale Haïtienne de Banque d'Épargne et de Logement (Sogebel) <sup>1</sup>                                                                                                                                                                                            |

<sup>1</sup> La Sogebank détient une participation globale de 40 % dans le capital-actions de cette banque, soit une participation directe de 20 % et une participation indirecte de 20 % à travers la Sogefac, elle-même filiale à 100 % de la Sogebank.

#### Environnement concurrentiel

Le taux de croissance géographique des banques a accusé une tendance à la baisse pour l'exercice 1999. En effet, la Banque centrale a autorisé, au cours de l'exercice, l'ouverture de douze succursales (contre seize pour l'exercice précédent) : six pour les villes de province et les six autres pour la région métropolitaine de Port-au-Prince. Les activités bancaires sont toujours concentrées dans la capitale, où l'on retrouve 77 succursales et agences autorisées, contre 30 seulement pour toutes les villes de province.

<sup>19</sup> Le décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et des activités bancaires sur le territoire de la République d'Haïti définit les banques commerciales comme des établissements dont les activités principales consistent à recevoir du public des dépôts à vue ou à terme et à effectuer des opérations de crédit à court, à moyen ou à long terme selon les prescriptions de la BRH.

<sup>20</sup> La loi du 28 août 1984 portant création et fonctionnement des banques d'épargne et de logement (BEL) définit ces dernières comme des établissements dont les activités principales consistent à mobiliser l'épargne privée et publique, nationale ou étrangère, en vue de l'octroi de prêts hypothécaires à moyen et long terme devant servir à l'acquisition, à la construction ou à la restauration d'immeubles à usage résidentiel, commercial, industriel ou à caractère social.

**Tableau 5 Évolution du nombre de succursales autorisées à fonctionner par établissement bancaire**

| Établissements | 1999<br>Nombre de succursales<br>et agences autorisées |                       | 1998<br>Nombre de succursales<br>et agences autorisées |                       | Variation |                       |
|----------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|-----------------------|
|                | P-au-P                                                 | Villes de<br>province | P-au-P                                                 | Villes de<br>province | P-au-P    | Villes de<br>province |
| Citibank       | 3                                                      | 0                     | 3                                                      | 0                     | 0         | 0                     |
| Scotiabank     | 3                                                      | 0                     | 3                                                      | 0                     | 0         | 0                     |
| BIDC           | 0                                                      | 0                     | 7                                                      | 0                     | -7        | 0                     |
| BUH            | 5                                                      | 7                     | 5                                                      | 6                     | 0         | +1                    |
| BPH            | 3                                                      | 0                     | 2                                                      | 0                     | +1        | 0                     |
| BICH           | 1                                                      | 0                     | 1                                                      | 0                     | 0         | 0                     |
| BNC            | 4                                                      | 12                    | 4                                                      | 12                    | 0         | 0                     |
| Capital Bank   | 6                                                      | 0                     | 6                                                      | 0                     | 0         | 0                     |
| Sogebank       | 20                                                     | 2                     | 12                                                     | 1                     | +8        | +1                    |
| Sogebel        | 3                                                      | 0                     | 3                                                      | 0                     | 0         | 0                     |
| Unibank        | 15                                                     | 3                     | 13                                                     | 1                     | +2        | +2                    |
| Promobank      | 6                                                      | 2                     | 5                                                      | 1                     | +1        | +1                    |
| Socabank       | 8                                                      | 4                     | 6                                                      | 2                     | +2        | +2                    |
| BMH            | 0                                                      | 0                     | 1                                                      | 1                     | -1        | -1                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>77</b>                                              | <b>30</b>             | <b>71</b>                                              | <b>24</b>             | <b>+6</b> | <b>+6</b>             |

L'année 1999 a vu un net ralentissement du mouvement d'expansion des banques constaté en 1998 tant au niveau des nouveaux marchés à conquérir qu'au niveau des nouveaux produits et services à développer. La guerre des taux sur les dépôts, déclenchée au cours de l'exercice dernier, s'est estompée par suite de l'orientation à la baisse, amorcée à la fin de 1998 et poursuivie au début de 1999, des taux de rendement des bons BRH. Ces taux se sont stabilisés à partir du deuxième trimestre à des niveaux avoisinant 6,8 %, 8,6 % et 10,3 % pour les bons à 7, 28 et 91 jours, respectivement.

## V.2 Structure du système bancaire

L'acquisition par la Sogebank de la BIDC et de la BMH a eu pour effet direct une plus grande concentration du système bancaire comme en témoigne l'évolution des indicateurs suivants :

- ✓ le poids des principaux établissements bancaires
- ✓ le poids des différentes catégories d'établissements bancaires
- ✓ l'indicateur de concentration des affaires Herfindhal
- ✓ la répartition de l'encours des prêts par secteur d'activité
- ✓ la répartition de l'encours des prêts par tranche
- ✓ la répartition de l'encours des prêts par échéance.

Toutefois, cette concentration accrue du système n'a pas empêché la réduction, par l'application de la circulaire 83-3 relative à la concentration du risque de crédit, du risque lié à la concentration constatée au niveau des prêts. Le rapport de l'encours du crédit (net des garanties réclamées par les banques) accordé aux six plus gros emprunteurs de la place aux fonds propres du système bancaire a baissé, passant d'un taux moyen de 22,94 % en septembre 1998 à 17,7 % en septembre 1999.

## Poids des principaux établissements bancaires

La Sogebank a joué un rôle important dans l'augmentation significative de la part de marché enregistrée pour les trois premières banques du système, tant au niveau de l'actif total, du portefeuille de prêts, des dépôts totaux qu'au niveau des dépôts libellés en dollars ÉU. Par rapport à septembre 1998, la part des trois premiers établissements bancaires a augmenté de cinq points de pourcentage respectivement en termes d'actif et de dépôts totaux. Leur position s'est améliorée d'environ dix points de pourcentage au niveau de l'encours des crédits distribués et de six points au niveau des dépôts libellés en dollars ÉU collectés.

**Tableau 6 Poids des principaux établissements bancaires**  
(au 30 septembre)  
(en pourcentage)

|                                   | Actif<br>total | Portefeuille<br>de prêts | Dépôts<br>totaux | Dépôts en<br>dollars ÉU |
|-----------------------------------|----------------|--------------------------|------------------|-------------------------|
| <b>1999 (12 établissements)</b>   |                |                          |                  |                         |
| Les trois premiers établissements | 51,5           | 50,8                     | 53,0             | 63,8                    |
| Les cinq premiers établissements  | 70,4           | 67,6                     | 70,9             | 81,6                    |
| Les huit premiers établissements  | 89,3           | 87,2                     | 89,4             | 96,1                    |
| <b>1998 (14 établissements)</b>   |                |                          |                  |                         |
| Les trois premiers établissements | 46,3           | 41,0                     | 48,0             | 57,8                    |
| Les cinq premiers établissements  | 64,5           | 59,0                     | 65,6             | 76,5                    |
| Les huit premiers établissements  | 85,1           | 83,0                     | 85,4             | 94,5                    |
| <b>Variation 1999/1998</b>        |                |                          |                  |                         |
| Les trois premiers établissements | 5,2            | 9,8                      | 5,0              | 6,0                     |
| Les cinq premiers établissements  | 5,9            | 8,6                      | 5,3              | 5,1                     |
| Les huit premiers établissements  | 4,2            | 4,2                      | 4,0              | 1,6                     |

## Poids des différentes catégories d'établissements bancaires

Malgré la conversion en banque commerciale de la Capital Bank, qui a abandonné son statut de banque d'épargne et de logement en mars 1999, le nombre de banques commerciales privées haïtiennes a baissé en raison de la consolidation des opérations de la BIDC et de la BMH avec celles de la Sogebank. Néanmoins, la part de l'actif total détenue par ces banques a connu une forte progression au détriment de celle des banques d'État et des banques d'épargne et de logement (BEL). La position des banques commerciales privées au niveau du portefeuille de prêts, des dépôts totaux et des dépôts libellés en dollars ÉU s'est aussi améliorée.

La diminution du nombre d'établissements bancaires privés opérant dans le système n'a pas induit un ralentissement de la tendance à la baisse amorcée dès 1996 dans les parts de marché des banques d'État. Cette évolution est une conséquence des mesures conservatoires que la BRH a imposées depuis mars 1998 à la principale banque d'État, la BNC, laquelle a dû, au cours de l'exercice, concentrer ses efforts sur l'assainissement de son bilan.

En 1998, les succursales des banques étrangères avaient enregistré une très légère baisse de leurs parts au niveau de l'actif total et des dépôts totaux. En 1999, elles ont connu une amélioration de leur position sur ces marchés. Leur part dans l'encours total des prêts a suivi la même tendance. Néanmoins, leur poids sur le marché des dépôts libellés en dollars ÉU s'est légèrement érodé.

Le nombre de BELs s'est réduit à une banque, ce qui a occasionné une baisse des parts de marché de cette catégorie à tous les niveaux.

**Tableau 7 Poids relatif des différentes catégories d'établissements bancaires**  
(au 30 septembre)  
(en pourcentage)

| Catégories de banques                                 | Actif total | Portefeuille de prêts | Dépôts totaux | Dépôts en dollars EU |
|-------------------------------------------------------|-------------|-----------------------|---------------|----------------------|
| <b>1999</b>                                           |             |                       |               |                      |
| 7 banques commerciales privées haïtiennes             | 73,4        | 73,0                  | 74,4          | 85,0                 |
| 2 succursales de banques étrangères                   | 11,3        | 14,2                  | 11,5          | 11,2                 |
| 2 banques d'État                                      | 12,9        | 9,0                   | 11,7          | 2,2                  |
| 1 banque d'épargne et de logement privée haïtienne    | 2,4         | 3,8                   | 2,3           | 1,7                  |
|                                                       | 100,0       | 100,0                 | 100,0         | 100,0                |
| <b>1998</b>                                           |             |                       |               |                      |
| 8 banques commerciales privées haïtiennes             | 69,2        | 66,2                  | 71,1          | 81,2                 |
| 2 succursales de banques étrangères                   | 10,2        | 13,4                  | 10,3          | 11,4                 |
| 2 banques d'État                                      | 14,4        | 12,3                  | 13,0          | 2,0                  |
| 2 banques d'épargne et de logement privées haïtiennes | 6,2         | 8,2                   | 5,7           | 5,4                  |
|                                                       | 100,0       | 100,0                 | 100,0         | 100,0                |
| <b>1997</b>                                           |             |                       |               |                      |
| 8 banques commerciales privées haïtiennes             | 66,7        | 66,8                  | 68,6          | 82,7                 |
| 2 succursales de banques étrangères                   | 10,8        | 11,9                  | 10,7          | 10,7                 |
| 2 banques d'État                                      | 16,9        | 14,0                  | 15,4          | 2,3                  |
| 2 banques d'épargne et de logement privées haïtiennes | 5,6         | 7,3                   | 5,3           | 4,3                  |
|                                                       | 100,0       | 100,0                 | 100,0         | 100,0                |
| <b>1996</b>                                           |             |                       |               |                      |
| 7 banques commerciales privées haïtiennes             | 55,7        | 51,0                  | 59,2          | 79,3                 |
| 3 succursales de banques étrangères                   | 18,4        | 22,6                  | 19,8          | 16,7                 |
| 2 banques d'État                                      | 20,7        | 18,0                  | 16,4          | 2,0                  |
| 2 banques d'épargne et de logement privées haïtiennes | 5,2         | 8,4                   | 4,6           | 2,0                  |
|                                                       | 100,0       | 100,0                 | 100,0         | 100,0                |
| <b>1995</b>                                           |             |                       |               |                      |
| 6 banques commerciales privées haïtiennes             | 49,2        | 49,1                  | 50,5          | 64,0                 |
| 3 succursales de banques étrangères                   | 23,1        | 24,2                  | 25,3          | 24,4                 |
| 2 banques d'État                                      | 23,0        | 18,7                  | 19,4          | 10,1                 |
| 2 banques d'épargne et de logement privées haïtiennes | 4,7         | 8,0                   | 4,8           | 1,5                  |
|                                                       | 100,0       | 100,0                 | 100,0         | 100,0                |

### Indicateur de concentration des affaires Herfindhal (HHI)<sup>21</sup>

En 1998, l'indice Herfindhal avait indiqué une plus grande concentration de l'actif et des dépôts totaux du système bancaire. En 1999, il a révélé un accroissement de la concentration à tous les niveaux. L'indice a atteint, sur tous les marchés considérés, son niveau le plus élevé depuis 1995.

<sup>21</sup> Cet indicateur est donné par la somme du carré des différentes parts de marché des banques. Ses variations reflètent, selon le cas, un accroissement ou une diminution du degré de concentration. Une diminution de HHI traduit une plus faible concentration.

**Tableau 8 Indicateur de concentration des affaires Herfindhal**  
(au 30 septembre)

| HHI         | Actif total | Portefeuille de prêts | Dépôts totaux | Dépôts en dollars EU |
|-------------|-------------|-----------------------|---------------|----------------------|
| <b>1999</b> |             |                       |               |                      |
|             | 1 320,4     | 1 205,7               | 1 355,6       | 1 686,6              |
| <b>1998</b> |             |                       |               |                      |
|             | 1 132,1     | 1 003,6               | 1 169,0       | 1 497,2              |
| <b>1997</b> |             |                       |               |                      |
|             | 1 082,4     | 1 012,2               | 1 119,0       | 1 594,0              |
| <b>1996</b> |             |                       |               |                      |
|             | 1 172,0     | 1 021,5               | 1 169,5       | 1 650,9              |
| <b>1995</b> |             |                       |               |                      |
|             | 1 224,0     | 1 146,4               | 1 129,3       | 1 670,4              |

## Répartition de l'encours des prêts par secteur d'activité

La répartition présentée dans le tableau 9 (en page suivante) a été établie selon des critères différents de ceux utilisés pour le même tableau du rapport annuel 1998. Elle regroupe les différents secteurs d'activité énumérés dans la circulaire 83-3 établissant les normes relatives à la concentration du risque de crédit. Les données de 1998 portaient plutôt sur les prêts dont l'encours était supérieur à 75 000 gourdes, conformément à une classification antérieure à la mise en application de ladite circulaire.

Le crédit aux particuliers a connu une baisse, passant de 12,2 % des crédits totaux en 1998 à 9,5 % en 1999, soit une diminution de 240,4 MG. La part du crédit destiné au secteur commercial a progressé. Elle s'est établie à 35 % de l'encours global des prêts en septembre 1999 contre 34,2 % en septembre 1998, soit une augmentation de 171,1 MG. Parallèlement, les prêts alloués au secteur industriel ont régressé. Ils ont occupé une place relativement moins importante dans la composition du crédit : 19,8 % en 1999 contre 20,6 % en 1998, soit une diminution de 28,2 MG.

Le secteur "Électricité, gaz et eau", même s'il a continué à occuper une place relativement peu importante au niveau du crédit bancaire (0,5 % en 1999 contre 0,2 % en 1998), a plus que doublé sa part de marché avec un encours totalisant 46,3 MG cette année fiscale contre 19,3 MG l'année dernière.

Les créances du secteur immobilier ont sensiblement augmenté, se situant à 14,3 % de l'encours global des prêts en septembre 1999 contre 12,2 % en 1998, soit une augmentation de 241,6 MG. Par contre, l'encours du crédit accordé au secteur "Bâtiments et travaux publics" a baissé de 34,7 MG, passant de 4,1 % des crédits totaux en 1998 à 3,7 % en 1999.

Les prêts alloués au secteur "Transport, entrepôt et communication" ont plus que doublé, atteignant 3,4 % de l'encours global des prêts en 1999 contre 1,4 % en 1998, soit une augmentation de 205,2 MG. Quant aux prêts alloués au secteur "Agriculture, sylviculture et pêche", ils ont gardé la même part du marché du crédit (0,2 %). Cependant, ils ont atteint un montant de 17,7 MG en 1999 contre 20,3 MG en 1998, soit une diminution de 2,6 MG.

Les prêts alloués aux secteurs d'activité regroupés sous la rubrique "Services et autres" ont diminué de 82,6 MG pour se situer à 13,6 % de l'encours global des prêts en 1999 contre 14,9 % en 1998.

**Tableau 9 Distribution de l'encours des prêts par secteur d'activité**  
(au 30 septembre)

| Secteurs d'activité                  | 1999                         |              | 1998                         |              |
|--------------------------------------|------------------------------|--------------|------------------------------|--------------|
|                                      | Montant <sup>1</sup><br>(MG) | Pourcentage  | Montant <sup>1</sup><br>(MG) | Pourcentage  |
| Prêts aux particuliers               | 940,7                        | 9,5          | 1 181,1                      | 12,2         |
| Commerce de gros et détail           | 3 464,8                      | 35,0         | 3 293,7                      | 34,2         |
| Industries manufacturières           | 1 958,7                      | 19,8         | 1 986,9                      | 20,6         |
| Électricité, gaz et eau              | 46,3                         | 0,5          | 19,3                         | 0,2          |
| Immobilier résidentiel et commercial | 1415,4                       | 14,3         | 1173,8                       | 12,2         |
| Bâtiments et travaux publics         | 362,6                        | 3,7          | 397,3                        | 4,1          |
| Transport, entrepôt et communication | 339,3                        | 3,4          | 134,1                        | 1,4          |
| Agriculture, sylviculture et pêche   | 17,7                         | 0,2          | 20,3                         | 0,2          |
| Services et autres                   | 1 349,4                      | 13,6         | 1 432,0                      | 14,9         |
| <b>Total</b>                         | <b>9 894,9</b>               | <b>100,0</b> | <b>9 638,5</b>               | <b>100,0</b> |

<sup>1</sup> comprend aussi des engagements hors-bilan.

## Répartition de l'encours des prêts par tranche

Cette section analyse le niveau de concentration du crédit en considérant les prêts dont l'encours a été supérieur à 75 000 gourdes au 30 septembre. En 1999, l'encours de ces prêts a représenté 92,1 % des prêts bruts totaux du système bancaire, contre 90,92 % en 1998 et 76,5 % en 1997.

Le nombre d'emprunteurs dont l'encours des prêts était supérieur à cinq millions de gourdes a légèrement augmenté au cours de l'exercice (361 contre 334 en 1998). Mais, par rapport au nombre total d'emprunteurs, ce groupe a gardé la même part qu'en 1998 et 1997, soit 6 %. La concentration par emprunteur n'a pas varié de façon significative pour les groupes d'emprunteurs aux créances inférieures à cinq millions de gourdes (variations comprises entre -2 % et +3 %).

Le montant du crédit total accordé aux détenteurs de prêts supérieurs à cinq millions de gourdes s'est élevé à 5 098 MG au 30 septembre 1999, soit 61 % de l'encours global des prêts considérés. Au niveau des autres catégories d'emprunteurs, des variations relativement faibles ont été constatées d'un exercice à l'autre dans l'encours des prêts exprimé en pourcentage du total. C'est le cas notamment pour les prêts compris dans la marge 500 000 - 999 999 gourdes, dont le taux de concentration a perdu un point, passant de 7 % en 1998 à 6 % en 1999. Le taux de concentration des prêts compris dans la tranche 1 000 000 - 2 499 999 gourdes a progressé d'un point pour se situer à 12 % pour l'exercice sous étude. Le degré de concentration par prêt au niveau des autres tranches de prêts n'a pas changé en 1999.

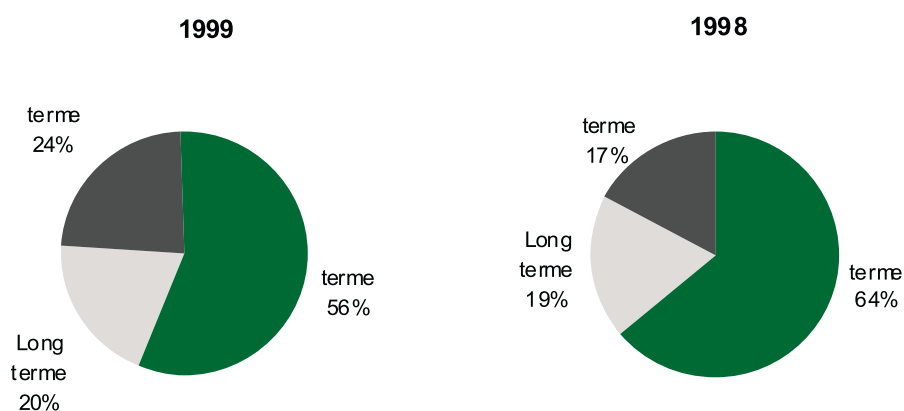
**Tableau 10 Distribution de l'encours des prêts par tranche (prêts de 75 000 gourdes ou plus)**  
(au 30 septembre)

| Tranches de prêts     | E M P R U N T E U R S |                         | P R Ê T S          |                         |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|
|                       | Nombre                | Concentration<br>(en %) | Encours<br>(en MG) | Concentration<br>(en %) |
| <b>1999</b>           |                       |                         |                    |                         |
| 75 000 à 249 999      | 2 937                 | 49                      | 390,4              | 5                       |
| 250 000 à 499 999     | 1 107                 | 18                      | 392,1              | 5                       |
| 500 000 à 999 999     | 715                   | 12                      | 515,6              | 6                       |
| 1 000 000 à 2 499 999 | 618                   | 10                      | 957,6              | 12                      |
| 2 500 000 à 4 999 999 | 260                   | 4                       | 928,8              | 11                      |
| 5 000 000 ou plus     | 361                   | 6                       | 5 098,0            | 61                      |
|                       | 5 998                 | 100                     | 8 282,5            | 100                     |
| <b>1998</b>           |                       |                         |                    |                         |
| 75 000 à 249 999      | 2 448                 | 46                      | 346,6              | 5                       |
| 250 000 à 499 999     | 1 017                 | 19                      | 357,3              | 5                       |
| 500 000 à 999 999     | 736                   | 14                      | 523,6              | 7                       |
| 1 000 000 à 2 499 999 | 564                   | 10                      | 882,7              | 11                      |
| 2 500 000 à 4 999 999 | 244                   | 5                       | 850,4              | 11                      |
| 5 000 000 ou plus     | 334                   | 6                       | 4 645,2            | 61                      |
|                       | 5 343                 | 100                     | 7 605,8            | 100                     |
| <b>1997</b>           |                       |                         |                    |                         |
| 75 000 à 249 999      | 2 031                 | 48                      | 294,4              | 5                       |
| 250 000 à 499 999     | 812                   | 19                      | 287,7              | 5                       |
| 500 000 à 999 999     | 528                   | 12                      | 370,9              | 7                       |
| 1 000 000 à 2 499 999 | 409                   | 10                      | 632,1              | 12                      |
| 2 500 000 à 4 999 999 | 209                   | 5                       | 710,4              | 13                      |
| 5 000 000 ou plus     | 242                   | 6                       | 3 224,8            | 58                      |
|                       | 4 231                 | 100                     | 5 520,3            | 100                     |
| <b>1996</b>           |                       |                         |                    |                         |
| 75 000 à 249 999      | 1 254                 | 49                      | 179,0              | 4                       |
| 250 000 à 499 999     | 527                   | 20                      | 185,3              | 5                       |
| 500 000 à 999 999     | 321                   | 12                      | 226,0              | 5                       |
| 1 000 000 à 2 499 999 | 257                   | 10                      | 402,6              | 10                      |
| 2 500 000 à 4 999 999 | 100                   | 4                       | 355,1              | 9                       |
| 5 000 000 ou plus     | 137                   | 5                       | 2 724,0            | 67                      |
|                       | 2 596                 | 100                     | 4 072,0            | 100                     |
| <b>1995</b>           |                       |                         |                    |                         |
| 75 000 à 249 999      | 1 154                 | 51                      | 163,0              | 5                       |
| 250 000 à 499 999     | 436                   | 19                      | 152,6              | 5                       |
| 500 000 à 999 999     | 267                   | 12                      | 188,7              | 5                       |
| 1 000 000 à 2 499 999 | 192                   | 9                       | 294,9              | 9                       |
| 2 500 000 à 4 999 999 | 86                    | 4                       | 302,5              | 8                       |
| 5 000 000 ou plus     | 125                   | 5                       | 2 290,4            | 68                      |
|                       | 2 260                 | 100                     | 3 392,1            | 100                     |

## Répartition de l'encours des prêts par échéance

Au cours de l'exercice 1999, sur un encours total de crédit s'élevant à 8,3 milliards de gourdes (prêts supérieurs à 75 000 gourdes), le système bancaire a compté 4,7 milliards de gourdes de prêts à court terme (accordés à 2 080 emprunteurs), 2 milliards de gourdes de prêts à moyen terme (accordés à 2 238 emprunteurs) et 1,6 milliards de gourdes de prêts à long terme (accordés à 1 680 emprunteurs). Cette allocation s'est différenciée de celle de l'année fiscale antérieure, surtout au niveau des prêts à court terme dont la part au sein de l'encours total du crédit a diminué de huit points de pourcentage (de 64 % en 1998 à 56 % en 1999) au profit principalement des prêts à moyen terme qui sont passés de 17 % de l'encours en 1998 à 24 % en 1999. Les prêts à long terme ont gagné un point de pourcentage pour se situer à 20 % en 1999<sup>22</sup>.

**Graphique 13 Répartition de l'encours des prêts selon l'échéance (prêts de 75 000 gourdes ou plus)**  
(au 30 septembre)



## V.3 Parts de marché des banques

### Classement selon l'actif total

Le classement des banques selon l'actif indique une progression importante de la Socabank qui, de la cinquième position en 1998 (avec 8,24 % de part de marché), est passée à la troisième place en 1999 (avec 10,87 % de l'actif total du système). Cette évolution dans le positionnement de la Socabank s'est effectuée au détriment de la BNC. Celle-ci, qui occupait la troisième place en 1998 avec 10,2 % de l'actif total, est passée à la cinquième place en 1999 avec 9,03 % de l'actif total.

La Sogebank et la Unibank ont conservé les mêmes positions au classement selon l'actif total (première et deuxième places, respectivement). Néanmoins, suite à l'acquisition de la BIDC et de la BMH par la Sogebank au cours de l'exercice, celle-ci s'est distancée de sa concurrente en termes de l'importance de la part de l'actif total détenue (24,54 % pour la Sobegank et 16,12 % pour la Unibank en 1999, contre 20,5 % et 15,64 %, respectivement, pour l'exercice précédent).

La BUH et la Promobank ont gardé les rangs qu'elles occupent depuis 1997 (quatrième et sixième, respectivement). Toutefois, leur part respective de l'actif a quelque peu diminué. La Citibank a progressé d'un rang, délaissant la huitième position qu'elle a occupée en 1997 et 1998 pour se hisser à la septième, détenue en 1998 par la BIDC. Il en a été de même pour la Scotiabank qui est passée de la dixième position

<sup>22</sup> Les prêts à court terme sont ceux dont l'échéance est de moins d'un an. L'échéance des prêts à moyen terme varie de un à cinq ans et celle des prêts à long terme dépasse cinq ans.

en 1997 et 1998 à la neuvième en 1999, au détriment de la BPH qui a reculé à la dixième place. La progression la plus significative a été enregistrée au niveau de la Capital Bank qui a évolué de la onzième à la huitième place.

## Classement selon les prêts bruts

S'agissant de la distribution du portefeuille de prêts bruts, les trois premières banques du système ont été par ordre décroissant la Sogebank, la Unibank et la Socabank. Cette dernière a gardé la troisième position qu'elle a acquise en 1998 (à partir de la septième place qu'elle occupait en 1997) et a même eu tendance à se rapprocher de la Unibank, l'écart entre elles ayant été de 2,96 points de pourcentage en 1999 contre 4,7 en 1998.

Partant de la septième position en 1998, la Citibank a gagné des parts de marché au niveau du portefeuille de prêts bruts pour se situer en quatrième place au détriment de la BUH, de la BNC et de la Promobank. La Capital Bank a également réalisé des progrès au niveau de la captation des prêts. Elle est passée de la dixième place en 1998 (avec 4,56 % du portefeuille) à la septième en 1999 (avec 5,72 % du portefeuille). L'absorption de la B IDC et de la BMH par la Sogebank a permis à certaines banques de progresser d'un ou de deux rangs au classement (Scotiabank, BPH, Sogebel et BICH).

L'année 1999 s'est caractérisée pour la BNC par une érosion importante de sa part de marché au chapitre des prêts bruts (perte de 3,5 points de pourcentage). En l'espace de deux ans, elle a perdu six rangs, passant de la troisième place en 1997 à la neuvième en 1999. Ce recul est dû en partie à l'interdiction qui lui a été faite par la Banque centrale d'octroyer de nouveaux crédits. Cette mesure a participé des dispositions conservatoires adoptées par le Conseil d'Administration de la BRH en vue de renforcer le processus d'assainissement financier entamé au sein de cette banque depuis 1997.

**Tableau 11 Parts de marché et rang selon l'actif total et le portefeuille de prêts bruts**  
(au 30 septembre)

| Établissements     | ACTIF TOTAL |      |       |      |       |      | PRÊTS BRUTS |      |       |      |       |      |
|--------------------|-------------|------|-------|------|-------|------|-------------|------|-------|------|-------|------|
|                    | 1999        |      | 1998  |      | 1997  |      | 1999        |      | 1998  |      | 1997  |      |
|                    | %           | Rang | %     | Rang | %     | Rang | %           | Rang | %     | Rang | %     | Rang |
| Sogebank           | 24,54       | 1    | 20,50 | 1    | 18,60 | 1    | 19,73       | 1    | 15,47 | 1    | 16,54 | 1    |
| Unibank            | 16,12       | 2    | 15,64 | 2    | 14,53 | 2    | 17,03       | 2    | 15,09 | 2    | 12,96 | 2    |
| Socabank           | 10,87       | 3    | 8,24  | 5    | 6,53  | 7    | 14,07       | 3    | 10,39 | 3    | 7,26  | 7    |
| BUH                | 9,81        | 4    | 9,91  | 4    | 9,58  | 4    | 8,20        | 6    | 8,37  | 6    | 8,36  | 6    |
| BNC                | 9,03        | 5    | 10,20 | 3    | 11,71 | 3    | 5,30        | 9    | 8,82  | 5    | 11,17 | 3    |
| Promobank          | 7,15        | 6    | 7,32  | 6    | 8,40  | 6    | 8,23        | 5    | 9,24  | 4    | 10,38 | 4    |
| Citibank           | 6,89        | 7    | 6,07  | 8    | 6,15  | 8    | 8,54        | 4    | 8,10  | 7    | 6,55  | 8    |
| Capital Bank       | 4,88        | 8    | 3,78  | 11   | 3,21  | 11   | 5,72        | 7    | 4,56  | 10   | 4,06  | 10   |
| Scotiabank         | 4,36        | 9    | 4,15  | 10   | 4,65  | 10   | 5,63        | 8    | 5,27  | 9    | 5,13  | 9    |
| BPH                | 3,89        | 10   | 4,16  | 9    | 5,18  | 9    | 3,71        | 11   | 3,45  | 12   | 3,71  | 11   |
| Sogebel            | 2,41        | 11   | 2,44  | 12   | 2,41  | 12   | 3,81        | 10   | 3,63  | 11   | 3,52  | 12   |
| BICH               | 0,05        | 12   | 0,06  | 14   | 0,06  | 13   | 0,04        | 12   | 0,04  | 14   | 0,04  | 13   |
| B IDC <sup>1</sup> | -           | -    | 7,21  | 7    | 8,99  | 5    | -           | -    | 7,47  | 8    | 10,33 | 5    |
| BMH <sup>1</sup>   | -           | -    | 0,33  | 13   | -     | 14   | -           | -    | 0,09  | 13   | -     | -    |
|                    | 100%        |      | 100%  |      | 100%  |      | 100%        |      | 100%  |      | 100%  |      |

<sup>1</sup> Données non disponibles au 30 septembre 1997.

## Classement selon les dépôts

Du point de vue de la distribution des dépôts totaux du système bancaire, la Sogebank, la Unibank et la Socabank ont occupé les trois premières places pour l'année fiscale 1999. Particulièrement, en l'espace d'une année, la Socabank est passée de la cinquième à la troisième position, devançant ainsi la BUH et la BNC qui ont chacune perdu un rang pour se situer respectivement aux quatrième et cinquième places.

La Promobank et la BPH n'ont pas changé de rang en 1999. Elles sont restées respectivement aux sixième et dixième positions qu'elles occupent depuis 1997. Le rachat de la BIDC et de la BMH par la Sogebank a, comme pour les répartitions présentées antérieurement, entraîné l'avancement d'un ou de deux rangs de certaines banques au classement selon les dépôts totaux (Citibank, Scotiabank, Capital Bank, Sogebel et BICH).

Quant à la distribution des banques selon leur capacité à capter les dépôts libellés en dollars ÉU, elle n'a pas subi de changement significatif au cours de l'exercice. La Unibank, la Sogebank, la Socabank, la Citibank, la Promobank et la BUH ont gardé leur position particulière, soit, par ordre décroissant, les six premières places au classement, respectivement. Les autres banques ont amélioré leur rang respectif grâce à l'absence de la BIDC et de la BMH.

**Tableau 12 Parts de marché et rang selon les dépôts totaux et les dépôts en dollars ÉU**  
(au 30 septembre)

| Établissements   | DÉPÔTS TOTAUX |      |       |      |       |      | DÉPÔTS DOLLARS ÉU |      |       |      |       |      |
|------------------|---------------|------|-------|------|-------|------|-------------------|------|-------|------|-------|------|
|                  | 1999          |      | 1998  |      | 1997  |      | 1999              |      | 1998  |      | 1997  |      |
|                  | %             | Rang | %     | Rang | %     | Rang | %                 | Rang | %     | Rang | %     | Rang |
| Sogebank         | 25,13         | 1    | 21,21 | 1    | 19,90 | 1    | 23,21             | 2    | 19,89 | 2    | 18,84 | 2    |
| Unibank          | 16,81         | 2    | 16,46 | 2    | 15,25 | 2    | 26,34             | 1    | 25,21 | 1    | 27,52 | 1    |
| Socabank         | 11,09         | 3    | 8,72  | 5    | 6,84  | 7    | 14,28             | 3    | 12,73 | 3    | 11,12 | 4    |
| BUH              | 10,00         | 4    | 10,29 | 3    | 9,97  | 4    | 7,59              | 6    | 8,93  | 6    | 6,63  | 7    |
| BNC              | 7,91          | 5    | 8,90  | 4    | 10,59 | 3    | 1,06              | 11   | 0,85  | 12   | 0,84  | 12   |
| Promobank        | 6,98          | 6    | 7,28  | 6    | 8,20  | 6    | 8,43              | 5    | 9,18  | 5    | 11,54 | 3    |
| Citibank         | 6,62          | 7    | 5,70  | 8    | 5,49  | 8    | 9,32              | 4    | 9,52  | 4    | 8,49  | 5    |
| Scotiabank       | 4,86          | 8    | 4,59  | 9    | 5,22  | 9    | 1,84              | 8    | 1,91  | 9    | 2,23  | 9    |
| Capital Bank     | 4,41          | 9    | 3,37  | 11   | 3,00  | 11   | 5,14              | 7    | 3,91  | 8    | 3,16  | 8    |
| BPH              | 3,83          | 10   | 4,08  | 10   | 4,83  | 10   | 1,15              | 10   | 1,11  | 11   | 1,46  | 10   |
| Sogebel          | 2,34          | 11   | 2,31  | 12   | 2,33  | 12   | 1,65              | 9    | 1,49  | 10   | 1,13  | 11   |
| BICH             | 0,02          | 12   | 0,03  | 14   | 0,03  | 13   | 0,00              | 12   | 0,00  | 14   | 0,00  | 13   |
| BIDC             | -             | -    | 6,86  | 7    | 8,35  | 5    | -                 | -    | 5,11  | 7    | 7,04  | 6    |
| BMH <sup>1</sup> | -             | -    | 0,20  | 13   | -     | -    | -                 | -    | 0,17  | 13   | -     | -    |
|                  | 100%          |      | 100%  |      | 100%  |      | 100%              |      | 100%  |      | 100%  |      |

<sup>1</sup> Données non disponibles au 30 septembre 1997.

## VI. LES ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU SYSTÈME BANCAIRE

### VI.1 Activités bancaires

#### VI.1.1 Évolution de l'activité globale

L'évolution de l'environnement bancaire a été influencée par l'action de la BRH au double point de vue de la conduite de la politique monétaire et de l'exercice de la fonction de supervision des banques. L'activité bancaire a été affectée en 1999, d'une part, par le renforcement des opérations d'adjudication de bons BRH en dépit de la réduction significative des taux d'intérêt servis sur ces instruments et, d'autre part, par l'entrée en application de la norme sur la suffisance des fonds propres et des taux définitifs relatifs aux provisions spécifiques pour mauvaises créances.

L'activité bancaire a, dans l'ensemble, enregistré une orientation favorable au cours de l'exercice 1999. Celle-ci s'est manifestée dans la progression du bilan, la croissance du produit net bancaire et l'amélioration des indices de rentabilité. Cependant, à cause de la faible croissance de l'avoir des actionnaires, la structure financière des banques ne s'est pas améliorée.

## Évolution du bilan

L'actif total a atteint 21 097,2 MG au 30 septembre 1999. Poursuivant une tendance observée depuis l'exercice précédent, cet indicateur a marqué un repli au niveau de son taux de croissance qui s'est établi à 15,8 % en 1999 contre 16,6 % en 1998. Ce ralentissement du rythme de progression de l'actif traduit principalement celui du taux de croissance des prêts nets (7,3 % en 1999 contre 14,8 % en 1998) résultant de l'expansion plus rapide des provisions pour créances douteuses (10 %) par rapport aux prêts bruts (7,5 %) dont le taux de progression a ralenti sensiblement en raison du recul de l'encours des prêts en gourdes (-5,03 %).

**Tableau 13 Bilan du système bancaire**  
(au 30 septembre)  
(en millions de gourdes)

|                                         | 1999            | 1998            | 1997            | 1996            | 1995            |
|-----------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Disponibilités                          | 5 911,7         | 5 810,7         | 5 054,9         | 6 354,7         | 6 319,9         |
| Bons BRH                                | 3 099,6         | 1 629,0         | 954,0           | -               | -               |
| Autres placements                       | 1 369,2         | 1 066,9         | 1 060,3         | 512,8           | 483,6           |
| Prêts nets                              | 8 546,4         | 7 963,4         | 6 936,7         | 5 010,9         | 4 127,4         |
| Immobilisations nettes                  | 1 207,8         | 1 021,3         | 827,1           | 636,4           | 412,0           |
| Autres actifs                           | 962,5           | 719,6           | 784,1           | 585,6           | 704,9           |
| <b>Actif total</b>                      | <b>21 097,2</b> | <b>18 210,9</b> | <b>15 617,1</b> | <b>13 100,4</b> | <b>12 047,8</b> |
| Dépôts                                  | 18 196,5        | 15 348,4        | 13 036,2        | 10 652,7        | 9 310,5         |
| Obligations à vue                       | 1 259,2         | 1 249,9         | 1 092,6         | 1 454,6         | 1 543,3         |
| Obligations à terme                     | 333,1           | 304,9           | 336,0           | 246,7           | 400,3           |
| Autres passifs                          | 219,9           | 268,3           | 304,0           | 147,5           | 262,8           |
| Passif total                            | 20 008,7        | 17 171,5        | 14 768,8        | 12 501,5        | 11 516,9        |
| Avoir des actionnaires                  | 1 088,5         | 1 039,4         | 848,3           | 598,9           | 530,9           |
| <b>Passif et avoir des actionnaires</b> | <b>21 097,2</b> | <b>18 210,9</b> | <b>15 617,1</b> | <b>13 100,4</b> | <b>12 047,8</b> |

Cependant, par catégorie de banques, le bilan a présenté une évolution plus contrastée. Les banques commerciales d'État ont augmenté leur actif de 4,2 %, tandis que les banques d'épargne et de logement ont vu le leur baisser d'environ 55 % par suite du changement de statut de la Capital Bank qui s'est convertie en banque commerciale en milieu d'exercice. Les succursales de banques étrangères et les banques commerciales privées ont enregistré un taux de progression de leur actif supérieur à la moyenne du système, soit 27,6 % et 22,9 %, respectivement.

Après avoir connu une évolution très favorable au cours des deux exercices précédents (41,6 % et 22,5 % de croissance en 1997 et 1998, respectivement), l'avoir des actionnaires s'est davantage contracté en 1999, avec un taux de progression de 4,7 %. Par catégorie de banques, l'avoir des actionnaires présente une évolution plus différenciée. Son faible taux de croissance trouve son origine principalement dans la contraction enregistrée au niveau des banques commerciales d'État (-44,7 %) et des succursales de banques étrangères (-17,2 %). En ce qui concerne les banques d'État, ce recul tient essentiellement aux efforts d'assainissement financier entrepris par la BNC au cours de l'exercice. Pour ce qui est des banques étrangères, il convient de souligner que la BRH leur avait accordé un délai expirant au 30 septembre 1999 en vue de se conformer aux exigences de la circulaire sur la suffisance des fonds propres. L'avoir des actionnaires des autres banques du système a augmenté de 13,2 %, un taux de croissance comparable à celui de l'actif. Contrairement aux trois années fiscales antérieures, l'avoir des actionnaires du système a progressé plus modérément que l'actif au cours de l'exercice.

**Tableau 14 Taux de variation des postes du bilan du système bancaire**  
(au 30 septembre)  
(en pourcentage)

|                                         | Variation<br>99/98 | Variation<br>98/97 | Variation<br>97/96 | Variation<br>96/95 | Variation<br>95/94 |
|-----------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Disponibilités                          | 1,7                | 15,0               | -20,5              | 0,6                | 24,5               |
| Bons BRH                                | 90,3               | 70,8               | 100,0              | -                  | -                  |
| Autres placements                       | 28,3               | 0,6                | 106,8              | 6,0                | 454,1              |
| Prêts nets                              | 7,3                | 14,8               | 38,4               | 21,4               | 37,6               |
| Immobilisations nettes                  | 18,3               | 23,5               | 30,0               | 55,5               | 44,8               |
| Autres actifs                           | 33,7               | -8,2               | 33,9               | -16,9              | 64,6               |
| <b>Actif total</b>                      | <b>15,8</b>        | <b>16,6</b>        | <b>19,2</b>        | <b>8,7</b>         | <b>35,7</b>        |
| Dépôts                                  | 18,6               | 17,7               | 22,4               | 14,4               | 43,1               |
| Obligations à vue                       | 0,7                | 14,4               | -24,9              | -5,7               | 4,0                |
| Obligations à terme                     | 9,2                | -9,2               | 36,2               | -38,4              | 23,9               |
| Autres passifs                          | -18,0              | -11,8              | 106,1              | -43,8              | 105,2              |
| Passif total                            | 16,5               | 16,3               | 18,1               | 8,5                | 36,4               |
| Avoir des actionnaires                  | 4,7                | 22,5               | 41,6               | 12,8               | 22,2               |
| <b>Passif et avoir des actionnaires</b> | <b>15,8</b>        | <b>16,6</b>        | <b>19,2</b>        | <b>8,7</b>         | <b>35,7</b>        |

L'encours des dépôts a maintenu sa tendance à la hausse. Après un léger fléchissement survenu au cours de l'exercice précédent, le taux de progression des dépôts s'est redressé pour s'établir à 18,6 % (contre 17,7 % en 1998 et 22,4 % en 1997). Les dépôts ont continué de croître à un rythme plus soutenu que l'actif total (15,8 %) en 1999.

**Tableau 15 Composition des postes du bilan du système bancaire**  
(au 30 septembre)  
(en pourcentage)

|                                         | 1999         | 1998         | 1997         | 1996         | 1995         |
|-----------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Disponibilités                          | 28,0         | 31,9         | 32,4         | 48,5         | 52,5         |
| Bons BRH                                | 14,7         | 9,0          | 6,1          | -            | -            |
| Autres placements                       | 6,5          | 5,9          | 6,8          | 3,9          | 4,0          |
| Prêts nets                              | 40,5         | 43,7         | 44,4         | 38,2         | 34,3         |
| Immobilisations nettes                  | 5,7          | 5,6          | 5,3          | 4,9          | 3,4          |
| Autres actifs                           | 4,6          | 4,0          | 5,0          | 4,5          | 5,8          |
| <b>Actif total</b>                      | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| Dépôts                                  | 86,2         | 84,3         | 83,5         | 81,3         | 77,3         |
| Obligations à vue                       | 6,0          | 6,9          | 7,0          | 11,1         | 12,8         |
| Obligations à terme                     | 1,6          | 1,6          | 2,2          | 1,9          | 3,3          |
| Autres passifs                          | 1,0          | 1,5          | 1,9          | 1,1          | 2,2          |
| Passif total                            | 94,8         | 94,3         | 94,6         | 95,4         | 95,6         |
| Avoir des actionnaires                  | 5,2          | 5,7          | 5,4          | 4,6          | 4,4          |
| <b>Passif et avoir des actionnaires</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

Au niveau de la structure de l'actif, les bons BRH ont marqué une progression d'environ six points de pourcentage d'un exercice à l'autre. Parallèlement, les prêts nets se sont inscrits en retrait par rapport à leur niveau de l'exercice précédent, reculant de trois points de pourcentage dans la composition de l'actif. L'avoir des actionnaires s'est replié d'environ 0,5 point dans la composition du passif.

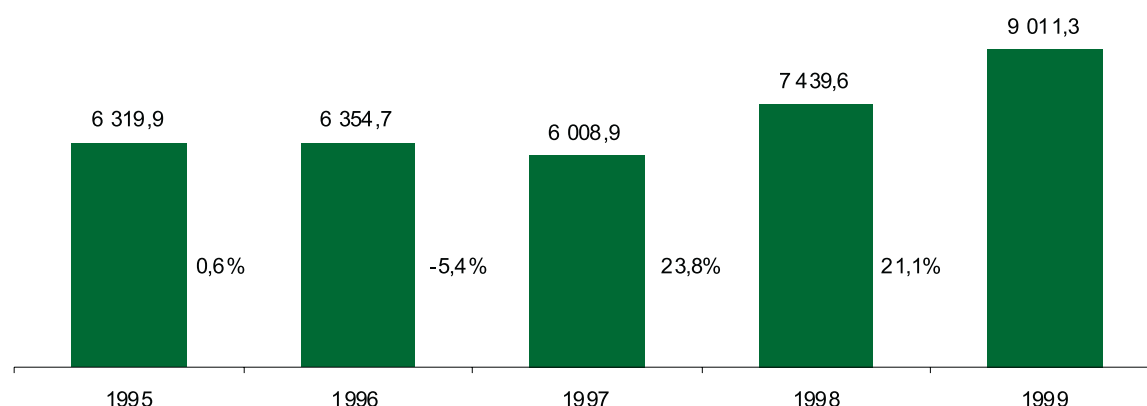
## Liquidités

Les liquidités sont constituées des disponibilités et des bons BRH. Par liquidités, on entend les fonds facilement convertibles en espèces dont dispose une banque pour faire face à tous ses engagements de sortie de fonds lorsqu'ils deviennent exigibles. Le niveau de liquidité des banques est tributaire de la politique monétaire menée par la BRH, notamment en ce qui a trait aux coefficients de réserves obligatoires et aux émissions de bons BRH.

**Graphique 14 Liquidités du système bancaire**

(au 30 septembre)

(en millions de gourdes)



Soutenues par la progression de 90,3 % de l'encours des bons BRH, les liquidités du système bancaire ont augmenté de 21,1 % sur l'exercice, atteignant 9 011,3 MG au 30 septembre 1999.

**Tableau 16 Composition des liquidités du système bancaire**

(au 30 septembre)

|                                    | 1999              |                    | 1998              |                    | 1997              |                    | 1996              |                    | 1995              |                    |
|------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
|                                    | Volume<br>(en MG) | Distrib.<br>(en %) | Volume<br>(en MG) | Distrib.<br>(en %) | Volume<br>(en MG) | Distrib.<br>(en %) | Volume<br>(en MG) | Distrib.<br>(en %) | Volume<br>(en MG) | Distrib.<br>(en %) |
| Encaisse                           | 1 059,5           | 11,8               | 961,2             | 12,9               | 882,5             | 14,7               | 1 045,0           | 16,4               | 768,5             | 12,2               |
| Avoirs à la BRH                    | 3 271,7           | 36,3               | 3 289,3           | 44,2               | 2 619,1           | 43,6               | 3 346,3           | 52,7               | 3 468,8           | 54,9               |
| Avoirs à l'étranger                | 872,1             | 9,7                | 904,6             | 12,2               | 872,2             | 14,5               | 1 315,4           | 20,7               | 1 393,9           | 22,1               |
| Avoirs dans les<br>banques locales | 240,3             | 2,7                | 230,3             | 3,1                | 267,3             | 4,4                | 399,3             | 6,3                | 310,1             | 4,8                |
| Autres                             | 468,1             | 5,2                | 425,2             | 5,7                | 413,9             | 6,9                | 248,7             | 3,9                | 378,6             | 6,0                |
| Disponibilités                     | 5 911,7           | 65,6               | 5 810,6           | 78,1               | 5 054,9           | 84,1               | 6 354,7           | 100                | 6 319,9           | 100                |
| Bons BRH                           | 3 099,6           | 34,4               | 1 629,0           | 21,9               | 954,0             | 15,9               | -                 | -                  | -                 | -                  |
| Liquidités                         | 9 011,3           | 100                | 7 439,6           | 100                | 6 008,9           | 100                | 6 354,7           | 100                | 6 319,9           | 100                |

Depuis l'introduction des bons BRH en novembre 1996, leur encours n'a cessé d'augmenter. Au 30 septembre 1999, leur part au niveau de la composition des liquidités s'est établie à 34,4 % contre 21,9 % au 30 septembre 1998, soit une augmentation de 12,5 points de pourcentage. Cette évolution s'est opérée au détriment des disponibilités dont la part relative a subi une régression équivalente.

**Tableau 17 Liquidité du système bancaire en pourcentage de l'actif total**  
(au 30 septembre)

|                                                     | 1999   | 1998   | 1997   | 1996   | 1995   |
|-----------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Disponibilités                                      | 28,0 % | 31,9 % | 32,4 % | 48,5 % | 52,5 % |
| Bons BRH                                            | 14,7 % | 9,0 %  | 6,1 %  | -      | -      |
| Liquidités totales, en pourcentage de l'actif total | 42,7 % | 40,9 % | 38,5 % | 48,5 % | 52,5 % |

Le ratio liquidités sur actif total, lequel met en rapport les éléments liquides de l'actif ou ceux facilement convertibles en espèces et l'actif total, a poursuivi son redressement, passant de 40,9 % en 1998 à 42,7 % en 1999 sous l'effet de la croissance plus rapide des liquidités (21,1 %) par rapport à l'actif total (15,8 %).

### VI.1.2 Opérations interbancaires

L'activité interbancaire, au sens strict du terme, a encore subi un ralentissement. À la fin de l'exercice, l'encours des prêts et emprunts interbancaires s'est chiffré à 11,5 MG, en baisse de 75 % par rapport à 1998. Les prêts et les emprunts interbancaires ont représenté 0,1 % de l'actif total du système bancaire au 30 septembre 1999.

**Tableau 18 Position nette interbancaire du système bancaire<sup>1</sup>**  
(en millions de gourdes)

|          | au<br>30/9/99 | au<br>30/9/98 | Variation<br>au 30/9<br>99/98 | Moyenne<br>mensuelle <sup>2</sup><br>1999 | Moyenne<br>mensuelle <sup>2</sup><br>1998 | Variation<br>99/98 |
|----------|---------------|---------------|-------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------|
| Prêts    | 11,5          | 46,0          | -75,0 %                       | 24,7                                      | 134,7                                     | -81,7 %            |
| Emprunts | 11,5          | 46,0          | -75,0 %                       | 24,7                                      | 134,7                                     | -81,7 %            |

<sup>1</sup> Les transactions effectuées par les banques commerciales avec la BRH sont exclues des prêts et emprunts interbancaires. Ainsi, le montant des emprunts interbancaires réalisés au 30 septembre 1998 a été révisé à 46 MG, contre un montant de 72 MG figurant dans le rapport annuel 1998. Ce dernier montant incluait un emprunt de 26 MG effectué par une banque commerciale auprès de la BRH.

<sup>2</sup> Il s'agit de la moyenne de la position interbancaire enregistrée au dernier jour de chaque mois de l'exercice, d'octobre à septembre.

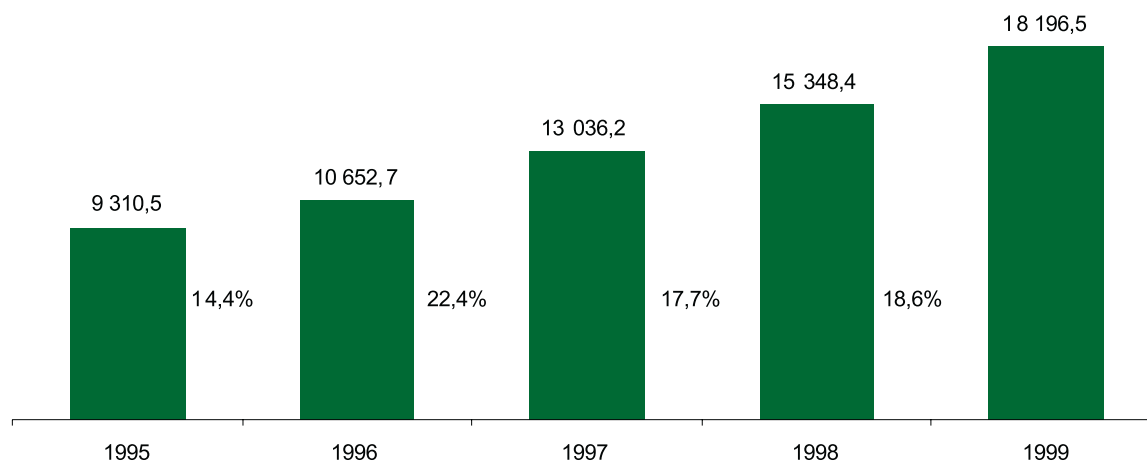
Le volume moyen des transactions interbancaires s'est inscrit en baisse au cours de l'exercice 1999. Les prêts et les emprunts interbancaires ont reculé de 81,7 % par rapport à l'année fiscale antérieure.

### VI.1.3 Opérations avec la clientèle

#### Ressources disponibles

Les dépôts ont totalisé 18 196,4 MG au 30 septembre 1999 contre 15 348,4 MG au 30 septembre 1998, soit une croissance de 18,6 %.

**Graphique 15 Croissance des dépôts du système bancaire**  
(au 30 septembre)  
(en millions de gourdes)



Tandis que les dépôts à vue et d'épargne ont évolué de manière plus dynamique au cours de l'exercice sous étude, les dépôts à terme ont enregistré une baisse sensible de leur taux de progression. Ces derniers se sont accrus de 15,9 % (contre 39 % en 1998); les dépôts à vue et les dépôts d'épargne ont progressé respectivement de 20,3 % (contre 12,4 % en 1998) et 19,6 % (contre 7,8 % en 1998).

**Tableau 19 Progression des dépôts du système bancaire**  
(au 30 septembre)  
(en pourcentage)

|                  | Variation 99/98 | Variation 98/97 | Variation 97/96 | Variation 96/95 |
|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Dépôts à vue     | 20,3            | 12,4            | 11,6            | 1,7             |
| Dépôts d'épargne | 19,6            | 7,8             | 14,1            | 12,2            |
| Dépôts à terme   | 15,9            | 39,0            | 54,5            | 43,6            |
|                  | 18,6            | 17,7            | 22,4            | 14,4            |

Reflétant ces évolutions, la part des dépôts à vue s'est stabilisée dans la structure des dépôts totaux alors que celle des dépôts d'épargne a progressé au détriment des dépôts à terme.

**Tableau 20 Composition des dépôts du système bancaire**  
(au 30 septembre)  
(en millions de gourdes)

|                  | 1999     |      | 1998     |       | 1997     |       | 1996     |       | 1995    |       |
|------------------|----------|------|----------|-------|----------|-------|----------|-------|---------|-------|
| Dépôts à vue     | 4 560,7  | 25 % | 3 791,2  | 25 %  | 3 373,1  | 26 %  | 3 021,4  | 28 %  | 2 971,3 | 32 %  |
| Dépôts d'épargne | 7 746,8  | 43 % | 6 477,2  | 42 %  | 6 008,0  | 46 %  | 5 265,3  | 50 %  | 4 692,1 | 51 %  |
| Dépôts à terme   | 5 888,9  | 32 % | 5 080,0  | 33 %  | 3 655,1  | 28 %  | 2 366,0  | 22 %  | 1 647,2 | 17 %  |
|                  | 18 196,5 | 100% | 15 348,4 | 100 % | 13 036,2 | 100 % | 10 652,7 | 100 % | 9 310,6 | 100 % |

Le rapport entre les dépôts libellés en dollars ÉU convertis en gourdes et les dépôts totaux, lequel est considéré comme un indicateur du degré de dollarisation du système bancaire, a connu une évolution

positive en 1999. D'un niveau de 29,4 % à la fin de l'exercice précédent, ce ratio s'est établi à 31,5 % à la fin de l'exercice 1999 en raison de la croissance plus rapide des dépôts libellés en dollars ÉU convertis en gourdes (27,1 %) par rapport aux dépôts libellés en gourdes (15 %).

**Tableau 21 Progression des dépôts en dollars ÉU du système bancaire**

(au 30 septembre)

(dépôts convertis en millions de gourdes)

|                | 1999              |                                          |               |                                         | 1998              |                                          |               |                                         |
|----------------|-------------------|------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------|-------------------|------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------|
|                | Dépôts dollars ÉU | Dépôts dollars ÉU convertis <sup>1</sup> | Dépôts totaux | dépôts dollars convertis/ dépôts totaux | Dépôts dollars ÉU | Dépôts dollars ÉU convertis <sup>1</sup> | Dépôts totaux | dépôts dollars convertis/ dépôts totaux |
| Dépôts à vue   | 76,8              | 1 301,5                                  | 4 560,7       | 28,5 %                                  | 72,8              | 1 226,2                                  | 3 791,2       | 32,3 %                                  |
| Dép. d'épargne | 127,5             | 2 159,9                                  | 7 746,8       | 27,9 %                                  | 90,1              | 1 517,4                                  | 6 477,2       | 23,4 %                                  |
| Dépôts à terme | 134,4             | 2 277,5                                  | 5 888,9       | 38,7 %                                  | 105,1             | 1 770,5                                  | 5 080,0       | 34,9 %                                  |
|                | 338,8             | 5 738,9                                  | 18 196,5      | 31,5 %                                  | 268,0             | 4 514,1                                  | 15 348,4      | 29,4 %                                  |

<sup>1</sup> Les taux de conversion étaient de 16,9411 et 16,8475 au 30 septembre 1999 et au 30 septembre 1998, respectivement.

La performance des dépôts libellés en dollars ÉU traduit la progression significative des dépôts d'épargne (41,5 %) et des dépôts à terme (27,9 %). Convertis en gourdes, les dépôts libellés en dollars ÉU ont accusé une croissance légèrement plus forte en 1999 (27,1 %) par rapport à celle de 1998 (26,6 %) du fait de l'appréciation de la devise américaine par rapport à la gourde d'une fin de période à l'autre.

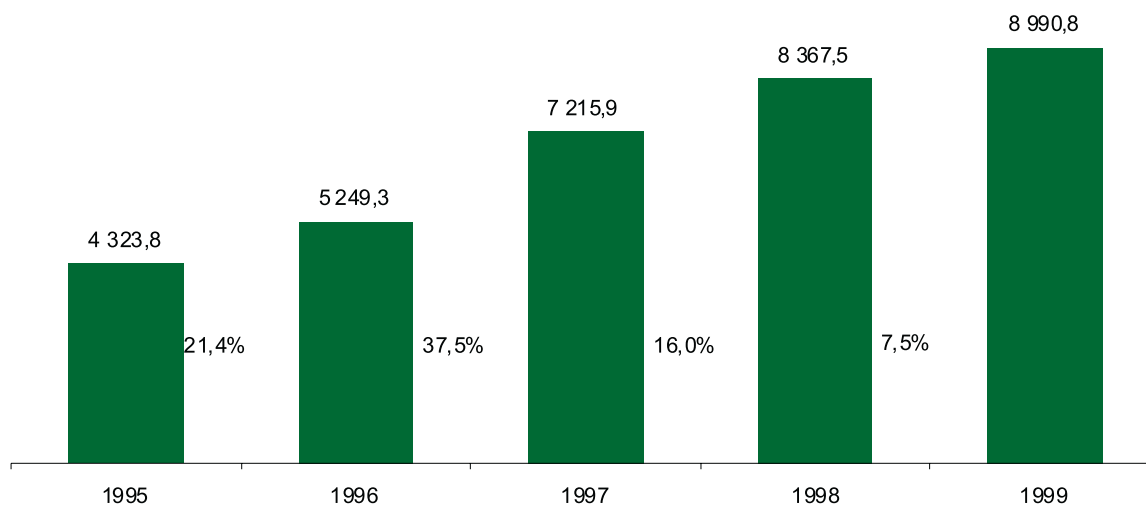
## Emploi des ressources

L'encours des prêts bruts se chiffrait à 8 990,8 MG au 30 septembre 1999 contre à 8 367,5 MG en 1998, soit une augmentation de 7,5 % attribuable essentiellement à la croissance de 42,76 % des prêts en dollars ÉU (environ 40 % des prêts totaux), les prêts en gourdes ayant reculé de 5 %.

**Graphique 16 Portefeuille de prêts bruts du système bancaire**

(au 30 septembre)

(en millions de gourdes)



## VI.1.4 Opérations sur titres

Les opérations sur titres s'entendent des transactions du système bancaire relatives aux bons BRH ainsi qu'à d'autres placements.

### Bons BRH

Au 30 septembre 1999, l'encours des bons BRH détenus par les établissements bancaires s'élevait à 3 105 MG contre 1 679 MG au 30 septembre 1998, soit une progression d'environ 85 %.

### Autres placements

Les placements des banques sont composés principalement d'instruments du marché monétaire américain, de valeurs mobilières ou de titres de participation. Ils ont progressé de 28,3 % par rapport à leur niveau de la fin de l'exercice précédent pour atteindre 1 369,1 MG au 30 septembre 1999.

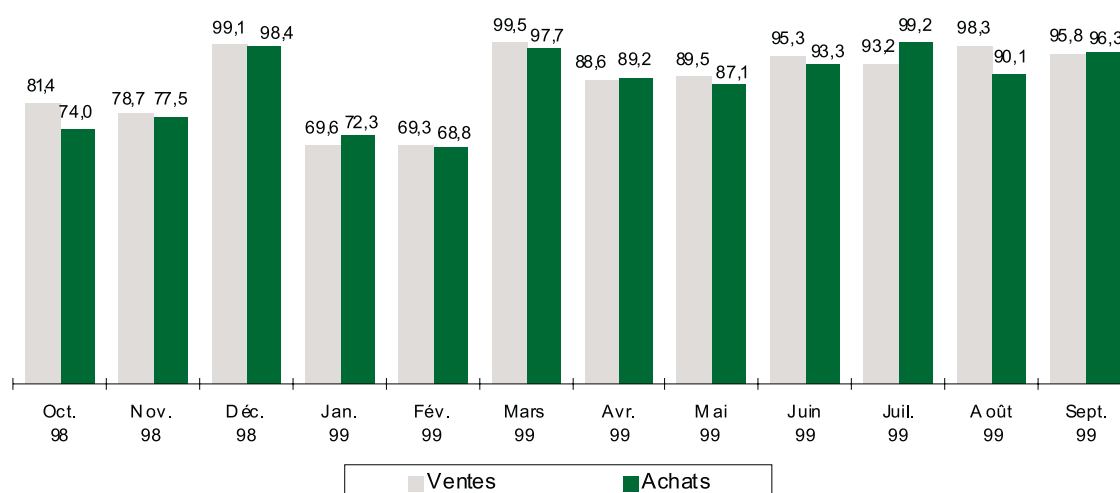
## VI.1.5 Opérations de change

Les établissements bancaires sont intervenus sur le marché des changes tant pour satisfaire les besoins de leur clientèle que pour leur propre compte.

### Transactions avec la clientèle

Le volume mensuel des transactions d'achat et de vente de devises des banques a évolué de manière irrégulière au cours de l'année fiscale 1999. Le montant de ces opérations a atteint un sommet en décembre 1998, en mars 1999 et au cours du dernier trimestre de l'exercice. Au total, les banques ont acheté 1 043,9 millions de dollars ÉU et en ont vendu 1 058,3 millions, soit des moyennes mensuelles de 87 et 88,2 millions de dollars ÉU, respectivement. En 1998, la moyenne mensuelle s'établissait à 67 millions de dollars ÉU pour les achats contre 66,4 millions pour les ventes.

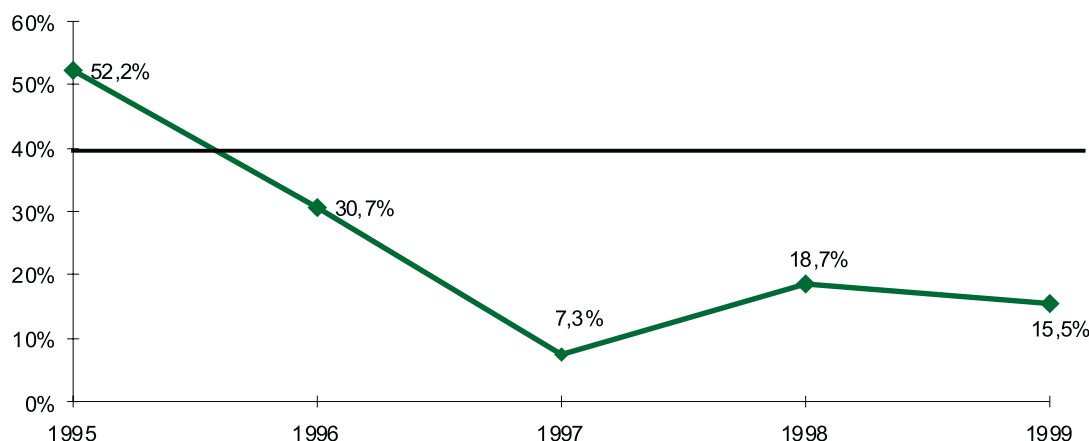
**Graphique 17** Volume des opérations d'achat et de vente de dollars ÉU des banques  
(en millions de dollars ÉU)



## Transactions pour compte propre

La position en devises du système bancaire, exprimée en pourcentage des fonds propres, s'est maintenue en dessous de la limite maximale de 40 %, accusant même une baisse par rapport à septembre 1998. La limite en question avait été fixée en octobre 1996 par la norme prudentielle sur la gestion du risque de change.

**Graphique 18** Position nette en devises du système bancaire en pourcentage des fonds propres<sup>1</sup>  
(au 30 septembre)



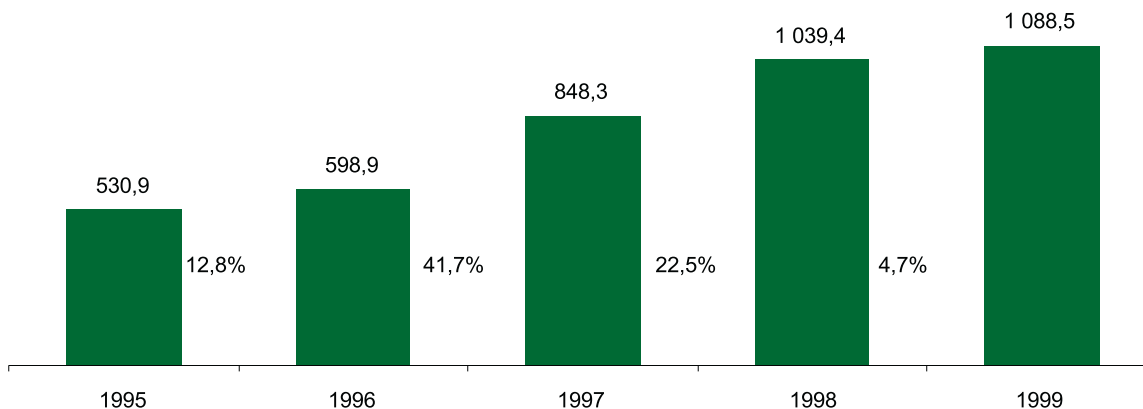
<sup>1</sup>Pour les succursales de banques étrangères, les fonds propres sont remplacés par la limite autorisée par la banque mère.

## VI.2 Structure financière et qualité de l'actif

### Assise financière et fonds propres

D'un point de vue strictement comptable, les fonds propres, composés principalement du capital libéré et des bénéfices non répartis, sont passés de 1 039,4 MG à 1 088,5 MG de septembre 1998 à septembre 1999. Cette croissance modérée (4,7 %) n'a pas contribué au renforcement de l'assise financière des banques puisque le rapport de l'avoir des actionnaires à l'actif total s'est dégradé, passant de 5,7 % à 5,2 %.

**Graphique 19** Croissance des fonds propres du système bancaire  
(au 30 septembre)  
(en millions de gourdes)



Dans le cadre de l'exécution de son programme de réglementation prudentielle, la BRH a mis en application en décembre 1998 les normes portant sur la suffisance des fonds propres, lesquelles doivent être appliquées par chacun des établissements bancaires sur une base consolidée. Ces normes définissent les fonds propres réglementaires et établissent les règles de solvabilité à respecter par les banques. Celles-ci sont tenues de maintenir depuis mars 1999 un rapport maximum de 25 entre l'actif et les fonds propres réglementaires et un rapport minimum de 8 % entre ces derniers et les actifs pondérés en fonction des risques. Ces ratios seront portés respectivement à 22 et 10 % en septembre 2000.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice, la Direction de la Supervision des Banques a entrepris des visites d'inspection ponctuelle dans les douze banques du système afin de s'assurer du respect par celles-ci des normes en question.

La plupart des établissements bancaires à capitaux privés haïtiens se sont déjà conformés à ces normes au 30 septembre 1999. Tel n'est pas le cas pour les succursales de banques étrangères et les banques commerciales d'État. Il convient de rappeler que la principale banque d'État, la BNC, s'est engagée depuis 1997 dans un processus de modernisation devant aboutir à terme à l'assainissement de son portefeuille de prêts et à la reconstitution de ses fonds propres. Quant aux succursales de banques étrangères, elles devront se soumettre aux exigences prudentielles en matière de fonds propres à partir d'octobre 1999.

**Tableau 22 Degré de conformité des banques aux normes portant sur la suffisance des fonds propres**  
(au 30 septembre)

| Catégories d'établissement                                 | Actif / fonds propres<br>maximum : 25 | Fonds propres / actif à risque<br>minimum : 8% |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------|
| Banques à capitaux privés haïtiens (8 banques)             | 19,66                                 | 10,57                                          |
| Banques commerciales d'État (2 banques) <sup>1</sup>       | 62,05                                 | 4,74                                           |
| Succursales de banques étrangères (2 banques) <sup>2</sup> | 72,19                                 | 3,60                                           |
| <b>Système bancaire</b>                                    | <b>23,62</b>                          | <b>9,35</b>                                    |

<sup>1</sup> La faiblesse des ratios de fonds propres de ces banques tient essentiellement aux efforts d'assainissement financier qu'elles ont entrepris. Dans la cadre de la restructuration en cours au sein de ces banques d'État (BNC, BPH) des mesures seront prises pour renflouer leurs fonds propres.

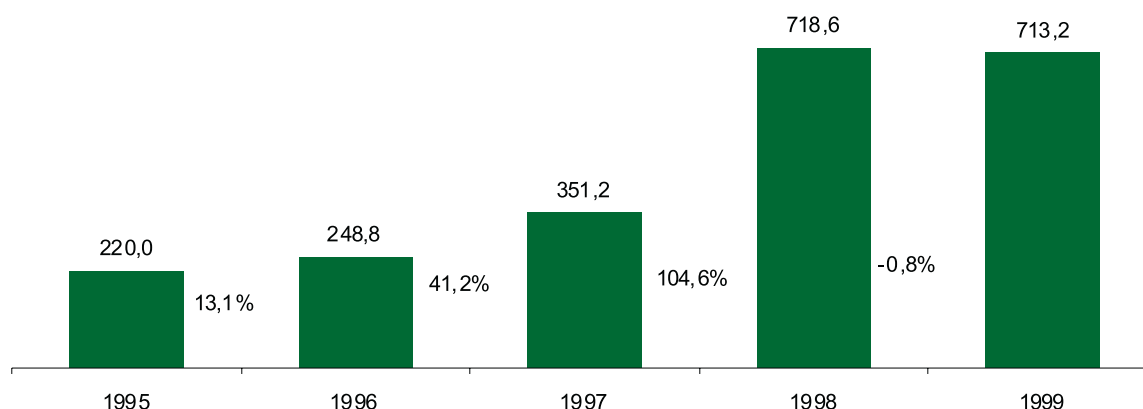
<sup>2</sup> La faiblesse des ratios des succursales de banques étrangères s'explique par l'insuffisance de la dotation minimale légale dans leur structure financière; cependant elles devront se soumettre aux normes régissant la matière à partir d'octobre 1999.

## Qualité de l'actif

D'un niveau de 718,6 MG en septembre 1998, l'encours des prêts improductifs<sup>23</sup> est passé à 713,2 MG à la fin de l'exercice 1999, accusant ainsi un léger repli de 0,8 %. Cette évolution traduit une tendance à l'amélioration de la qualité des créances détenues par les banques et contraste avec celle enregistrée au cours de l'exercice 1998 où les prêts improductifs avaient progressé de 104,6 %. Cette expansion substantielle était survenue suite à une classification plus réaliste de l'actif, entreprise par les établissements bancaires dans le but de se conformer aux dispositions de la norme sur la classification et le provisionnement du crédit, dont la mise en application effective a débuté en mars 1998.

<sup>23</sup> Pour la période 1995-1997, les prêts improductifs ont représenté les prêts non remboursés ou non renouvelés depuis quinze jours ou plus. Cependant, à partir de 1998, ils désignent les prêts dont le principal ou l'intérêt est dû et impayé depuis 90 jours ou plus. Ce changement de caractéristique fait suite à l'entrée en application, en octobre 1997, de la norme prudentielle portant sur la classification et le provisionnement du crédit.

**Graphique 20 Prêts improductifs bruts du système bancaire**  
(au 30 septembre)  
(en millions de gourdes)



Le taux des arrérages, lequel mesure la part des prêts improductifs dans l'encours total des prêts, a reculé, s'établissant à 7,9 % en septembre 1999 contre 8,6 % en septembre 1998. Cette évolution favorable a trouvé sa source principale dans l'amélioration de la qualité des créances bancaires.

**Tableau 23 Arrérages du portefeuille de prêts bruts du système bancaire**  
(au 30 septembre)  
(en millions de gourdes)

|                           | 1999         | 1998         | 1997         | 1996         | 1995         |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Prêts improductifs bruts  | 713,2        | 718,6        | 351,2        | 248,8        | 220,0        |
| Prêts bruts totaux        | 8 990,8      | 8 367,5      | 7 215,9      | 5 249,3      | 4 323,7      |
| <b>Taux des arrérages</b> | <b>7,9 %</b> | <b>8,6 %</b> | <b>4,9 %</b> | <b>4,7 %</b> | <b>5,1 %</b> |

Le taux de couverture a subi un redressement en 1999 (62,3 % contre 56,2 % en 1998) par suite du recul de l'encours des prêts improductifs (-0,8 %) et de l'évolution positive des provisions pour créances douteuses (10 %). L'effort de provisionnement supplémentaire consenti au cours de cet exercice a permis la constitution de provisions s'élevant à 106,3 MG, soit 26,4 % de moins qu'en 1998. Le doublement à partir du 30 juin 1999 des taux de provisions minimums devrait occasionner un effort de provisionnement plus important. Néanmoins, grâce, en partie, à une amélioration de la qualité de l'actif et à une diminution de la concentration des prêts classifiés dans les catégories requérant des niveaux de provisions plus élevés, la charge de provisionnement s'est révélée moindre.

**Tableau 24 Couverture des prêts improductifs bruts par les provisions pour créances douteuses**  
(au 30 septembre)  
(en millions de gourdes)

|                                    | 1999          | 1998          | 1997          | 1996          | 1995          |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Provisions pour créances douteuses | 444,4         | 404,1         | 279,2         | 238,4         | 196,4         |
| Prêts improductifs bruts           | 713,2         | 718,6         | 351,2         | 248,8         | 220,0         |
| <b>Taux de couverture</b>          | <b>62,3 %</b> | <b>56,2 %</b> | <b>79,5 %</b> | <b>95,8 %</b> | <b>89,3 %</b> |

Le ratio prêts improductifs nets sur fonds propres indique l'impact potentiel qu'aurait sur ces derniers la perte de chaque gourde de prêts improductifs pour lesquels aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée. Ce taux s'est contracté au cours de l'exercice en raison de la baisse de l'encours des prêts improductifs nets (-14,6 %) et de la progression simultanée de l'avoir des actionnaires (4,3 %). Ainsi, au 30 septembre 1999, les prêts improductifs nets ont représenté 24,7 % des fonds propres contre 30,2 % au 30 septembre 1998.

**Tableau 25 Prêts improductifs, déduction faite des provisions pour créances douteuses, en pourcentage des fonds propres**

(au 30 septembre)

(en millions de gourdes)

|                                                                      | 1999    | 1998    | 1997  | 1996  | 1995  |
|----------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|-------|-------|
| Prêts improductifs bruts                                             | 713,2   | 718,6   | 351,2 | 248,8 | 220,0 |
| moins : provisions pour créances douteuses                           | 444,4   | 404,1   | 279,2 | 238,4 | 196,4 |
| Prêts improductifs nets                                              | 268,8   | 314,5   | 72,0  | 10,4  | 23,6  |
| Fonds propres                                                        | 1 088,5 | 1 039,4 | 848,3 | 598,9 | 530,9 |
| Proportion des prêts improductifs nets par rapport aux fonds propres | 24,7 %  | 30,2 %  | 8,5 % | 1,7 % | 4,4 % |

## VI.3 Résultats

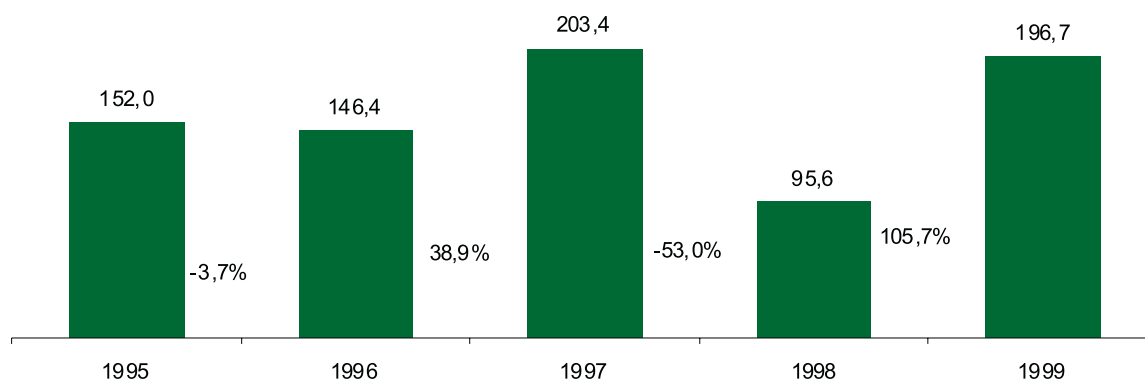
### Rentabilité

Après une baisse de 53 % en 1998, le bénéfice net a connu une importante croissance de 105,7 % en 1999. Ce redressement de la rentabilité du système s'explique en partie par les efforts de restructuration réalisés par la BNC. En termes d'importance, les résultats enregistrés au cours de cet exercice (196,7 MG) se sont situés après ceux de 1997, année au cours de laquelle le bénéfice net avait atteint son niveau le plus élevé (203,4 MG).

**Graphique 21 Croissance du bénéfice net du système bancaire**

(pour l'exercice terminé le 30 septembre)

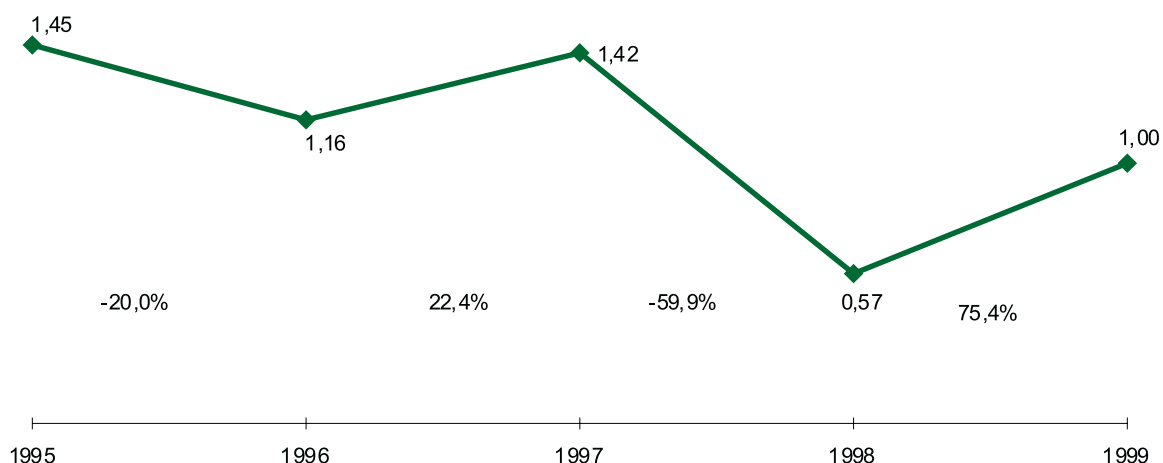
(en millions de gourdes)



Les principaux indices de rentabilité ont enregistré une amélioration grâce à la croissance modérée du produit net bancaire (11 %) et à une gestion efficace des dépenses d'exploitation qui ont enregistré une croissance de seulement 9,3 % en 1999, par rapport à 39,5 % en 1998.

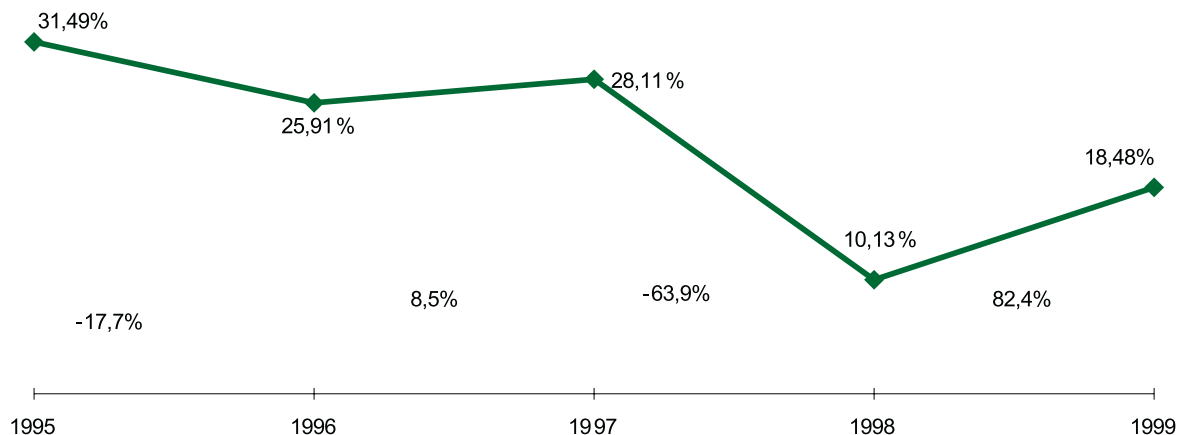
Le ROA (rendement net de l'actif) du système a augmenté de 75,4 % par rapport à l'année fiscale précédente. Après avoir atteint un niveau relativement faible en 1998 (0,6 %), le ROA s'est amélioré en 1999 pour atteindre 1 %, taux généralement acceptable. Cette amélioration résulte de l'effet conjugué d'une croissance importante du bénéfice net (105,7 %) et d'une croissance modérée de l'actif (15,8 %).

**Graphique 22 Rendement de l'actif (ROA)**  
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)



Le ROE (rendement de l'avoir des actionnaires) a suivi la même tendance que le ROA. Il a enregistré une variation de 82,4 %, passant de 10,13 % en 1998 à 18,48 % en 1999. En dépit de cette amélioration relative, le niveau du ROE est demeuré encore bas par rapport à 1995, 1996 et 1997 où il avait atteint 31,49 %, 25,91 % et 28,11 %, respectivement.

**Graphique 23 Rendement de l'avoir des actionnaires (ROE)**  
(au 30 septembre)



## Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) représente la marge bénéficiaire brute dégagée par les établissements bancaires sur l'ensemble de leurs activités. Il s'obtient en additionnant les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que ceux provenant de l'intermédiation bancaire (comme les commissions et les gains sur change). Le PNB est passé de 1 434,5 MG en 1998 à 1 592,1 MG en 1999, soit une progression de 11 %. Cette hausse modérée du PNB en 1999 provient du faible taux de progression des revenus nets d'intérêts (3,5 %), le plus bas depuis les cinq dernières années. Ainsi, la part des revenus nets d'intérêts dans la composition du PNB a régressé, passant de 71,2 % en 1998 à 66,4 % en 1999.

**Tableau 26 Produit net bancaire**  
 (pour l'exercice terminé le 30 septembre)  
 (en millions de gourdes)

|                             | <b>1999</b>    |              | <b>1998</b>    |              | <b>1997</b>    |              | <b>1996</b>  |              | <b>1995</b>  |              |
|-----------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Revenus nets d'intérêts     | 1 056,6        | 66,4 %       | 1 021,3        | 71,2 %       | 790,8          | 70,8 %       | 543,9        | 62,6 %       | 354,6        | 59,2 %       |
| Autres revenus              | 535,5          | 33,6 %       | 413,2          | 28,8 %       | 325,7          | 29,2 %       | 325,4        | 37,4 %       | 244,2        | 40,8 %       |
| <b>Produit net bancaire</b> | <b>1 592,1</b> | <b>100 %</b> | <b>1 434,5</b> | <b>100 %</b> | <b>1 116,4</b> | <b>100 %</b> | <b>869,4</b> | <b>100 %</b> | <b>598,8</b> | <b>100 %</b> |

**Tableau 27 État des revenus et dépenses**  
 (pour l'exercice terminé le 30 septembre)  
 (en millions de gourdes)

|                                                              | <b>1999</b>    | <b>1998</b>    | <b>1997</b>    | <b>1996</b>  | <b>1995</b>  |
|--------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| <b>Revenus nets d'intérêts</b>                               |                |                |                |              |              |
| Revenus d'intérêts sur prêts                                 | 1 432,0        | 1 504,8        | 1 156,2        | 939,7        | 556,8        |
| Intérêts sur bons BRH                                        | 226,3          | 172,8          | -              | -            | -            |
| Autres                                                       | 97,6           | 154,2          | 176,5          | 38,3         | -            |
|                                                              | <b>1 755,9</b> | <b>1 831,8</b> | <b>1 332,7</b> | <b>978,0</b> | <b>556,8</b> |
| Dépenses d'intérêts                                          | 699,3          | 810,6          | 541,9          | 434,0        | 202,2        |
|                                                              | <b>1 056,6</b> | <b>1 021,4</b> | <b>790,8</b>   | <b>544,0</b> | <b>354,6</b> |
| <b>Autres revenus</b>                                        |                |                |                |              |              |
| Commissions                                                  | 231,3          | 163,2          | 154,5          | 143,3        | 114,2        |
| Gains sur change                                             | 184,5          | 105,6          | 119,0          | 132,0        | 68,6         |
| Autres                                                       | 119,8          | 144,4          | 52,1           | 50,1         | 61,4         |
|                                                              | <b>535,6</b>   | <b>413,2</b>   | <b>325,6</b>   | <b>325,4</b> | <b>244,2</b> |
| <b>Produit net bancaire</b>                                  | <b>1 592,2</b> | <b>1 434,5</b> | <b>1 116,4</b> | <b>869,4</b> | <b>598,8</b> |
| Dotation à la provision pour créances douteuses <sup>1</sup> | 106,3          | 144,4          | 38,1           | 35,8         | 17,2         |
| <b>Bénéfice avant dépenses d'exploitation et impôts</b>      | <b>1 485,9</b> | <b>1 290,1</b> | <b>1 078,3</b> | <b>833,6</b> | <b>581,6</b> |
| <b>Dépenses d'exploitation</b>                               |                |                |                |              |              |
| Salaires et avantages sociaux                                | 553,6          | 516,0          | 410,5          | 320,2        | 202,9        |
| Frais de locaux                                              | 52,1           | 51,6           | 50,5           | 37,9         | 25,4         |
| Amortissement                                                | 157,5          | 129,6          | 94,8           | 66,5         | 34,2         |
| Autres dépenses d'exploitation <sup>1</sup>                  | 466,3          | 427,4          | 287,0          | 227,6        | 132,9        |
|                                                              | <b>1 229,5</b> | <b>1 124,6</b> | <b>842,8</b>   | <b>652,2</b> | <b>395,4</b> |
| <b>Bénéfices avant impôts</b>                                | <b>256,4</b>   | <b>165,5</b>   | <b>235,5</b>   | <b>181,4</b> | <b>186,2</b> |
| Impôt sur le revenu                                          | 59,7           | 69,9           | 32,1           | 35,0         | 34,2         |
| <b>Bénéfice net</b>                                          | <b>196,7</b>   | <b>95,6</b>    | <b>203,4</b>   | <b>146,4</b> | <b>152,0</b> |

<sup>1</sup> Ces montants diffèrent de ceux portés dans le rapport annuel 1998 parce qu'une banque avait, par erreur, enregistré des charges de provisions pour un montant de 50,9 MG au poste "Autres dépenses d'exploitation".

**Tableau 28 Variation des postes de l'état des revenus et dépenses**  
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)  
(en pourcentage)

|                                                         | Variation<br>99/98 | Variation<br>98/97 | Variation<br>97/96 | Variation<br>96/95 |
|---------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Revenus nets d'intérêts</b>                          |                    |                    |                    |                    |
| Revenus d'intérêts sur prêts                            | -4,8               | 30,2               | 23,0               | 68,8               |
| Intérêts sur bons BRH (inclus)                          | 30,9               | -                  | -                  | -                  |
| Autres                                                  | -36,7              | -12,6              | 360,7              | 75,6               |
|                                                         | -4,1               | 37,5               | 36,3               | 75,6               |
| Dépenses d'intérêts                                     | -13,7              | 49,6               | 24,8               | 114,7              |
|                                                         | <b>3,5</b>         | <b>29,2</b>        | <b>45,4</b>        | <b>53,4</b>        |
| <b>Autres revenus</b>                                   |                    |                    |                    |                    |
| Commissions                                             | 41,7               | 5,7                | 7,8                | 25,6               |
| Gains sur change                                        | 74,7               | -11,3              | -9,8               | 92,4               |
| Autres                                                  | -17,0              | 176,6              | 4,1                | -18,4              |
|                                                         | <b>29,6</b>        | <b>26,9</b>        | <b>0,1</b>         | <b>33,3</b>        |
| <b>Produit net bancaire</b>                             | <b>11,0</b>        | <b>28,5</b>        | <b>28,4</b>        | <b>45,2</b>        |
| Dotation à la provision pour créances douteuses         | -26,4              | 278,6              | 6,6                | 107,9              |
| <b>Bénéfice avant dépenses d'exploitation et impôts</b> | <b>15,2</b>        | <b>19,6</b>        | <b>29,4</b>        | <b>43,3</b>        |
| <b>Dépenses d'exploitation</b>                          |                    |                    |                    |                    |
| Salaires et avantages sociaux                           | 7,3                | 25,7               | 28,2               | 57,8               |
| Frais de locaux                                         | 1,0                | 2,1                | 33,4               | 49,3               |
| Amortissement                                           | 21,5               | 36,7               | 42,6               | 94,2               |
| Autres dépenses d'exploitation                          | 9,1                | 48,9               | 26,1               | 71,2               |
|                                                         | <b>9,3</b>         | <b>33,4</b>        | <b>29,2</b>        | <b>64,9</b>        |
| <b>Bénéfices avant impôts</b>                           | <b>54,9</b>        | <b>-29,7</b>       | <b>29,8</b>        | <b>-2,6</b>        |
| Impôt sur le revenu                                     | -14,7              | 117,9              | -8,3               | 2,3                |
| <b>Bénéfice net</b>                                     | <b>105,7</b>       | <b>-53,0</b>       | <b>38,9</b>        | <b>-3,7</b>        |

## Revenus nets d'intérêts

Les revenus nets d'intérêts ont augmenté de 35,3 MG en 1999, soit une variation de 3,5 %. Ainsi, le rythme de leur croissance a continué à ralentir par rapport à 1997 (45,4 %) et 1998 (29,2 %).

**Tableau 29 Revenus nets d'intérêts**  
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)  
(en millions de gourdes)

|                                                        | 1999    | 1998    | 1997    | 1996   | 1995   |
|--------------------------------------------------------|---------|---------|---------|--------|--------|
| <b>Revenus d'intérêts</b>                              |         |         |         |        |        |
| Prêts                                                  | 1 432,0 | 1 504,8 | 1 156,2 | 939,7  | 556,8  |
| Autres (bons BRH compris)                              | 323,9   | 327,1   | 176,5   | 38,3   | -      |
|                                                        | 1 755,9 | 1 831,9 | 1 332,7 | 978,0  | 556,8  |
| Dépenses d'intérêts                                    | 699,3   | 810,6   | 541,9   | 434,1  | 202,2  |
| Revenus nets d'intérêts                                | 1 056,6 | 1 021,3 | 790,8   | 543,9  | 354,6  |
| Revenus nets d'intérêts<br>en % des revenus d'intérêts | 60,2 %  | 55,8 %  | 59,3 %  | 55,6 % | 63,7 % |

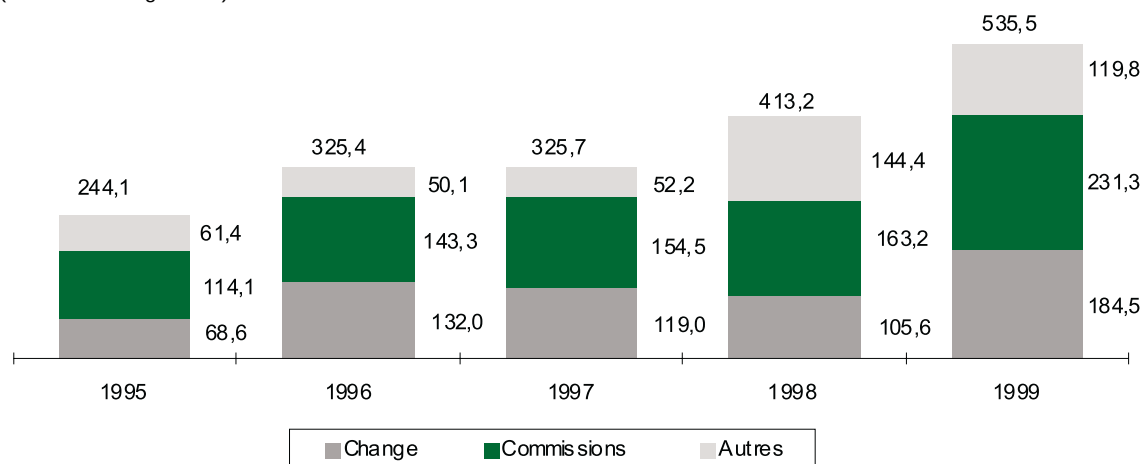
La faiblesse de la croissance des revenus nets d'intérêts a été enregistrée en dépit de l'importante augmentation des intérêts perçus sur les bons BRH. Par ailleurs, exprimés en pourcentage des revenus d'intérêts, les revenus nets d'intérêts sont en hausse par rapport à l'année précédente, soit 60,2 % en 1999 contre 55,8 % en 1998. Ceci est imputable au fait que les dépenses d'intérêts ont accusé une décélération plus marquée que les revenus d'intérêts (-13,7 % contre -4,1 %).

## Autres revenus

Les autres revenus ont augmenté de 29,6 %, atteignant 535,5 MG au 30 septembre 1999. Après une tendance prolongée à la baisse affichée au cours des cinq dernières années, leur proportion dans la composition du produit net bancaire a augmenté à la fin de l'exercice 1999, passant de 28,8 % à 33,6 %.

Les commissions<sup>24</sup> ont enregistré une variation positive de 41,7 %, passant de 163,2 MG au 30 septembre 1998 à 231,3 MG au 30 septembre 1999. Il en est de même des gains de change qui sont passés de 105,6 MG à 184,5 MG, soit une croissance de 74,7 %. Cette expansion significative a été occasionnée par les importants gains de change enregistrés par quatre banques du système.

**Graphique 24 Évolution des autres revenus**  
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)  
(en millions de gourdes)

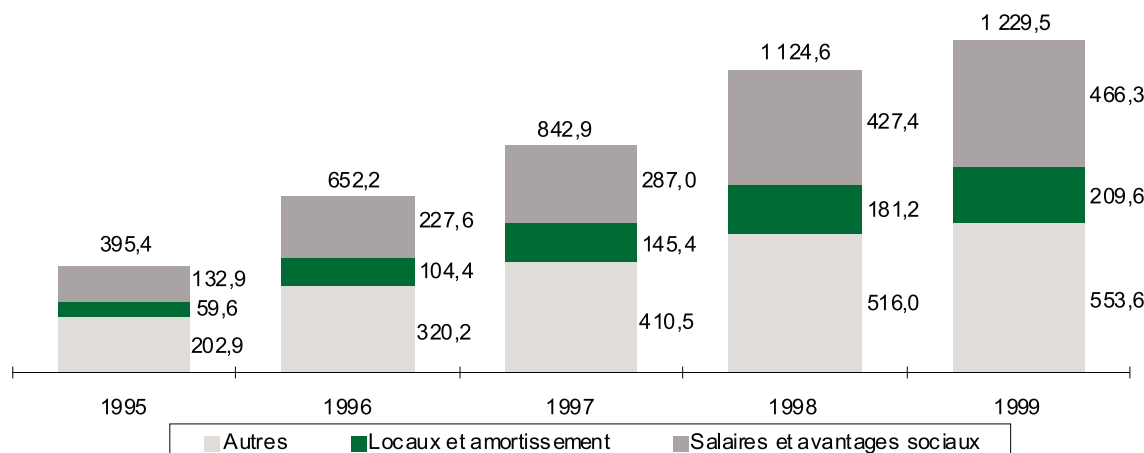


## Dépenses d'exploitation

La croissance des dépenses d'exploitation a ralenti en 1999. Alors qu'elles avaient augmenté de 33,4 % en 1998, les dépenses d'exploitation ont enregistré une variation de 9,3 % en 1999, passant à 1 229,5 MG (elles étaient de 1 124,6 MG en 1998). Cette croissance, la plus faible depuis les cinq dernières années, suggère une meilleure gestion des dépenses engagées par le système.

<sup>24</sup> Les commissions se définissent comme l'ensemble des revenus provenant de la prestation de services par les établissements bancaires à leur clientèle; elles constituent la base des autres revenus.

**Graphique 25 Évolution des dépenses d'exploitation**  
(pour l'exercice terminé au 30 septembre)  
(en millions de gourdes)



Les salaires et avantages sociaux ont représenté environ 45 % des dépenses d'exploitation en 1999, contre 46 % en 1998. Les dépenses en salaires et avantages sociaux par employé sont passées de 199 152 gourdes en 1998 à 208 201 gourdes en 1999, soit une hausse de 4,5 %.

### Taux de rendement moyen des prêts et Rémunération moyenne des dépôts

Le taux de rendement moyen des prêts et celui de la rémunération moyenne des dépôts en 1999 ont décliné de 14,5 % et 26,3 %, respectivement. La détérioration du taux de rendement moyen des prêts s'explique par une variation négative des revenus d'intérêts sur les prêts (-4,8 %) due à une diminution de 5 % du portefeuille de prêts bruts en gourdes et à une baisse de 3,5 % du taux d'intérêt débiteur moyen sur les prêts en gourdes et de 1,2 % sur les prêts en devises non compensées par la progression de 42,8 % du portefeuille de prêts bruts en devises. De même, le déclin du taux moyen de rémunération des dépôts a été le résultat du recul de 13,7 % des dépenses d'intérêts occasionné par la baisse des taux créditeurs moyens (de 9,4 % à 6,1 % sur les dépôts en gourdes et de 3,6 % à 3,2 % sur les dépôts en devises) que l'effet volume découlant de la croissance de 18,6 % des dépôts n'a pas pu compenser.

**Tableau 30 Rendement moyen des prêts**  
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)  
(en millions de gourdes et en pourcentage)

|      | Prêts bruts<br>moyens | Revenus<br>d'intérêts <sup>1</sup> | Taux moyen<br>de rendement |
|------|-----------------------|------------------------------------|----------------------------|
| 1995 | 3 757,3               | 556,8                              | 14,8 %                     |
| 1996 | 4 786,5               | 939,7                              | 19,6 %                     |
| 1997 | 6 232,6               | 1 156,2                            | 18,6 %                     |
| 1998 | 7 791,7               | 1 504,8                            | 19,3 %                     |
| 1999 | 8 679,2               | 1 432,0                            | 16,5 %                     |

<sup>1</sup> Les autres revenus d'intérêts non compris.

**Tableau 31 Rémunération moyenne des dépôts**

(pour l'exercice terminé le 30 septembre)  
(en millions de gourdes et en pourcentage)

|             | Dépôts<br>moyens <sup>1</sup> | Dépenses<br>d'intérêts | Taux moyen<br>de rémunération |
|-------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| <b>1995</b> | 5 603,0                       | 202,2                  | 3,6 %                         |
| <b>1996</b> | 6 986,2                       | 434,0                  | 6,2 %                         |
| <b>1997</b> | 8 647,5                       | 541,9                  | 6,3 %                         |
| <b>1998</b> | 10 610,2                      | 810,6                  | 7,6 %                         |
| <b>1999</b> | 12 596,5                      | 699,3                  | 5,6 %                         |

+ 268,7 MG  
- 111,3 MG  
+ 20,6 %  
- 26,3 %

<sup>1</sup> Les dépôts à vue non compris.

## VI.4 Productivité

Après un déclin enregistré en 1998, la productivité du système bancaire s'est légèrement renforcée en 1999. En effet, celui-ci a dépensé en moyenne 77,2 centimes par gourde de revenu au lieu des 78,4 centimes déboursées en 1998. Cette amélioration a été favorisée par une meilleure gestion des dépenses d'exploitation (+9,3 %) qui ont crû à un rythme plus lent que le produit net bancaire (+11 %).

Le ratio de couverture des dépenses d'intérêts par les revenus d'intérêts s'est encore détérioré, poursuivant la tendance observée en 1998. De 94 % en 1997, ce ratio est revenu à 90,8 % en 1998 pour terminer 1999 à 85,9 %. Ce recul a résulté de la croissance des dépenses d'exploitation (+9,3 %) à un rythme supérieur à celui des autres revenus d'intérêts (+3,5 %).

**Tableau 32 Ratios de productivité**

(pour l'exercice terminé le 30 septembre)

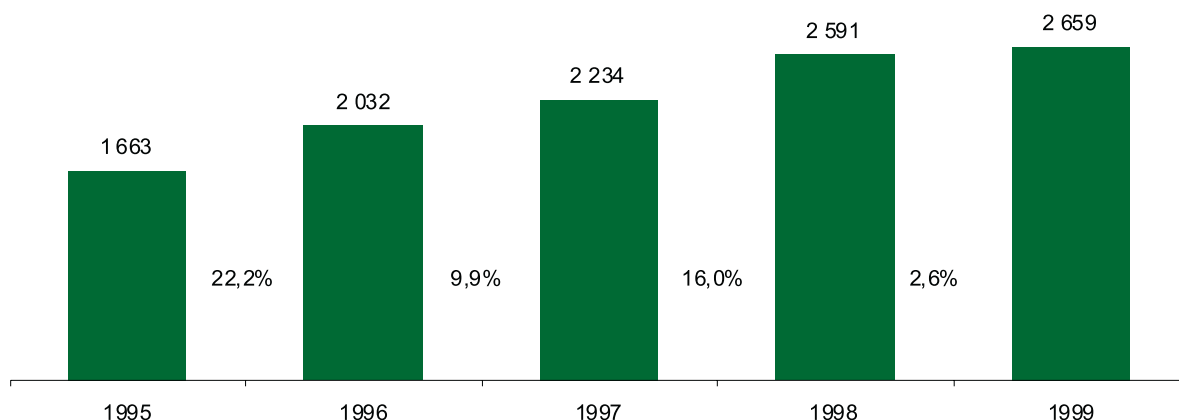
|                                                                                                                                                 | 1999   | 1998   | 1997   | 1996   | 1995   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Ratio de productivité <sup>1</sup><br>(Dépenses d'exploitation /<br>produit net bancaire)                                                       | 77,2 % | 78,4 % | 75,5 % | 75,0 % | 66,0 % |
| Ratio de couverture<br>des dépenses d'exploitation<br>par les revenus nets d'intérêts<br>(Revenus nets d'intérêts /<br>dépenses d'exploitation) | 85,9 % | 90,8 % | 94,0 % | 83,0 % | 90,0 % |

<sup>1</sup> Le ratio dépenses d'exploitation sur produit net bancaire et le ratio de couverture des dépenses d'exploitation apparaissant dans le rapport annuel de l'exercice 1998 (81,95 % et 86,9 %, respectivement) ont été révisés étant donné qu'une banque avait, par erreur, enregistré des charges de provisions de 50,9 MG au niveau des dépenses d'exploitation, contribuant ainsi à l'amplification de ces dernières. Les ratios rectifiés sont respectivement de 78,4 % et 90,8 %.

## Effectif des banques

De 2 591 employés au 30 septembre 1998, le système bancaire est passé à 2 659 employés au 30 septembre 1999, soit une hausse de 2,6 %. Environ 95 % de cet effectif travaillaient dans les banques à capitaux privés haïtiens, un taux similaire à celui de 1998. Après avoir enregistré une baisse en 1998, l'indice de productivité des employés du système, tel que mesuré par le produit net bancaire par employé, a subi une variation positive en 1999 (+2 %), passant de 594 610 gourdes à 606 520 gourdes.

**Graphique 26 Croissance du nombre d'employés**  
(au 30 septembre)



## VII. LA SURVEILLANCE DES BANQUES

### VII.1 Mission de surveillance

La BRH a pour mission de contrôler les activités des banques afin de préserver la confiance du public dans le système bancaire. La protection des fonds des déposants est la raison d'être de cette mission, et aussi celle des travaux d'inspection, de surveillance et de normalisation prudentielle qui en découlent.

Selon l'article 19 de la loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, la Direction de la Supervision des Banques et Institutions Financières (DSBIF) est chargée principalement de veiller à l'application des lois et règlements concernant les institutions financières. Ses fonctions sont de contrôler l'application de toutes les décisions du Conseil d'Administration de la BRH en ce qui a trait à la politique de change, à la monnaie et au crédit, et d'inspecter régulièrement les établissements bancaires.

Les maisons de transfert sont également contrôlées par la BRH, en vertu de leur loi organique. La BRH est aussi autorisée à vérifier les opérations des agents de change conformément au mandat octroyé par les ministères de tutelle, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère de l'Économie et des Finances.

### VII.2 Exercice de surveillance

La BRH effectue un contrôle permanent des banques et de l'ensemble du système bancaire, procède à des inspections régulières de ces établissements et émet des circulaires, dont certaines portent sur les normes prudentielles. Dans cette optique, la BRH entretient des rapports étroits avec les banques vu que l'efficacité de la mission de supervision requiert une bonne connaissance de leurs activités et des contacts soutenus avec leurs dirigeants.

Le Cadre de surveillance élaboré au cours de l'exercice 1997 expose les méthodes de travail privilégiées par la Direction de la Supervision dans l'exercice de sa mission. Cette direction a renforcé sa méthodologie de surveillance en 1999 en substituant, au cours du deuxième trimestre, l'approche CAMEL/COM au système CAMEL utilisé jusqu'alors au cours des inspections générales. En plus des attributs tradition-

nels considérés par la méthode CAMEL (Capital, Actif, Gestion, Bénéfices et Liquidités), les facteurs relatifs au Contrôle, à l'Organisation et au Management (COM) doivent désormais être évalués également lors de toute inspection générale.

### VII.3 Réglementation prudentielle

Au cours de l'exercice, la BRH a renforcé son programme de normes prudentielles en adoptant, le 31 décembre 1998, les normes sur la suffisance des fonds propres.

Le tableau 33 (en page suivante) fait un rappel des normes prudentielles auxquelles le système bancaire a été graduellement soumis depuis le milieu de la décennie.

### VII.4 Activités de surveillance

#### Inspections sur place

La BRH a procédé à des visites d'inspection ponctuelle portant sur la suffisance des fonds propres (12 visites d'inspection), sur l'évaluation du portefeuille de crédit (4), sur la classification des dépôts du Trésor public et des entreprises publiques (12) et sur les démarches menées par une banque de la place en vue de réaliser sa conversion informatique (3). En dehors de ces inspections ponctuelles, la BRH a été sollicitée à maintes reprises par différentes banques afin de fournir des explications concernant le processus de mise en application des normes prudentielles.

Quatre banques ont fait l'objet d'inspection générale au cours de l'exercice : la Citibank, la Scotiabank, la Sogebank et la Sogebel.

Dans son souci de veiller à une transition sans problèmes du système bancaire vers l'an 2000, la BRH a mis sur pied un comité technique qui a assuré, à travers une série de visites d'inspection, un suivi régulier des efforts déployés par les banques en vue de rendre leurs systèmes informatiques conformes aux exigences techniques du passage à l'an 2000.

#### Contrôle sur pièces

Au cours de l'exercice, les inspecteurs de la Direction de la Supervision ont poursuivi leur mission de contrôle des établissements bancaires à travers l'analyse des formulaires soumis par ces derniers. Cette activité est à la base de l'élaboration de deux types de rapports : les rapports internes à la BRH (études analytiques des tendances observées pour le système bancaire en général et pour chaque banque en particulier) et les rapports à usage externe, soit le rapport **Statistiques et Indicateurs Financiers** et le rapport **Indicateurs Financiers en Graphes**, produits sur une base trimestrielle et distribués à l'ensemble des décideurs du système financier.

#### Ouverture de succursales ou de comptoirs

La BRH a autorisé les banques suivantes à ouvrir des succursales ou des comptoirs : BUH (Jérémie), BPH (Aéroport), UNIBANK (Croix des Bossales, rue Mgr Guilloux, Limbé, Cap-Haïtien), SOCABANK (Delmas, Lalue, Jacmel, Cayes), PROMOBANK (rue Bonne Foi, Cap-Haïtien).

**Tableau 33 Programme de normes prudentielles**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <p><b>Gestion du risque de change</b><br/> Vise à limiter les positions de change courtes ou longues maintenues par les établissements bancaires et à responsabiliser leurs directions eu égard à la mise en place de politiques et de systèmes de gestion et de contrôle appropriés.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Mise en vigueur le 1 <sup>er</sup> octobre 1996  |
| <p><b>Limites relatives à la propriété croisée du capital</b><br/> Vise à diversifier l'actionnariat du système bancaire afin que deux ou plusieurs établissements bancaires ne soient pas contrôlés de façon importante par les mêmes actionnaires.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Mises en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 1997   |
| <p><b>Limites relatives à la concentration du risque de crédit</b><br/> Vise à limiter les risques de crédit provenant des emprunteurs importants, des emprunteurs liés à un établissement bancaire et des secteurs d'activité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Mises en vigueur le 1 <sup>er</sup> juin 1997    |
| <p><b>Règles en matière de classification des prêts, de provisions pour créances douteuses et de comptabilisation des intérêts courus sur les prêts non productifs</b><br/> Vise à fournir une méthodologie permettant d'uniformiser la comptabilisation des prêts non productifs et le processus de constitution des provisions, ainsi qu'à assurer un niveau suffisant de provisions et à énoncer des règles en matière de comptabilisation des intérêts courus sur les prêts non productifs.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                | Mises en vigueur le 1 <sup>er</sup> octobre 1997 |
| <p><b>Transmission d'états financiers à la BRH</b><br/> Norme établissant les instructions générales et spécifiques que les banques doivent suivre lors de la préparation des formulaires de déclaration - bilan et état des résultats - à soumettre à la BRH. Cette norme vise à uniformiser les formulaires de déclaration que les banques transmettent à la BRH.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Mise en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1998  |
| <p><b>Règles concernant la vérification des états financiers, la certification des informations statutaires soumises à la BRH et les relations entre la BRH et les vérificateurs indépendants</b><br/> Vise à assurer que les établissements bancaires préparent leurs états financiers selon les principes comptables généralement reconnus sur le plan international; à garantir que les formulaires de déclaration - bilan et état des résultats - soumis à la BRH ont été complétés en conformité avec la réglementation en la matière et reflètent fidèlement les données financières indiquées dans les livres et registres comptables; et à évaluer si la BRH peut s'appuyer sur la vérification indépendante afin d'éviter le dédoublement des travaux de même nature.</p> | Mises en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 1998     |
| <p><b>Règles minimales de contrôle interne</b><br/> Vise à exiger des établissements bancaires qu'ils implantent un système et une fonction de contrôle interne adaptés à la taille et à la nature de leurs activités.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Mises en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 1998     |
| <p><b>Surveillance consolidée des opérations des banques</b><br/> Supervision par la BRH d'un établissement bancaire et des entités que celui-ci contrôle en vue de connaître la situation financière et les résultats d'ensemble du groupe comme s'il s'agissait d'une seule entité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Mise en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 1998      |
| <p><b>Règles en matière de suffisance des fonds propres</b><br/> Vise à mettre en place des normes en matière de suffisance des fonds propres afin d'assurer une capitalisation adéquate des établissements bancaires et de renforcer la solidité du système bancaire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Mises en vigueur le 10 décembre 1998             |

## Demandes d'agrément

Au cours de l'exercice 1999, la BRH a reçu la demande d'agrément de Kelly International Transfer qui a sollicité une autorisation de fonctionnement en vue de l'ouverture d'une maison de transfert. Le dossier soumis est actuellement à l'étude.

La demande produite en 1998 par la Caribbean World Trading en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une maison de transfert a été agréée le 15 septembre 1999.

## Pénalisation

Le montant des pénalités encourues par les établissements bancaires assujettis au contrôle de la BRH s'est élevé à 1 271 257 gourdes, contre 2 891 136 gourdes pour l'exercice antérieur. Ce montant a été généré par les pénalités suivantes : 317 806 gourdes pour violation de la norme prudentielle sur la gestion du risque de change; 686 951 gourdes pour déficit de réserves; 266 500 gourdes pour soumission de rapports en retard à la BRH.

## Intérêts payés

La BRH a versé des intérêts s'élevant à 234 823 636 gourdes à titre de rémunération des bons BRH, contre 241 108 683 gourdes l'année fiscale précédente, soit une diminution de 2,61 %.



## C. LA BRH EN 1999

*L'*exercice 1999 a revêtu une importance particulière pour la BRH. La Banque a fêté son vingtième anniversaire qui a été marqué par l'exécution de tout un programme d'activités. Notamment, elle a pris les dispositions en vue de l'ouverture, dans la ville du Cap-Haïtien, au cours du prochain exercice, d'une succursale et d'un Musée de la Monnaie.

Cette troisième partie du rapport fait état des nombreux projets exécutés par la BRH au cours de l'exercice. Un compte rendu des services offerts aux banques commerciales et à divers organismes publics est présenté. Un accent particulier est mis sur les moyens dont la BRH s'est dotée, tant sur le plan technologique que sur le plan de l'amélioration des ressources humaines, en vue de mieux remplir ses missions de banque centrale.

L'un des projets les plus importants de la BRH pour l'exercice a été la gestion des conditions de passage à l'an 2000 non seulement pour elle-même mais aussi pour l'intégralité du système bancaire.



## VIII. MONNAIE FIDUCIAIRE ET MONNAIE SCRIPTURALE

La monnaie est un moyen de paiement et un instrument de mesure et de conservation des valeurs. L'importance des besoins d'épargner, de régler les transactions quotidiennes et d'évaluer les biens et services à l'aide d'un outil universel détermine dans une grande mesure la quantité de monnaie devant être mise en circulation. La monnaie fiduciaire comprend les billets et les pièces de monnaie émis par la BRH. Ces instruments représentent, avec la monnaie scripturale, les moyens de paiement privilégiés par les agents économiques en Haïti. Les autres moyens de paiement, tels que les virements bancaires, les transferts et les cartes de crédit, sont moins largement utilisés.

### VIII.1 Billets et monnaie divisionnaire

#### Émission et remplacement de la monnaie

L'émission consiste à injecter de nouveaux billets et pièces métalliques dans l'économie, provoquant ainsi une augmentation de la circulation fiduciaire. Le remplacement consiste en une substitution des pièces et billets usagés par des nouveaux, affectant la composition de la circulation fiduciaire sans en altérer le volume. Il n'y a pas eu d'émission durant l'exercice 1999.

Tableau 34 Destruction et remplacement

| Coupure                | Incinération         |             | Remplacement          |             |
|------------------------|----------------------|-------------|-----------------------|-------------|
|                        | Quantité             | %           | Quantité              | %           |
| <b>Billets gourdes</b> |                      |             |                       |             |
| 1                      | 35 492 200,00        | 39%         | 60 000 000,00         | 60%         |
| 2                      | 7 645 000,00         | 8%          | -                     | 0%          |
| 5                      | 7 487 100,00         | 8%          | -                     | 0%          |
| 10                     | 12 373 000,00        | 13%         | 12 500 000,00         | 12%         |
| 25                     | 11 792 000,00        | 12%         | 9 720 000,00          | 10%         |
| 50                     | 10 387 000,00        | 11%         | 9 300 000,00          | 9%          |
| 100                    | 6 650 000,00         | 7%          | 6 700 000,00          | 7%          |
| 250                    | 1 209 000,00         | 1%          | 1 180 000,00          | 1%          |
| 500                    | 459 000,00           | 1%          | 680 000,00            | 1%          |
| <b>Total billets</b>   | <b>93 494 300,00</b> | <b>101%</b> | <b>100 080 000,00</b> | <b>100%</b> |
| <b>Pièces</b>          |                      |             |                       |             |
| 5 Centimes             |                      |             | -                     | 0%          |
| 20 Centimes            |                      |             | 4 200 000,00          | 19%         |
| 50 Centimes            |                      |             | 4 680 000,00          | 21%         |
| 1 Gourde               |                      |             | 5 000 000,00          | 23%         |
| 5 Gourdes              |                      |             | 8 240 000,00          | 37%         |
| <b>Total pièces</b>    |                      |             | <b>22 120 000,00</b>  | <b>100%</b> |

Environ quinze millions de billets de 2 et 5 gourdes ont été incinérés au cours de cet exercice. Aucun de ces billets n'a été remplacé, ce qui traduit leur élimination progressive de la circulation. La valeur correspondante a donc été remplacée par d'autres coupures. Les billets d'une gourde ont connu une large utilisation au cours de l'exercice puisqu'ils ont représenté 60 % des activités de remplacement et 39 % des opérations d'incinération. Les billets de 10, 25 et 50 gourdes ont représenté, en volume cumulé, 36 % et 31 % des activités d'incinération et de remplacement, respectivement. Ceci reflète une utilisation

nettement moins importante de ces coupures, en comparaison de celles d'une gourde. Le lot des billets de 100 gourdes et celui des billets de 250 et 500 gourdes ont représenté chacun le même pourcentage des opérations d'incinération et de remplacement (7 % pour les billets de 100 gourdes et 2 % pour ceux de 250 et 500 gourdes, respectivement). Ces données indiquent une utilisation très réduite des billets en question.

#### **Graphique 27 Remplacement de billets et composition de l'encours par coupure**

### **La circulation fiduciaire au sens strict**

La circulation fiduciaire au sens strict est passée de 3 516,2 MG en septembre 1998 à 3 989,9 MG en septembre 1999, augmentant ainsi de 13,47 %. Elle s'obtient en déduisant l'encaisse des banques du montant global de la monnaie hors chambres fortes de la BRH, laquelle représente la circulation fiduciaire au sens large.

### **La circulation fiduciaire au sens large**

La circulation brute des billets s'est chiffrée à 6 966,2 MG dont 2 222,9 MG ont été incinérés. La circulation fiduciaire au sens large a ainsi atteint 4 743,3 MG pour les billets et 134,4 MG pour les pièces, soit un total de 4 877,7 MG. L'encours total a augmenté de 0,5 % par rapport à l'exercice antérieur. L'encours des billets a diminué de 0,52 % tandis que celui de la monnaie divisionnaire a augmenté de 58,05 % par rapport à 1998.

Près de la moitié de la masse de billets en circulation est formée de coupures de 1 et 2 gourdes. Celles d'une gourde ont représenté 39 % de la circulation de billets, tandis que celles de 2 gourdes ont représenté 16 %. Les coupures de 10 et 25 gourdes ont formé respectivement 14 % et 6 % du volume total de billets. Quand on y ajoute les coupures de 50 gourdes, on obtient environ 30 % de la circulation de billets. Celle-ci a été assurée à hauteur de 11 % par les billets de 100 gourdes. Le lot des billets de 250 gourdes et celui des billets de 500 gourdes ont constitué chacun 2 % de la circulation de billets. Il est à noter que les billets de 5 gourdes ont été totalement absents de la masse de billets en circulation, pour avoir été éliminés et remplacés par des pièces de même valeur.

## Composition de l'encours par coupure

La composition de l'encours en 1999 s'est de beaucoup modifiée par rapport à celle de l'exercice précédent. Les différences majeures suivantes sont à souligner :

- ✓ La part des billets d'une gourde dans l'encours total a augmenté en 1999 de 62,5 % par rapport à 1998.
- ✓ La plupart des autres billets constituant la gamme des dénominations de la monnaie fiduciaire haïtienne (2, 10, 25, 50, 100 et 250 gourdes) ont tous vu leur part diminuer dans l'encours total en 1999 par rapport à 1998 (baisse de 30 %, 7 %, 25 %, 17 %, 15 % et 33 %, respectivement).
- ✓ La part des billets de 500 gourdes dans l'encours total n'a pas changé en 1999 par rapport à 1998, se situant autour de 2 %.

**Tableau 35 Circulation fiduciaire au sens large**  
(en milliers de gourdes)

| Coupure                                             | Stock antérieur     | Remplacement        | Émission | Circulation brute   | Incinération        | Encours             |
|-----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Billets</b>                                      |                     |                     |          |                     |                     |                     |
| 1 g                                                 | 29 909,00           | 60 000,00           | -        | 89 909,00           | 35 492,20           | 54 416,80           |
| 2 g                                                 | 58 794,00           | -                   | -        | 58 794,00           | 15 290,00           | 43 504,00           |
| 5 g                                                 | (35 582,00)         | -                   | -        | (35 582,00)         | 37 435,50           | (73 017,50)         |
| 10 g                                                | 190 113,00          | 125 000,00          | -        | 315 113,00          | 123 730,00          | 191 383,00          |
| 25 g                                                | 255 920,00          | 243 000,00          | -        | 498 920,00          | 294 800,00          | 204 120,00          |
| 50 g                                                | 767 531,00          | 465 000,00          | -        | 1 232 531,00        | 519 350,00          | 713 181,00          |
| 100 g                                               | 1 566 880,00        | 670 000,00          | -        | 2 236 880,00        | 665 050,00          | 1 571 830,00        |
| 250 g                                               | 819 900,00          | 295 000,00          | -        | 1 114 900,00        | 302 250,00          | 812 650,00          |
| 500 g                                               | 1 114 740,00        | 340 000,00          | -        | 1 454 740,00        | 229 500,00          | 1 225 240,00        |
| <b>Total</b>                                        | <b>4 768 205,00</b> | <b>2 198 000,00</b> | <b>-</b> | <b>6 966 205,00</b> | <b>2 222 897,70</b> | <b>4 743 307,30</b> |
| <b>Pièces</b>                                       |                     |                     |          |                     |                     |                     |
| 5 c                                                 | 3 684,95            | -                   |          | 3 684,95            |                     | 3 684,95            |
| 10 c                                                | 2 975,00            | -                   |          | 2 975,00            |                     | 2 975,00            |
| 20 c                                                | 6 312,40            | 840,00              |          | 7 152,40            |                     | 7 152,40            |
| 50 c                                                | 16 150,00           | 2 340,00            |          | 18 490,00           |                     | 18 490,00           |
| 1 g                                                 | 6 000,00            | 5 000,00            |          | 11 000,00           |                     | 11 000,00           |
| 5 g                                                 | 49 935,00           | 41 200,00           |          | 91 135,00           |                     | 91 135,00           |
| <b>Total</b>                                        | <b>85 057,35</b>    | <b>49 380,00</b>    |          | <b>134 437,35</b>   |                     | <b>134 437,35</b>   |
| <b>Encours total = total billets + total pièces</b> |                     |                     |          |                     |                     | <b>4 877 744,65</b> |

## Billets contrefaits retenus aux guichets de la BRH

Au cours de l'exercice 1999, 1 360 faux billets en gourdes et 122 faux billets en dollars américains ont été retenus aux guichets de la BRH, soit respectivement des diminutions de 36 % et 30 % par rapport à l'exercice antérieur. Les activités de détection ont porté principalement sur les coupures de 50 gourdes, lesquels ont constitué 48 % du total des billets en gourdes saisis, et sur les coupures de 100 dollars (73 % du total en dollars saisi). Les faux billets en dollars américains ont représenté une faible part de l'ensemble des billets contrefaits saisis aux guichets de la BRH, soit 9 %.

## VIII.2 Les chèques

### Les opérations de la chambre de compensation

Le nombre de chèques en gourdes compensés par la BRH a été de 2 900 372 pour un montant de 55 796,8 MG (débit et crédit). Par rapport à l'exercice antérieur, ces chèques ont diminué en volume de 13 % contre un accroissement en valeur de 18 % des opérations. Le solde final de la compensation en gourdes s'est élevé à 3 346,5 MG.

**Tableau 36** Résultat de la compensation en gourdes par mois  
(exercice 1999)

|                     | Débit                    | Crédit                   | Solde débiteur          | Solde créditeur         |
|---------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Octobre 1998</b> | 4 243 145 588,85         | 4 243 145 588,85         | 250 323 718,69          | 250 323 718,69          |
| <b>Novembre</b>     | 4 041 055 443,78         | 4 041 055 443,78         | 307 087 124,02          | 307 087 124,02          |
| <b>Décembre</b>     | 5 326 258 466,38         | 5 326 258 466,38         | 293 481 658,34          | 293 481 658,34          |
| <b>Janvier 1999</b> | 4 345 932 365,27         | 4 345 932 365,27         | 276 785 824,93          | 276 785 824,93          |
| <b>Février</b>      | 4 073 760 676,90         | 4 073 760 676,90         | 256 228 019,69          | 256 228 019,69          |
| <b>Mars</b>         | 5 299 974 357,42         | 5 299 974 357,42         | 365 998 986,82          | 365 998 986,82          |
| <b>Avril</b>        | 4 623 575 224,32         | 4 623 575 224,32         | 320 034 843,33          | 320 034 843,33          |
| <b>Mai</b>          | 4 612 060 872,57         | 4 612 060 872,57         | 293 514 181,63          | 293 514 181,63          |
| <b>Juin</b>         | 4 798 055 813,33         | 4 798 055 813,33         | 277 652 582,19          | 277 652 582,19          |
| <b>Juillet</b>      | 4 781 910 826,85         | 4 781 910 826,85         | 286 630 436,66          | 286 630 436,66          |
| <b>Août</b>         | 4 697 601 281,45         | 4 697 601 281,45         | 203 140 009,72          | 203 140 009,72          |
| <b>Septembre</b>    | 4 953 544 631,84         | 4 953 544 631,84         | 215 657 140,23          | 215 657 140,23          |
| <b>Total</b>        | <b>55 796 875 548,96</b> | <b>55 796 875 548,96</b> | <b>3 346 534 526,25</b> | <b>3 346 534 526,25</b> |

**Tableau 37** Résultat de la compensation en gourdes par banque  
(exercice 1999)

|                     | Débit                    | Crédit                   | Solde débiteur          | Solde créditeur         |
|---------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>BRH</b>          | 6 846 120 791,87         | 7 641 826 495,08         |                         | 795 705 703,21          |
| <b>BNC</b>          | 3 123 493 172,33         | 3 538 297 484,34         |                         | 414 804 312,01          |
| <b>Sogebank</b>     | 9 190 988 560,12         | 8 463 461 482,93         | 727 527 077,19          |                         |
| <b>BPH</b>          | 1 703 849 508,52         | 1 204 512 572,90         | 499 336 935,62          |                         |
| <b>BUH</b>          | 5 686 020 504,76         | 4 252 507 395,09         | 1 433 513 109,67        |                         |
| <b>BIDC</b>         | 2 021 783 600,24         | 2 289 152 096,80         |                         | 267 368 496,56          |
| <b>Nova Scotia</b>  | 2 050 078 604,86         | 1 972 227 868,49         | 77 850 736,37           |                         |
| <b>Citibank</b>     | 4 589 721 865,16         | 4 884 069 314,46         |                         | 294 347 449,30          |
| <b>Promobank</b>    | 3 316 696 709,18         | 3 292 570 054,77         | 24 126 654,41           |                         |
| <b>Capital Bank</b> | 3 147 710 432,40         | 3 012 994 733,78         | 134 715 698,62          |                         |
| <b>Sogebel</b>      | 596 850 249,95           | 736 372 421,39           |                         | 139 522 171,44          |
| <b>BICH</b>         | 18 267 060,96            | 18 013 143,52            | 253 917,44              |                         |
| <b>Unibank</b>      | 8 241 946 032,87         | 8 475 532 408,49         |                         | 233 586 375,62          |
| <b>Socabank</b>     | 5 160 758 448,66         | 5 939 172 937,15         |                         | 778 414 488,49          |
| <b>BMH</b>          | 102 590 007,08           | 76 165 139,77            | 26 424 867,31           |                         |
| <b>Total</b>        | <b>55 796 875 548,96</b> | <b>55 796 875 548,96</b> | <b>2 923 748 996,63</b> | <b>2 923 748 996,63</b> |

En dollars ÉU, les chèques compensés ont été au nombre de 104 859 pour un montant de 884,4 millions de dollars ÉU (débit et crédit). Le solde final de la compensation en dollars s'est élevé à 192,7 millions de dollars ÉU.

**Tableau 38** Résultat de la compensation en dollars par mois  
(exercice 1999)

|                     | Débit                 | Crédit                | Solde débiteur        | Solde créditeur       |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Octobre 1998</b> | 65 336 243,27         | 65 336 243,27         | 11 069 451,42         | 11 069 451,42         |
| <b>Novembre</b>     | 59 197 048,05         | 59 197 048,05         | 9 465 619,26          | 9 465 619,26          |
| <b>Décembre</b>     | 68 404 684,48         | 68 404 684,48         | 11 240 225,41         | 11 240 225,41         |
| <b>Janvier 1999</b> | 52 768 597,80         | 52 768 597,80         | 7 637 812,45          | 7 637 812,45          |
| <b>Février</b>      | 62 020 631,19         | 62 020 631,19         | 9 946 973,16          | 9 946 973,16          |
| <b>Mars</b>         | 85 787 567,56         | 85 787 567,56         | 15 818 423,26         | 15 818 423,26         |
| <b>Avril</b>        | 78 771 594,19         | 78 771 594,19         | 12 402 720,97         | 12 402 720,97         |
| <b>Mai</b>          | 90 084 487,84         | 90 084 487,84         | 16 327 510,79         | 16 327 510,79         |
| <b>Juin</b>         | 81 556 598,21         | 81 556 598,21         | 19 905 129,45         | 19 905 129,45         |
| <b>Juillet</b>      | 79 235 954,54         | 79 235 954,54         | 16 744 787,36         | 16 744 787,36         |
| <b>Août</b>         | 78 714 663,98         | 78 714 663,98         | 31 060 572,31         | 31 060 572,31         |
| <b>Septembre</b>    | 82 605 416,40         | 82 605 416,40         | 31 104 639,48         | 31 104 639,48         |
| <b>Total</b>        | <b>884 483 487,51</b> | <b>884 483 487,51</b> | <b>192 723 865,32</b> | <b>192 723 865,32</b> |

**Tableau 39** Résultat de la compensation en dollars par banque  
(exercice 1999)

|                     | Débit                 | Crédit                | Solde débiteur        | Solde créditeur       |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>BRH</b>          | 42 632 378,21         | 19 613 200,67         | 23 019 177,54         |                       |
| <b>BNC</b>          | 12 660 078,08         | 17 401 142,15         |                       | 4 741 064,07          |
| <b>Sogebank</b>     | 91 289 031,58         | 152 681 427,75        |                       | 61 392 396,17         |
| <b>BPH</b>          | 8 950 651,41          | 12 215 246,79         |                       | 3 264 595,38          |
| <b>BUH</b>          | 126 407 689,03        | 88 951 113,76         | 37 456 575,27         |                       |
| <b>BIDC</b>         | 41 131 230,87         | 44 531 985,06         |                       | 3 400 754,19          |
| <b>Nova Scotia</b>  | 26 730 973,24         | 31 793 207,15         |                       | 5 062 233,91          |
| <b>Citibank</b>     | 93 368 021,22         | 92 665 539,70         | 702 481,52            |                       |
| <b>Promobank</b>    | 80 751 854,99         | 66 347 780,72         | 14 404 074,27         |                       |
| <b>Capital Bank</b> | 56 345 063,70         | 108 754 929,98        |                       | 52 409 866,28         |
| <b>Sogebel</b>      | 3 849 363,02          | 6 687 249,64          |                       | 2 837 886,62          |
| <b>BICH</b>         | -----                 | -----                 | -----                 | -----                 |
| <b>Unibank</b>      | 142 006 798,54        | 137 253 999,86        | 4 752 798,68          |                       |
| <b>Socabank</b>     | 155 722 368,81        | 104 367 816,49        | 51 354 552,32         |                       |
| <b>BMH</b>          | 2 637 984,81          | 1 218 847,79          | 1 419 137,02          |                       |
| <b>Total</b>        | <b>884 483 487,51</b> | <b>884 483 487,51</b> | <b>133 108 796,62</b> | <b>133 108 796,62</b> |

Au cours de l'exercice, la BRH a prélevé sur les chèques compensés des frais s'élevant respectivement à 1,4 MG et 10,4 mille dollars ÉU, à raison de cinquante centimes de gourde par chèque libellé en gourdes et dix centimes de dollar par chèque libellé en dollars. Ces frais ont constitué des revenus pour la BRH.

La mise en application du système de standardisation des chèques à partir du premier juillet 1999 a entraîné le rejet par la BRH des chèques non standardisés encore en circulation après ladite date. Ainsi, les chèques refusés quotidiennement par le lecteur/trieur de chèques au cours des trois derniers mois de l'exercice ont été au nombre de 2 250 en juillet, 1 598 en août et 269 en septembre. Il est probable que d'ici le deuxième trimestre de l'exercice 2000, la tendance évoluera vers zéro.

### **VIII.3 Dépôts et tirages des banques commerciales**

Les dépôts des banques commerciales effectués par chèques en gourdes et en dollars américains aux guichets de la BRH se sont chiffrés respectivement à 3 934 492 183,96 gourdes et 53 462 744, 67 dollars ÉU. La BRH a également reçu des dépôts en espèces pour des montants de 3 152 507 093,00 gourdes et 249 164 597,00 dollars ÉU en provenance des banques commerciales durant l'exercice.

Au cours de l'année, les tirages des banques commerciales sur leurs comptes détenus à la BRH ont été respectivement de 2 158 605 650,00 gourdes et 6 050 000,00 dollars ÉU. Les tirages en gourdes ont accusé une augmentation de 46 % tandis que ceux en dollars américains ont enregistré une diminution de 42 % par rapport à l'année fiscale précédente.

### **VIII.4 Services à l'État**

#### **Banquier de l'État**

Le paiement des chèques constitue l'une des principales activités du Service des Guichets de la BRH. Au cours de l'exercice, les chèques du Trésor public payés aux guichets de la banque ont atteint un montant de 3 406 065 148,63 gourdes, soit une augmentation de 13 % par rapport à 1998.

#### **Gardien de titres**

Selon les dispositions de l'article 39 de sa loi organique, la BRH a la garde des titres appartenant à l'État et aux Institutions et Collectivités publiques. Les activités menées par la banque au cours de l'exercice 1999, dans le contexte de la mise en œuvre de cette mission, se résument à une entrée et trois sorties de titres résultant du recouvrement de créances sur certains clients de l'ex-BNDIAI<sup>25</sup>.

#### **Obligations réseau routier**

Il s'agit de droits perçus pour compte des autorités fiscales par les guichets de la BRH situés à la frontière de Malpasse, entre Haïti et la République Dominicaine. Ces taxes sont réclamées des voyageurs traversant la frontière, à raison de 25 gourdes par voyageur haïtien et 10 dollars ÉU par voyageur étranger. Comparativement à l'exercice antérieur, une augmentation de 5 % a été enregistrée au niveau des revenus provenant de ces obligations. Les droits de 25 gourdes perçus au cours de cette année accusent un montant de 960 100,00 gourdes et ceux de 10 dollars ÉU, une valeur équivalente de 1 427 858,29 gourdes.

#### **Caissier de l'État**

La BRH assume cette fonction que lui confie également sa loi organique en gérant les comptes de l'État, en particulier le Compte Général du Trésor dans lequel sont déposées les ressources destinées à couvrir les dépenses publiques.

<sup>25</sup> Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel.

En 1999, la Direction du Contrôle du Crédit, à travers les six guichets de la BRH localisés dans différents bureaux de l'Administration Générale des Douanes (ceux du port, de l'aéroport et du poste frontalier de Malpasse), de la Direction Générale des Impôts (ceux de la DGI centrale et de l'Unité de Gestion et de Contrôle Fiscal - UGCF) et au siège central même de la BRH, a effectué les transactions et opérations suivantes :

- a) Validation et traitement d'un total de 328 046 documents de perception, soit 57 086 bordereaux de douane et 270 960 avis de cotisation de la DGI.
- b) Ventilation des recettes collectées, par bureau de perception, en recettes internes et douanières.
- c) Inscription de montants appropriés aux comptes suivants du secteur public :
 

|                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| ✓ Trésor public        | un montant de 5 451,5 MG |
| ✓ CST <sup>26</sup>    | un montant de 290,8 MG   |
| ✓ CFGDCT <sup>27</sup> | un montant de 157,8 MG   |
| ✓ 210 CL <sup>28</sup> | un montant de 71,7 MG    |
- d) Transmission à la Direction Générale des Impôts, à l'Administration Générale des Douanes et au Ministère de l'Économie et des Finances de rapports périodiques indiquant les ressources disponibles pour les dépenses du Trésor.

La Direction du Contrôle du Crédit a également exécuté au cours de l'exercice quatre cent soixante dix-neuf (479) ordres de virement représentant des avances sur comptes courants à partir du compte du Trésor public pour un montant total de 1 783 689,80 gourdes.

## IX. EFFORTS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

### IX.1 De l'utilisation des opérations de change par la BRH

Les crises financière et politique des années 1991-1994 ont vu le taux de change subir une brutale détérioration. La gourde a perdu plus de deux tiers de sa valeur. Cette situation a porté l'Autorité monétaire à mettre en œuvre, à partir du milieu de la décennie, de nouveaux instruments de politique monétaire en vue de contrôler la liquidité et de stabiliser le taux de change (interventions sur le marché des changes et bons BRH). Parallèlement, de nouvelles règles prudentielles ont été prises pour garantir la stabilité et la solvabilité du système bancaire.

En 1999, les interventions de la Banque centrale sur le marché des changes ont été utilisées essentiellement :

- a. comme instrument complémentaire de régulation de la liquidité bancaire, notamment en période de pression sur les taux;
- b. pour manifester une présence active de l'institution sur le marché des changes.

Cette nouvelle dynamique dans le processus d'intervention a permis à la BRH d'atteindre des objectifs généraux que l'on peut définir comme suit :

<sup>26</sup> Comptes spéciaux du Trésor.

<sup>27</sup> Contribution au fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales.

<sup>28</sup> Comptes des collectivités locales.

- ✓ Disposer de taux effectifs, donc de cotations reflétant les conditions réelles du marché.
- ✓ Augmenter l'efficacité de ses interventions de par leur caractère imprévisible; en principe, l'impact d'une opération de change de la Banque centrale est d'autant plus important que l'action est non anticipée par le système.
- ✓ Permettre à la BRH de ne pas subir passivement le marché, mais d'être un acteur actif au même titre que tous les autres intervenants.

On peut regrouper les interventions menées par la BRH sur le marché des changes en 1999 sous trois rubriques distinctes :

- ✓ interventions d'orientation
- ✓ interventions de routine
- ✓ interventions pour compte de la clientèle

### Les interventions d'orientation

Sous cette rubrique se retrouvent les opérations de change destinées à corriger des situations de marché caractérisées par une flambée des taux et des attaques spéculatives contre la gourde jugées destabilisatrices par l'Autorité monétaire. De ce fait, ces interventions sont ponctuelles. Elles ont lieu selon le besoin et ont pour but essentiellement de concourir à la stabilité du taux de change.

### Les interventions de routine

Ces interventions sont plus régulières et visent quatre objectifs spécifiques :

- ✓ Affirmer la présence de la BRH sur le marché des changes dans les deux sens (à l'achat et à la vente).
- ✓ Renforcer le contact des *traders* de l'institution avec les autres opérateurs de change.
- ✓ Approfondir la connaissance du marché acquise par les *traders* de la BRH afin de développer chez eux des habitudes de négociation, de "flair", qui leur permettent de se tenir au courant de toutes évolutions du taux, donc des cotations en cours sur le marché.
- ✓ Banaliser les actions menées par la Banque centrale sur le marché des changes, dans le sens de leur enlever leur caractère exceptionnel.

### Les interventions pour compte de la clientèle

Sous cette rubrique se regroupent les interventions qu'en sa qualité de banquier de l'État la Banque centrale effectue pour compte d'entités publiques ou parapubliques. Ces dernières disposent à la BRH de comptes libellés en gourdes. Lorsque le besoin se fait sentir, elles s'adressent à la Banque centrale pour l'acquisition de devises. Celle-ci puise alors le montant approprié de leurs comptes afin d'obtenir sur le marché la monnaie étrangère demandée. Ainsi, ces interventions prennent un caractère ponctuel et permettent à l'institution de répondre aux besoins de sa clientèle sans avoir à prélever le montant équivalent des réserves officielles. Une telle politique a permis à la BRH de se constituer un niveau de réserves nettes de change jamais atteint auparavant (218,3 millions de dollars ÉU au 30 septembre 1999).

L'importance grandissante en Haïti des transactions en devises a rendu nécessaire l'existence d'un corpus de règles admises et respectées par l'ensemble des participants au marché des changes. La position privilégiée de la BRH en tant que régulateur du système bancaire et intervenant à part entière sur le marché des changes lui a permis de prendre l'initiative de la définition de procédures devant déterminer les conditions de règlement des conflits et assurer le respect par les intervenants au marché des principes de transparence et d'équité.

Au terme d'une longue concertation, laquelle a été étendue à tous les partenaires concernés, le **Code de Déontologie du Marché des Changes** a vu le jour le 10 juin 1999 dans les locaux de la BRH. Ce document sert désormais de cadre de référence pour toutes les opérations de change réalisées en Haïti. Il fait actuellement l'objet d'une période de validation avant son adoption définitive, prévue pour le 1er octobre 1999.

## IX.2 Gestion des avoirs extérieurs de la BRH

Les avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale permettent d'amortir les chocs que subit la balance des paiements. Ils sont utilisés dans le cadre d'opérations sur le marché des changes pour atténuer les variations trop prononcées de la gourde vis-à-vis du dollar ÉU. Ils sont passés de 239 millions de dollars ÉU en septembre 1998 à 275 millions de dollars ÉU en septembre 1999, soit une hausse de 15%. Par comparaison, ils s'élevaient à 31 millions de dollars ÉU en décembre 1994, 163 millions en septembre 1996 et 202 millions en septembre 1997.

La hausse enregistrée dans la valeur du portefeuille en devises de la BRH à la fin de l'exercice 1999 s'explique par les achats nets de dollars effectués par la banque sur le marché des changes, par les décaissements nets de la coopération externe et, dans une moindre mesure, par les intérêts gagnés sur les placements à l'étranger, lesquels ont totalisé 13,1 millions de dollars ÉU en 1999.

### Composition des avoirs extérieurs

Les avoirs extérieurs bruts de la BRH sont constitués en grande majorité de dépôts à vue libellés en dollars ÉU et d'instruments obligataires à court/moyen terme des marchés monétaire et financier américains.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice, une restructuration générale du portefeuille de la BRH a été effectuée en vue d'en accroître le rendement à la limite du niveau de risque faible imposé par le statut de banque centrale. Ainsi, 25 % du portefeuille ont été alloués à des titres obligataires d'entreprises tels que des obligations de sociétés privées (*corporate bonds*), des titres émis en représentation de créances (*asset-backed securities*) et des titres émis en représentation de créances hypothécaires (*mortgage-backed securities*). Tous les titres retenus sont de notation A à AAA.

Les 75 % restants du portefeuille ont fait l'objet de placements constitués pour l'essentiel de bons d'agences fédérales et du Trésor américains et d'opérations de prise en pension (*repurchase agreements* ou *REPOS*). Les maturités maximales permises ont été allongées à cinq ans pour les titres du Trésor américain et à trois ans pour les titres d'entreprises. En septembre 1999, ces titres à court/moyen terme totalisaient 142,72 millions de dollars ÉU contre 137,33 millions en octobre 1998, soit une croissance de 4 %.

Dans ce même ordre d'idées, il a été décidé de vendre, le 17 juin 1999, le stock d'or de la BRH placé à la Chase Manhattan Bank. Le produit de cette vente (4,8 millions de dollars ÉU) a été transféré sur le compte *REPOS* que détient la BRH à la *Federal Reserve Bank* de New York. La Banque centrale dispose toutefois d'un reliquat d'or de 1 307,53 onces à la Fed.

La BRH a également ouvert un nouveau compte de transaction à la Citibank, le CILR (*CitiFunds Institutional Liquid Reserves*), susceptible d'aider à l'amélioration de sa gestion de trésorerie. Celle-ci s'effectue à l'aide d'un modèle dont l'efficacité est reconnue en matière de finance corporative. Au 30 septembre 1999, ce compte accusait un solde de 7,79 millions de dollars ÉU.

Les avoirs exprimés en DTS (droits de tirage spéciaux) détenus en compte courant au Fonds Monétaire International s'élevaient à 0,67 million de dollars ÉU en septembre 1999 contre 0,54 million en octobre 1998.

Aucune modification n'a été effectuée par la Banque centrale en ce qui a trait aux avoirs en devises domiciliés à la BLADDEX<sup>29</sup>.

Le tableau suivant résume la position de réserves de change brutes de la BRH.

<sup>29</sup> Banque Latino-Américaine d'Exportations (Panama).

**Tableau 40 Ventilation des réserves de change brutes selon le lieu de détention**  
(en millions de dollars EU)  
(exercice 1999)

|                                            | Sept. 98      | Déc. 98       | Mars 99       | Juin 99       | Sept. 99      |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| DTS (Droits de tirage spéciaux - FMI)      | 0,53          | 0,76          | 0,3           | 0,63          | 0,67          |
| CILR (Citi Institutional Liquid Reserves)  | --            | --            | --            | --            | 7,8           |
| Stock d'or                                 | 5,81          | 5,69          | 5,55          | 0,34          | 0,39          |
| <b>Cessions en pension (REPOS)</b>         |               |               |               |               |               |
| Fed                                        | 54,73         | 77,5          | 108,6         | 144           | 114,6         |
| Citibank N.A.                              | 39,91         | 35,56         | 22,86         | 16,14         | 8,04          |
| <b>Total</b>                               | <b>94,64</b>  | <b>113,06</b> | <b>131,46</b> | <b>160,14</b> | <b>122,64</b> |
| <b>Titres à court terme</b>                |               |               |               |               |               |
| Citibank Global Asset Management           | 50,02         | 50,55         | 51,13         | 51,49         | 71,38         |
| Wood, Struthers and Winthrop               | 86,66         | 87,79         | 88,72         | 70,56         | 71,34         |
| <b>Total</b>                               | <b>136,68</b> | <b>138,34</b> | <b>139,85</b> | <b>122,05</b> | <b>142,72</b> |
| Autres                                     | 0,68          | 0,7           | 0,81          | 0,83          | 0,83          |
| Balance au caveau (chambres fortes BRH)    | 0,97          | 1,47          | 0,82          | 0,81          | 0,43          |
| <b>Total des réserves brutes de la BRH</b> | <b>239</b>    | <b>260</b>    | <b>279</b>    | <b>285</b>    | <b>275</b>    |

## Orientation de la gestion des réserves

Les critères régissant la gestion du portefeuille de la BRH sont, par ordre d'importance : (i) la sécurité ou la préservation du capital, (ii) la liquidité et (iii) la rentabilité.

### i) La préservation du capital

Le risque de perte en capital est limité par la maturité des titres détenus. Le risque de faillite (*default risk*) est pratiquement inexistant pour les titres du Trésor et d'agences fédérales américains. De même, l'excellente notation exigée par la BRH des titres d'entreprises (de A à AAA) rend très limité le risque qui en découle.

### ii) La liquidité

Les devises détenues par la BRH font l'objet de placements à court/moyen terme sur le marché monétaire américain. Les titres mis en pension au jour le jour (*overnight repurchase agreements*) sont des placements quotidiens. Le marché monétaire américain est très liquide, et les titres détenus peuvent être cédés avant maturité. Les DTS détenus par la BRH lui garantissent une liquidité qui n'est assortie d'aucune conditionnalité.

### iii) La rentabilité

La maximisation de la rentabilité est soumise à la contrainte de préservation du capital et également à celle du maintien de la liquidité du portefeuille. D'où la rentabilité relativement limitée du portefeuille de la BRH, étant donné que la recherche d'une rémunération plus élevée équivaldrait automatiquement à soumettre ce dernier à un risque plus grand.

## X. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENTRETIEN

### X.1 Succursale du Cap-Haïtien et Musée de la Monnaie

La BRH a entamé au cours de l'exercice les démarches visant à la mise sur pied au Cap-Haïtien de sa première succursale régionale. La réalisation de ce projet participe de l'ensemble des activités de célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la banque, survenu le 17 août 1999. Elle répond également à la nécessité d'accompagner et de faciliter la dynamique de déploiement des services bancaires dans le département du Nord. Dans une première phase - vers la fin du premier trimestre de l'exercice 2000 -, la succursale sera installée provisoirement à l'étage de l'immeuble BNC au Cap-Haïtien.

La deuxième phase du projet prévoit d'importants travaux de restauration de la bâtisse qui, dans le temps, logeait la Maison Altiéri<sup>30</sup>. L'immeuble rénové logera, en plus de la succursale de la BRH proprement dite, une section du Musée de la Monnaie consacrée à la période allant de l'arrivée des Européens à Hispaniola en 1492 à la mort du roi Henry Christophe en 1820 et, également, un Centre de Documentation et de Recherches sur les activités de monnayage menées au cours de cette période.

### X.2 Site Internet BRH rénové

La BRH, désireuse de promouvoir la transparence et une culture de l'information économique et financière, a entrepris, vers la fin de l'exercice, de rénover son site Internet. Ce *website* modernisé se veut une source riche et actualisée d'informations pouvant intéresser aussi bien le secteur académique que les agents économiques en quête d'une meilleure compréhension de l'environnement conditionnant leurs activités. Les chercheurs, tant en Haïti que partout dans le monde, souhaitant des statistiques détaillées sur l'économie haïtienne en général, et sur le système financier en particulier, seront bien servis.

Le lancement du nouveau site au [www.brh.net](http://www.brh.net) est prévu pour le début de l'exercice 2000. On y trouvera des informations concernant les indicateurs macroéconomiques (le taux de change, l'évolution de l'inflation, etc.), la supervision bancaire, les publications périodiques de la BRH (*Indicateurs Économiques et Financiers*, *Bulletin Statistique*, *Rapport Annuel*), les circulaires, les actions entreprises par la Banque centrale en vue d'un passage sans problèmes à l'an 2000, tant au sein de l'institution elle-même que dans le système financier. L'internaute intéressé trouvera aussi des analyses ponctuelles sur la situation macroéconomique et l'état de la conduite de la politique monétaire, en termes d'objectifs intermédiaires, d'objectifs finals et des instruments utilisés. Les publications de la banque seront placées sur le site aussitôt qu'elles seront prêtes pour l'impression. Des liens vers les sites d'autres banques centrales de la région seront également disponibles.

### X.3 Activités de développement technologique

Au cours de l'exercice 1999, par décision du Conseil d'Administration de la BRH, le Service Informatique, qui dépendait jusqu'alors de la Direction Administrative, a été détaché de celle-ci pour devenir la Direction Information et Technologie (DIT). Cette consécration de l'importance institutionnelle du secteur technologique au sein de la Banque centrale a permis à la nouvelle direction de mieux assurer le développement, la

<sup>30</sup> La Maison Altiéri est la bâtisse occupant l'îlot formé par les rues 16/17 A et 16/17 B au Cap-Haïtien. Elle tire son nom de son ancien propriétaire, un instituteur d'origine corse émigré dans cette ville vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui établit en 1885 le magasin dénommé "La Maison Altiéri & Co". Ce fut un établissement commercial très bien achalandé qui offrait également un service bancaire. D'inspiration victorienne, l'édifice, dont la BRH a fait l'acquisition, est un amalgame des goûts américain et européen mélangés au style dit "gingerbread" (ornements en dentelles de bois rappelant les frises des cases paysannes).

cohérence et le contrôle des moyens informatiques dont dispose la BRH, tout en veillant au maintien ininterrompu d'activités de service au bénéfice des autres directions et du système financier. Parallèlement, toutes les ressources nécessaires ont été mobilisées en vue de faciliter le passage sans heurt à l'an 2000 des systèmes informatiques tant des banques commerciales que de la BRH elle-même.

La DIT est composée de cinq services : Recherche et Développement, Opérations et Production, Administration et Sécurité, Réseaux et Télécommunications, Électrotechnique.

Le Service Recherche et Développement a comme tâches principales l'analyse, le développement, l'entretien et l'amélioration des applications institutionnelles et sectorielles. Il élargit et maintient l'expertise technique de la DIT dans les domaines des méthodologies de développement, des outils de génie logiciel et des moyens d'accès aux informations.

Le Service Opérations et Production s'occupe essentiellement de la mise en production, du suivi et de l'entretien des diverses applications utilisées au sein de la banque. Il développe et maintient l'expertise technique de la DIT en ce qui concerne les applications en question.

Le Service Administration et Sécurité a la charge de la sécurité du processus de développement et d'entretien des applications. Il s'assure qu'aucun code non autorisé n'a été introduit dans le système informatique de la banque et que l'accès aux codes-sources reste contrôlé. Il contrôle les différentes versions de logiciels développés à l'interne. Il s'occupe du suivi du matériel informatique (de l'achat à la mise à la retraite), de l'application effective des procédures, de la mise à jour régulière du parc informatique et de l'inventaire de la Salle des machines.

Le Service Réseau et Télécommunications planifie l'évolution de la technologie à la BRH. Il gère et administre les ordinateurs et les réseaux de la banque. Pour ce faire, il maintient et développe l'expertise technique de la DIT pour l'ensemble des plates-formes supportées (c'est-à-dire les systèmes d'exploitation gérés par la DIT), dans le domaine des réseaux, des logiciels d'exploitation et des matériels.

Le Service Électrotechnique planifie l'évolution des équipements électromécaniques de la BRH et en assure la gestion, l'opération et l'entretien. Il maintient et développe l'expertise technique de la DIT dans le domaine des courants faibles (utilisés surtout par les ordinateurs), des équipements de duplication (photocopieuses) et des équipements électroniques relatifs à la sécurité.

### **X.3.1 Les interventions sectorielles**

Au cours de l'exercice fiscal, la DIT a réalisé un nombre important d'interventions sur plusieurs fronts, dans un contexte de poursuite du programme de modernisation technique entrepris à la BRH depuis le milieu de la décennie.

#### **X.3.1.1 Direction de la Caisse**

##### ***Services des Guichets et des Comptes Courants***

En septembre 1999, un nouveau module a été ajouté au logiciel des Guichets et des Comptes Courants afin de le mettre en mesure d'assurer de manière automatique la réception des données recueillies par le système de compensation automatisée et la mise à jour des comptes pour lesquels des chèques ont été reçus via la compensation interbancaire.

## **Le projet de compensation automatique**

La standardisation des chèques a été finalisée au cours du mois de février 1999. Depuis mars 1999, la BRH a mis en place un système qui permet non seulement d'imprimer les chèques à fournir à ses clients mais aussi d'en gérer la séquence.

De même, il a été installé à la Direction de la Caisse un lecteur/trieur de chèques qui, conjointement avec le logiciel PrimelImage, permet non seulement de trier automatiquement les chèques de la compensation interbancaire, mais aussi d'en photographier le recto et le verso et d'en lire la ligne MICR<sup>31</sup> afin de la stocker dans une base de données. Ces dernières, et en particulier la portion qui concerne les comptes domiciliés à la BRH, sont envoyées de manière électronique vers le système des Guichets et des Comptes Courants, ce qui permet la mise à jour automatique des comptes, sans besoin d'intervention humaine. Cette réalisation représente un pas supplémentaire dans le processus d'automatisation complète de la compensation, lequel prévoit la lecture des informations de la ligne MICR des chèques à partir de lecteurs placés dans chacune des banques du système financier avant d'aboutir à la BRH.

## **La Caisse et le passage à l'an 2000**

Le logiciel des Guichets et des Comptes Courants a fait l'objet de tests approfondis réalisés durant le mois de juillet 1999 d'un commun accord avec les différents utilisateurs du système afin d'en établir la compatibilité avec le passage à l'an 2000. En septembre 1999, tous les rapports où la partie "année" des dates était affichée avec deux chiffres ont été corrigés pour montrer les quatre caractères enregistrés par la base de données.

### **X.3.1.2 Direction de l'Administration**

#### **Service de la Comptabilité**

Durant l'exercice fiscal 1999, la banque a acquis la version 7 du logiciel comptable CODA-Financials ainsi que la version 5 du générateur de rapports IMPROMPTU. Les tests effectués par les utilisateurs et le staff de la DIT ont confirmé la conformité de ces deux produits avec les exigences techniques d'une transition sans problèmes vers l'an 2000.

#### **Service des Ressources Humaines**

La nouvelle version du logiciel de Gestion des Ressources Humaines a été mise en production cette année. Cette version, compatible avec le passage à l'an 2000, offre de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs dans la gestion de la paye (*payroll*), des prêts et avances, de la formation, des missions et des dons.

### **X.3.1.3 Direction des Affaires Internationales**

#### **Service des Opérations Internationales**

Le logiciel SWIFT<sup>32</sup> a été mis à jour avec la version 4.0. Avant d'être mise en production, la satisfaction par cette dernière des normes de passage à l'an 2000 a été testée par les utilisateurs avec l'aide technique de la DIT. Ces travaux ont été réalisés à partir d'un site de test mis à la disposition de ses clients par la compagnie du même nom.

De même, le logiciel CITICASH a été soumis avec succès aux mêmes types de tests.

<sup>31</sup> Magnetic Ink Character Recognition.

<sup>32</sup> Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication.

## Service de la Dette Externe

Le logiciel de gestion de la dette externe, SYGADE, est passé en avril 1999 à une version supérieure plus complète et fonctionnant sous Oracle. Elle est actuellement à utilisateurs multiples.

### X.3.1.4 Direction de la Supervision des Banques

#### Le projet *Système d'informations financières*

Ce projet a été mené en deux étapes parallèles afin de mieux tenir compte des nouveaux besoins identifiés au sein du système bancaire.

La première étape doit permettre aux banques d'avoir un accès direct et sécurisé à quatre modules (ou sous-programmes) :

- ✓ la gestion des états de compte (application de gestion des Guichets et des Comptes Courants)
- ✓ la gestion du taux de change
- ✓ la centrale des risques
- ✓ la centrale des impayés

La seconde étape généralise le projet AIBIF<sup>33</sup> en tenant compte des nouvelles règles prudentielles, particulièrement celles portant sur la propriété croisée. Elle propose une standardisation de tous les rapports reçus des banques commerciales et des états financiers produits par la BRH pour ses différents partenaires.

Ce projet a été placé en première priorité par le Conseil d'Administration. L'objectif est d'aboutir à un système intégré de gestion des informations financières capable de fournir à l'Autorité monétaire les éléments nécessaires à des prises de décision opportunes.

### X.3.2 Projets techniques

#### Réseau électrique

La BRH, dans son souci de répondre à la nécessité de se garantir une alimentation ininterrompue en énergie électrique, continue d'utiliser un montage constitué par deux groupes électrogènes, l'un à démarrage manuel (350 kVA), l'autre totalement automatisé (960 kVA). Deux onduleurs (communément appelés *UPS*<sup>34</sup>) montés en parallèle continuent également d'alimenter les prises secourues destinées à assurer de manière permanente l'autonomie électrique des équipements sensibles de l'institution. Ainsi, les ordinateurs de la banque peuvent continuer à fonctionner pendant plus d'une heure même en cas d'arrêt de l'un des onduleurs.

L'acquisition de nouveaux bâtiments réaménagés et destinés, notamment, à loger le Service des Archives et le Bureau des Fonds de pension, a nécessité l'installation de nouvelles lignes (secourues par onduleur et non secourues) afin d'assurer l'alimentation continue de ces locaux.

Une dérivation électrique secourue par onduleur a été également mise en place à la Douane de Port-au-Prince où de nouveaux équipements (principalement des ordinateurs) ont été installés dans le cadre du projet de réaménagement des guichets externes de la BRH.

<sup>33</sup> Automatisation des Interfaces avec les Banques et les Institutions Financières.

<sup>34</sup> Uninterruptible Power Supply.

La nouvelle succursale du Cap-Haïtien sera dotée d'une génératrice de 185 kW en vue de parer aux coupures de l'Électricité d'Haïti. Un onduleur de 30 kVA y assurera l'alimentation des équipements sensibles.

## Réseau téléphonique CENTREX

Le réseau téléphonique de la BRH, géré par le logiciel CENTREX, n'a pas connu de grands changements en 1999. Très peu de pannes ont été enregistrées, et elles ont été réparées dans des délais acceptables par les techniciens de la compagnie nationale de téléphone, la TELECO.

Les systèmes de messagerie vocale et de *paging* interne ont continué à fonctionner normalement, facilitant les échanges entre les utilisateurs. Le système de "Fax sur demande" est alimenté de façon régulière à la satisfaction des principaux demandeurs, les banques commerciales.

## Réseau Interne

Une priorité du secteur technologique au sein de la BRH a consisté à s'assurer du passage sans difficultés au 1er janvier 2000 des logiciels d'exploitation et des matériels utilisés au sein de l'institution. Les informations recueillies à l'aide de logiciels installés sur le réseau ont permis d'apporter toutes les corrections nécessaires à l'atteinte d'un tel objectif.

La stratégie adoptée au niveau de la Direction Information et Technologie a été de mettre au rancart tous les postes de travail (ordinateurs personnels) ayant des microprocesseurs 486, de corriger ceux dotés de Pentium 75 MHz et de veiller que tout nouveau matériel acquis soit compatible avec le passage à l'an 2000. Dans le cas des systèmes d'exploitation, tous les postes de travail dotés de Windows 95 ont été mis à jour. Ceci a été réalisé avec l'aide de *patches* (programmes de mise à jour) rendus disponibles sur l'Internet par la firme américaine Microsoft. Tout nouvel ordinateur acquis sera doté du système d'exploitation Windows NT 4.0 Workstation et du correcteur de logiciel Service Pack 4.

De même, il a été prévu de corriger le système d'exploitation Novell 3.12 avec des *patches* disponibles sur l'Internet. La décision de mettre Novell à jour au lieu d'acquérir la dernière version a été motivée par le fait que ce système d'exploitation sera mis au rebut pour être remplacé par Windows NT 4.0 au cours du premier trimestre de l'exercice 2000. L'idée est d'avoir un seul système d'exploitation installé sur le réseau interne de façon à diminuer le nombre de protocoles (programmes de communication) installés sur les ordinateurs et à accélérer les échanges entre utilisateurs.

L'installation du logiciel Back Office 4.0 a permis de corriger les problèmes identifiés au niveau des serveurs dotés de systèmes d'exploitation NT. Pour être conformes aux exigences de la transition vers l'an 2000, tous les serveurs fonctionnant avec NT 3.51 comme système d'exploitation ont été mis à NT 4.0 et Service Pack 4, comme recommandé par la compagnie Microsoft. Cette mise à jour a permis de standardiser l'environnement informatique de la banque et permettra aussi à l'avenir de mieux cibler la formation des techniciens en matière d'information et de technologie.

## Système de gestion

Le plan informatique préparé pour l'exercice 1999 a prévu d'acquérir des outils qui permettraient de contrôler la performance du réseau et l'automatisation de certaines tâches. À cet égard, la mise en service du HP Advisor a permis aux techniciens du Service Réseau et Télécommunications, d'une part, de sortir des rapports statistiques concernant notamment le ratio d'utilisation du réseau interne et, d'autre part, de se rendre compte de la nécessité de maîtriser les espaces alloués aux données des utilisateurs sur les serveurs. En ce sens, l'acquisition du logiciel NTP Quota Manager a rendu possible une meilleure gestion, menée en collaboration avec les utilisateurs, de ces espaces de stockage. L'implantation d'un ordinateur d'administration de fichiers (*file server*) devra permettre un contrôle global et sûr de toutes les informations produites par les utilisateurs.

## Messagerie électronique

Conformément au plan informatique, la banque a acquis la dernière version du logiciel Exchange Server, utilisé pour gérer la messagerie électronique afin d'accommoder certains besoins au niveau de l'Intranet. Actuellement, la version utilisée est la 5.5, qui est conforme au passage à l'an 2000.

## Internet

Le déploiement de l'Internet à l'intérieur de la BRH a bénéficié d'une attention particulière de la part du Conseil d'Administration. L'institution s'est donnée en 1999 la capacité de fournir des services Internet, sans but lucratif. Ce statut, qu'elle a obtenu depuis décembre 1997, lui permet à présent d'offrir l'accès à l'autoroute de l'information à plus de 214 utilisateurs. Il est prévu d'augmenter à soixante le nombre de lignes téléphoniques réservées à l'Internet afin de desservir un nombre encore plus grand d'internautes. De même, la configuration de la plupart des ordinateurs d'accès a été modifiée; le système d'exploitation LINUX a remplacé Windows 95. L'avantage de ce changement est significatif puisque chaque utilisateur dispose maintenant d'un compte personnalisé lui permettant un accès direct aux services de base offerts par le système.

## Réseau télématique financier

La BRH a entrepris depuis l'exercice précédent la mise en œuvre d'un réseau externe (*WAN ou Wide Area Network*) destiné à faciliter un meilleur flux d'informations entre les différents partenaires du système bancaire. Au cours de l'exercice 1999, elle a chargé la firme SOFRECOM d'établir une tarification devant conditionner tant sa propre utilisation que celle de ses clients (les banques commerciales). L'étude a porté sur les points suivants : état de la demande, analyse des investissements, analyse des coûts d'exploitation et mise au point des scénarios de tarification. Elle devrait permettre à la BRH de négocier avec la TELECO une tarification appropriée de l'utilisation du réseau, en tenant compte des investissements consentis par celle-là ainsi que des coûts d'exploitation et d'entretien supportés par celle-ci.

Le scénario retenu a considéré un ensemble de paramètres, dont le besoin d'une subvention importante de la part des utilisateurs (les banques commerciales), sans perdre de vue l'objectif visant à faciliter la mise en place d'infrastructures nécessaires aux échanges en temps réel d'informations entre les centres informatiques des banques de la place, d'une part, et, de l'autre, entre ceux-ci et celui de la BRH.

### X.3.3 Le projet *PASSAGE À L'AN 2000*

La gestion des conditions de passage de la BRH et du système bancaire à l'an 2000 a constitué le projet technologique le plus important de la banque en 1999. Dans le cas de la BRH elle-même, ce projet a mobilisé des ressources importantes utilisées pour la réalisation des quatre étapes suivantes :

- ✓ conscientisation du personnel de la BRH
- ✓ inventaire, planification et analyse d'impact
- ✓ tests et corrections
- ✓ plan de contingence et de recouvrement

#### Étape 1 : Conscientisation du personnel de la BRH

Le Conseil d'Administration a voulu s'assurer que tout le personnel de la banque était bien imbu de tous les aspects du problème ainsi que de l'impact possible du bogue sur la capacité de l'institution de

travailler normalement à partir du 1er janvier 2000. En ce sens, une équipe de projet a été constituée avec des représentants de la DIT et d'autres directions de l'institution. Elle a organisé des séances de sensibilisation pour tous les employés.

## **Étape 2 : Inventaire, planification et analyse d'impact**

L'équipe de projet a réalisé un inventaire exhaustif des logiciels, du matériel et de tous les autres équipements sensibles aux dates. Avec l'approbation du Conseil, elle a ensuite établi une classification des matériels et équipements selon le degré de risque encouru : critique, important et utile. Pour mémoire, ont été classés "critiques" les matériels, logiciels et équipements indispensables au fonctionnement normal de la banque. Cette classification a permis la mise en œuvre d'un calendrier de projets accordant naturellement la priorité aux applications et matériels jugés critiques.

## **Étape 3 : Tests et corrections**

Toutes les applications critiques ont été corrigées et testées entre janvier et août 1999, en dépit de l'assurance donnée par les fournisseurs de la BRH de la conformité de la quasi-totalité des équipements (logiciels et matériels) aux exigences du passage à l'an 2000. La BRH a pu ainsi s'assurer de travailler dans un environnement technique susceptible de réaliser sans problème la transition vers le nouveau millénaire.

## **Étape 4 : Plan de contingence et de recouvrement**

Pour prévenir toute discontinuité dans les opérations de la Banque centrale, l'équipe de projet, en collaboration avec toutes les directions, a élaboré un Plan de contingence qui doit permettre à l'institution de poursuivre son fonctionnement normal, même en cas d'indisponibilité du système d'information. Des tests de validité du Plan seront menés les 25 et 26 novembre, puis le 14 décembre 1999.

## **Supervision du système bancaire**

Un "Comité de la BRH pour la supervision des banques" a été mis sur pied pour contrôler les démarches entreprises par le système bancaire en vue de passer le cap du 1er janvier 2000. Il a recommandé que toutes les banques commerciales mettent en place des procédures similaires à celles suivies par la Banque centrale. L'objectif était que ces établissements atteignent le stade de conformité dès août 1999. La DIT a mené auprès des banques deux séries de missions spéciales relatives au bogue de l'an 2000 afin de vérifier le plan de préparation, les tests et le plan de contingence appliqués par les institutions contrôlées par la BRH.

## **Participation au Comité multisectoriel**

La BRH a constitué en janvier 1999 un comité regroupant des délégués des principaux secteurs de la vie nationale pour discuter des impacts possibles du bogue et échanger des informations sur l'avancement des travaux réalisés par chaque secteur représenté en vue de réussir le passage.

Les informations disponibles relatives aux travaux du comité ont été postées régulièrement par les responsables du projet sur le site Internet de la BRH ([www.brh.net](http://www.brh.net)).

## XI. PROJETS INTERNES

### XI.1 La sécurité

#### Sécurité des programmes et des données

La gestion de la sécurité de l'information se révèle de plus en plus une activité fondamentale pour la banque. Elle est assurée à la DIT par le Service Administration et Sécurité qui a mis en place des contrôles internes destinés à limiter l'accès des modules à des utilisateurs bien spécifiques. Ainsi, des rapports relevant les tentatives d'accès non autorisé à certains programmes sont désormais disponibles. En août 1998, la BRH avait invité un expert en sécurité, M. Michel E. Kabay, à présenter une analyse de la sécurité de l'information. Il a par la suite remis un rapport détaillé sur la gestion de l'information au sein de la banque ainsi que 194 recommandations pour son amélioration. Cette démarche a permis de réaliser d'autres progrès en la matière.

Une quarantaine de recommandations ont déjà été mises en œuvre au cours de l'exercice 1999. Citons entre autres : achat d'ouvrages spécialisés, obtention de licences pour des logiciels de sécurité (programme d'encryption PGP, logiciel de traduction pour la documentation automatique, etc.), formalisation du contrôle des programmes utilisés à la banque, utilisation d'un logiciel de support des utilisateurs (*Help Desk*), sécurisation des copies de relève (*backups*), installation de plusieurs lignes de téléphone indépendantes pour accès à l'Internet, consultation régulière des fournisseurs en vue de l'obtention systématique des *patches* (programmes de mise à jour) des logiciels de réseau, etc.

Une recommandation primordiale mise en œuvre à la BRH a consisté à obtenir des abonnements par Internet ou par courrier à des services de sécurité informatique. La banque s'est ainsi abonnée aux institutions suivantes :

- ✓ la firme américaine *Mc Affee* qui lui fournit régulièrement des informations et des solutions concernant tout virus susceptible de contaminer ses systèmes informatiques. À travers *Mc Affee*, la BRH a aussi accès aux mêmes types d'informations en provenance du "Centre de surveillance des virus", un organisme américain mixte (secteurs public et privé);
- ✓ le "Service de notification des problèmes et solutions de sécurité" (CERT-CC)<sup>35</sup> qui lui fournit des informations concernant les virus et les fraudes en cours dans le monde informatique. Particulièrement, ce service permet le dépistage des nouvelles techniques utilisées par les pirates informatiques (*hackers*);
- ✓ la NCSA<sup>36</sup> qui lui fournit des services similaires à ceux offerts par le CERT-CC.

Un Manuel de Sécurité des Systèmes d'Information de la BRH a été élaboré et sera disponible sous peu pour diffusion interne. Il vise à conscientiser les employés sur les risques liés à l'utilisation des systèmes d'information et à leur indiquer les lignes directrices à suivre afin d'en réaliser la réduction ou l'élimination. Un programme de sensibilisation aux questions de sécurité sera lancé au cours de l'exercice 2000, parallèlement à la mise en application des recommandations du manuel.

D'autres projets sont également envisagés pour le prochain exercice dans le domaine de la sécurité des programmes et données : constitution d'un Comité de Protection de l'Information, formation d'un Groupe de réponse aux urgences informatiques, mise en place d'un plan de recouvrement en cas de sinistre, etc.

<sup>35</sup> Computer Emergency Response Team - Coordination Center

<sup>36</sup> National Computer Security Association

## Sécurité physique

Un projet de sécurité relatif à la mise en place d'un système pour l'émission de nouveaux badges d'identification, le contrôle des accès, la surveillance des postes stratégiques à l'aide de caméras et la détection à l'intérieur des bâtiments d'intrus (individus non autorisés) a été étudié et adopté. Ce projet est en cours d'exécution.

### XI.2 Intranet

Destiné à faciliter les échanges d'informations à l'intérieur de la banque et à permettre un traitement plus célère des données, l'Intranet a été développé à l'interne cette année. Des dix modules prévus dans le projet, quatre sont déjà en utilisation, quatre autres sont en phase de test et deux sont en cours de développement.

### XI.3 Fax on demand

Cette technologie, qui permet de satisfaire la demande automatisée de documents par télécopieur, a été mise en place à la BRH au cours de l'exercice. Elle donne aux opérateurs du système financier un accès régulier aux informations concernant le marché des changes, la balance des paiements, les variations de l'indice des prix à la consommation (taux d'inflation), les statistiques bancaires, etc. À noter que les documents les plus sensibles sont protégés par un mot de passe.

### XI.4 Première journée technologique

Cet évènement, sans précédent dans l'histoire de la BRH, a été organisé le 15 janvier 1999 à l'Hôtel Montana (Pétion-Ville). C'était une occasion pour l'institution d'informer le public sur ses avancées technologiques et de montrer l'image d'une banque centrale dynamique offrant des services de qualité et ouverte sur le monde grâce à l'utilisation de technologies de pointe.

Au cours de la Journée, la BRH a renseigné les différents acteurs sur les développements technologiques du système financier et a également fait la promotion de ses propres projets ainsi que ceux concernant le réseau externe : standardisation des chèques, modernisation du système de paiements, implantation du Réseau Télématique Financier, projets conjoints avec la Téléco, gestion des questions liées au bogue de l'an 2000, etc. La BRH a aussi assuré les fournisseurs de service Internet présents sur le marché du caractère non lucratif de son offre de services d'accès à l'Internet, lesquels visent seulement le secteur financier.

Des présentations formelles avec panel, projection et débats ont été offertes. Elles ont porté sur les points suivants :

- ✓ Le système d'information de la BRH (présenté par le staff du Service Réseau et Télécommunications de la DIT).
- ✓ Le bogue de l'an 2000 (présenté par le Comité de Coordination du Projet "Passage à l'an 2000").
- ✓ Le marché des changes (présenté par la Direction des Affaires Internationales).
- ✓ Le projet de modernisation du système de paiements (présenté par la Direction de la Caisse).

Des stands de démonstration, regroupés par centre d'intérêt, ont également été aménagés. Il y en avait de deux types : les stands d'expérimentation libre, où le visiteur découvrait lui-même la technologie sous la supervision d'un technicien, et les stands de démonstration où un technicien exécutait personnellement les opérations.

Plusieurs directions de la BRH ont présenté des stands sur les sujets les plus variés. Ce furent :

- ✓ La Direction des Affaires Internationales
  - Le système d'informations financières en ligne Bloomberg et le logiciel de suivi du marché des changes
  - L'application SWIFT
- ✓ La Direction de la Caisse
  - Le système de paiements
  - Le projet de standardisation des chèques
  - Le Musée numismatique
  - Le comptage des billets
- ✓ La Direction de la Supervision des Banques
  - La Centrale des Risques et des Impayés
- ✓ La Direction Information et Technologie
  - L'Intranet
  - L'Internet
  - Le passage à l'an 2000
  - Le réseau téléphonique CENTREX
  - Le système Fax on demand

## **XI.5 Séminaire de formation sur le passage à l'an 2000**

Organisé par la BRH à l'hôtel Le Plaza à Port-au-Prince les 28 et 29 janvier 1999, ce séminaire avait pour objectif de sensibiliser les représentants des banques commerciales sur les problèmes liés au passage à l'an 2000. Y prirent part des cadres des banques commerciales et d'autres institutions concernées par la question du bogue de l'an 2000 : la TELECO, l'Office National de l'Aviation Civile (OFNAC), le Ministère de l'Économie et des Finances, l'Administration Générale des Douanes, l'Autorité Aéroportuaire Nationale, l'Autorité Portuaire Nationale, l'Électricité d'Haïti, la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP) et la Direction Générale des Impôts (DGI).

Suite à ce séminaire, le Conseil d'Administration a approuvé les recommandations qui lui ont été présentées par le Comité du Projet An 2000. De plus, les membres de l'équipe de la BRH ont été autorisés à intégrer un groupe élargi de réflexion et de partage d'informations sur le sujet. L'idée de la constitution d'un tel groupe avait été proposée par différentes délégations ayant participé au séminaire.

## XI.6 Séminaire sur la sécurité de l'information

Les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 février 1999, la BRH a organisé dans les locaux de Tara's la Sapinière un séminaire sur la sécurité de l'information, animé par l'expert international Michel E. Kabay. Des centaines d'exemples de brèches de sécurité dans un large éventail de domaines ont été présentés et analysés en détail. Les participants, constitués pour la plupart de techniciens de la DIT ainsi que de responsables de service informatique et d'administrateurs de systèmes d'information des banques commerciales, sont sortis conscients des risques liés à l'utilisation des outils informatiques et des responsabilités qui en découlent en matière de sécurité des systèmes.

## XII. MOYENS INTERNES

### XII.1 Infrastructure informatique

#### XII.1.1 Moyens matériels

| Matériels                 |                 | 1997 | 1998 | 1999 | Prévisions 2000 |
|---------------------------|-----------------|------|------|------|-----------------|
| LAN                       | Commutateurs    | 2    | 2    | 0    | 3               |
|                           | Concentrateurs  | 2    | 5    | 5    | 10              |
|                           | Routeurs        | 1    | 1    | 1    | 5               |
| Serveurs                  |                 | 6    | 10   | 13   | 13              |
| PCs + Portables (laptops) |                 | 170  | 250  | 275  | 300             |
| Capacité de stockage (Gb) | Serveurs        | 20   | 92   | 112  | 250             |
| Imprimantes               | HP 5 Si / 8000N | 8    | 9    | 11   | 13              |
|                           | Autres Laser    | 33   | 33   | 32   | 35              |
|                           | Matricielles    | 15   | 15   | 3    | 3               |
|                           | Couleur         | 2    | 2    | 4    | 4               |
|                           | Portables       | 3    | 3    | 3    | 3               |
| Scanners                  |                 | -    | -    | 4    | 5               |

#### XII.1.2 Moyens logiciels

| Logiciels     |                 | 1997      | 1998     | 1999     | Prévisions 2000 |
|---------------|-----------------|-----------|----------|----------|-----------------|
| OS Réseau     | Novell Netware  | 1         | 1        | 1        | 0               |
|               | Windows NT 3.51 | 1         | 1        | 1        | 0               |
|               | Sun Solaris     | 0         | 1        | 1        | 1               |
| OS PCs        | Windows 95      | Y         | Y        | N        | 0               |
|               | Windows NT 4.0  | Y         | N        | Y        | Y               |
| Développement | Oracle          | 7.2 & 7.3 | 7.3 & 8  | 7.3 & 8  | 7.3 & 8         |
|               | Developer 2000  | Win 95/NT | Win95/NT | Win95/NT | Win NT          |
|               | Designer 2000   | N         | Y        | Y        | Y               |
|               | Access          | Y         | Y        | Y        | Y               |
| Internet      | Java et HTML    | N         | Y        | Y        | Y               |

Y = oui, N = non

### XII.1.3 Moyens techniques

|                                                          | 1997                | 1998                | 1999                | Prévisions 2000    |
|----------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| <b>Charge de la BRH - siège social</b>                   | <b>&gt; 400 kVA</b> | <b>&gt; 500 kVA</b> | <b>&gt; 500 kVA</b> | <b>&gt;500 kVA</b> |
| Groupe électrogène de 350 kVA<br>(démarrage manuel)      | 1                   | 1                   | 1                   | 1                  |
| Groupe électrogène de 960 kVA<br>(démarrage automatique) | 0                   | 1                   | 1                   | 1                  |
| UPS                                                      | 35 kVA              | 2 x 100 kVA         | 2 x 100 kVA         | 2 x 100kVA         |
| Broyeur                                                  |                     | (1) non disponible  | (1) disponible      | -2                 |
| Tonnes de climatisation                                  |                     |                     | 240                 | 300                |
| Machine à compter                                        |                     |                     | 1                   | 2                  |
| Photocopieuses                                           |                     |                     | 16                  | 18                 |
| <b>Guichet externe à Malpasse</b>                        |                     |                     |                     |                    |
| Groupe électrogène                                       |                     | 1                   | 1 SDMO NS27 neuf    | 1 de 27 kW         |
| Inverter 3kW                                             |                     | 0                   | 1                   | 1                  |

### Le réseau téléphonique

|                      | 1997           | 1998           | 1999           | Prévisions 2000 |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Système              | CENTREX        | CENTREX        | CENTREX        | CENTREX / PABX  |
| Lignes directes      | 53 + 200       | 283            | 300            | 350             |
| Lignes pour Internet |                | 12             | 30             | 60              |
| Extensions           | 200            | 200            | 0              | 0               |
| Pagers               | 25 /3 consoles | 25 /3 consoles | 28 /3 consoles | 28 /3 consoles  |
| Fax                  | -              | 11             | 14             | 15              |
| Boîtes vocales       | -              | 200            | 220            | 220             |

### XII.1.4 Ressources humaines de la Direction Information et Technologie

| Effectif                                          | 1997      | 1998      | 1999                    |
|---------------------------------------------------|-----------|-----------|-------------------------|
| Directeur                                         | -         | -         | 1                       |
| Secrétariat / Support                             | 2         | 3         | 3                       |
| Service Administration et Sécurité                | -         | -         | 3                       |
| Service Recherche et Développement                | 3         | 4         | 8 (dont 2 en formation) |
| Service Opérations et Production                  | 7         | 7         | 7                       |
| Service Réseaux et Télécommunications             | 5         | 8         | 8 (dont 2 en formation) |
| Service ElectroTechnique                          | 1         | 1         | 9                       |
| <b>Total staff</b>                                | <b>18</b> | <b>23</b> | <b>39</b>               |
| <b>Ratio d'utilisation des services de la DIT</b> |           |           |                         |
| Nombre d'utilisateurs                             | 170       | 270       | 382                     |
| Ratio effectif / utilisateurs                     | 10,60%    | 8,50%     | 10,20%                  |

## XII.2 Ressources humaines de la BRH

### Distribution et mouvements du personnel

Au terme de l'exercice 1999, l'effectif de la BRH, toutes catégories confondues, s'est chiffré à 455 employés, soit une augmentation de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent qui s'était terminé avec un effectif de 429 employés.

| Catégorie              | Effectif au 30-9-98 | Diminution | Augmentation | Effectif au 30-9-99 |
|------------------------|---------------------|------------|--------------|---------------------|
| Conseil                | 5                   | -          | -            | 5                   |
| Direction              | 62                  | -2         | 11           | 71                  |
| Exécution              | 229                 | -10        | 12           | 231                 |
| Support                | 76                  | -2         | -            | 74                  |
| Contractuels           | 34                  | -12        | 15           | 37                  |
| Consultant-formateur   | 1                   | -1         | -            | -                   |
| Enquêteur              | 1                   | -1         | -            | -                   |
| Stagiaires             | 9                   | -9         | 13           | 13                  |
| Programme des Lauréats | 12                  | -          | 12           | 24                  |
| <b>Total</b>           | <b>429</b>          | <b>-37</b> | <b>63</b>    | <b>455</b>          |

Les mouvements de personnel suivants ont été enregistrés au cours de l'exercice :

|                                              |     |
|----------------------------------------------|-----|
| Intégration au <i>Programme des Lauréats</i> | 12  |
| Participation d'étudiants à des stages       | 13  |
| Recrutement                                  | 4   |
| Révocation                                   | 2   |
| Démission                                    | 2   |
| Cessation de contrat                         | 5   |
| Mise en disponibilité                        | 5   |
| Nouveaux contrats                            | 12  |
| Promotion                                    | 184 |

### Ancienneté

Hormis le Conseil d'Administration, dont le mandat est de trois ans, et les contractuels, dont la durée du contrat est limitée, l'évaluation de l'ancienneté de l'ensemble du personnel se présente comme suit :

|                        |         |
|------------------------|---------|
| 0 à 5 ans de service   | 20,48 % |
| 5 à 10 ans de service  | 27,66 % |
| 10 à 15 ans de service | 13,56 % |
| 15 à 20 ans de service | 31,12 % |
| 20 à 25 ans de service | 7,18 %  |

## Nouvelles structures

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration a autorisé les changements de structure suivants :

1- Restructuration de la Direction du Contrôle de Crédit. Celle-ci comprend désormais :

- ✓ Le Service d'Opérations
- ✓ Le Service d'Analyse et de Recherche

2- Création de la Direction Information et Technologie qui comprend :

- ✓ Le service Recherche et Développement
- ✓ Le service Opérations et Production
- ✓ Le service Administration et Sécurité
- ✓ Le service Réseaux et Télécommunications
- ✓ Le service Électrotechnique

Les mesures ci-dessus ont donné lieu, d'une part, à des promotions et transferts et, d'autre part, à l'intégration de certains contractuels au personnel régulier de l'institution.

## Promotions et ajustements de salaire

En juin 1999, un pourcentage assez important des ressources humaines a bénéficié de la décision du Conseil d'Administration d'accorder des promotions et/ou des ajustements de salaire sur la base de l'ancienneté et de la performance. Un total de 174 cadres et employés ont bénéficié de cette mesure, selon la répartition suivante :

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Bureau du Gouverneur          | 3          |
| Direction Générale            | 5          |
| Administration                | 31         |
| Affaires Internationales      | 13         |
| Affaires Juridiques           | 5          |
| Caisse                        | 91         |
| Contrôle de Crédit            | 21         |
| Monnaie et Analyse Économique | 3          |
| Supervision des Banques       | 2          |
| <b>Total</b>                  | <b>174</b> |

## Formation des cadres

Au cours de l'exercice 1999, la BRH a intensifié sa politique de perfectionnement de ses ressources humaines, tout en permettant à des cadres de banques privées de la place et d'autres banques centrales de la région d'en bénéficier.

## Formation locale

La Direction Information et Technologie a poursuivi le programme de formation en logiciels de bureautique entamé depuis un an afin d'aider les employés de la BRH à tirer profit d'une utilisation optimale des technologies de l'information disponibles au sein de l'institution.

Un second cycle d'apprentissage de trois logiciels très usités (Word, Excel, Microsoft Exchange) est venu compléter le premier cycle tenu en 1998. Un nouveau cours a été introduit cette année, le Microsoft PowerPoint.

| Cours                | Périodes        | # groupes | # séances  | # heures   | # participants |
|----------------------|-----------------|-----------|------------|------------|----------------|
| Excel de base        | octobre-juin    | 6         | 56         | 112        | 48             |
| Word de base         | octobre-mai     | 5         | 40         | 80         | 35             |
| Excel avancé I et II | novembre-juin   | 4         | 32         | 64         | 32             |
| Word avancé I        | novembre-juin   | 4         | 32         | 64         | 32             |
| MS Exchange          | octobre-février | 5         | 40         | 40         | 35             |
| MS PowerPoint        | mars-octobre    | 16        | 128        | 128        | 128            |
| <b>Totaux</b>        |                 | <b>40</b> | <b>328</b> | <b>488</b> | <b>310</b>     |

Ce second cycle s'est déroulé dans une salle de formation spécialement aménagée pour ce programme en mars 1998. Il a représenté sept heures de cours par jour du lundi au jeudi, entre le 5 octobre et le 7 juillet, soit un total de 328 séances (par comparaison, il y eut 266 séances en 1998). Presque tous les employés de la BRH utilisant un ordinateur ont participé à ces sessions de formation. Ils ont été répartis en 40 groupes (contre 39 en 1998).

D'autres cours ont également été offerts pour l'apprentissage de logiciels plus spécialisés : Oracle 8 en janvier 1999, dispensé à l'intention d'une dizaine d'employés de la DIT, et CODA-Financials version 7, dispensé à l'intention de sept groupes de dix utilisateurs appartenant à toutes les directions impliquées dans l'utilisation de ce logiciel.

### Programme de séminaires

En 1999, la BRH a bénéficié du support de la Banque de France dans la mise en œuvre de sa politique d'amélioration constante de la qualité technique de ses ressources humaines. C'est ainsi qu'elle a mis sur pied, à l'intention de cadres qualifiés de diverses directions de la banque, deux séminaires spécialisés animés par des experts envoyés en Haïti à cet effet par la Banque de France. Ces sessions de formation d'une semaine chacune se sont déroulées sur *La Politique Monétaire* (du 26 au 29 avril 1999) et sur *L'Analyse Financière et les Relations Entreprises-Banque Centrale* (du 21 au 25 juin 1999).

Une innovation d'importance est survenue au cours de l'exercice dans l'exécution du programme de formation de la BRH. L'institution a mis son potentiel technique et d'organisation à la disposition du *Centre d'Études Monétaires de l'Amérique Latine* (CEMLA), une importante organisation régionale regroupant les banques centrales latino-américaines et caraïbéennes, en vue de la réalisation d'un séminaire sur *Les Systèmes de Paiements* (Ritz-Kinam II et Moulin-sur-Mer du 24 au 28 mai 1999). Outre des cadres qualifiés de la BRH elle-même, ont participé à ce séminaire de calibre international des représentants de banques centrales de la Caraïbe, des banques commerciales d'Haïti, de l'Association Professionnelle des Banques (APB), de la représentation locale de la Banque Mondiale, du Ministère de l'Économie et des Finances et de coopératives d'épargne et de crédit.

À la fin du séminaire, les participants ont exprimé leur satisfaction de la qualité des matériels présentés par les conférenciers (experts BRH et CEMLA) ainsi que de l'excellence de l'organisation assurée entièrement par la BRH. Un autre séminaire BRH/CEMLA sur *La Supervision Bancaire, la Gestion du Risque Financier et la Pratique de Banque Centrale* devra se tenir au début de l'exercice 2000 (du 25 au 29 octobre 1999).

### Formation à l'extérieur

La formation à l'extérieur est aussi accessible aux employés de la BRH qui manifestent un intérêt pour des programmes de formation en rapport avec leurs attributions. Ces employés doivent nécessairement répondre aux critères d'éligibilité; et le perfectionnement recherché doit être conforme aux objectifs de formation adoptés par le Conseil d'Administration.

Au cours de cet exercice, plusieurs cadres ont participé à des séminaires et à des conférences tenus en Europe, en Amérique du Nord et dans la Caraïbe sur des sujets concernant les métiers bancaires en général et de banque centrale en particulier.

### Programme des Lauréats

La BRH a poursuivi cette année encore son programme de formation de lauréats d'universités haïtiennes commencé en milieu de décennie dans le but d'assurer la relève au sein de l'institution. En début d'exercice, douze étudiants venant de différentes universités ont bénéficié chacun d'un contrat de la BRH leur permettant d'intégrer le *Programme des Lauréats*. Comme leurs prédécesseurs, ils bénéficieront de bourses pour la réalisation d'études de maîtrise en Europe et en Amérique du Nord. Pour cela, ils devront d'abord satisfaire aux exigences de performance académique d'une année de mise à niveau organisée à leur intention au sein de la banque même.

En 1999, vingt-neuf employés et étudiants boursiers de la BRH se sont retrouvés dans les universités ci-après mentionnées, poursuivant des études de maîtrise dans les disciplines suivantes :

|                                                          |                               |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------|
| University of Rochester                                  | Public Policy                 |
| Université de Montréal                                   | Sciences Économiques          |
| University of Indiana                                    | Public Administration         |
| Polytech University                                      | Sciences Informatiques        |
|                                                          | Telecom Network               |
| Georgia University                                       | Computer Engineering          |
| Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix (Belgique) | Économie                      |
| University of Illinois                                   | Business Administration (MBA) |
| Columbia University                                      | Law                           |
| Université de Nice                                       | Base de données               |
| École Nationale des Ponts et Chaussées                   | Business Administration       |
| Université de Toulouse                                   | Finance                       |

## XII.3 Les travaux immobiliers

Le compte rendu suivant présente les travaux immobiliers entrepris par la BRH au cours de l'exercice 1999. Le contrôle en a été assuré par l'Unité de Supervision du Programme de Construction (USPC).

### XII.3.1 Aménagement du bâtiment actuel de la BRH

Ce projet a visé la réorganisation de l'espace logeant les diverses directions de la banque au sein du bâtiment de la rue du Magasin de l'État. La dernière phase a concerné le réaménagement des locaux de la Direction des Affaires Internationales et l'aménagement d'une nouvelle salle de travail pour le Conseil d'Administration ainsi que d'un espace destiné à recevoir le matériel d'impression des chèques et la machine servant au comptage de la monnaie divisionnaire (pièces de monnaie).

Les coûts encourus pour cette phase au cours de l'exercice se sont élevés à 1 565 974,78 gourdes.

### XII.3.2 Nouveau siège social

Un contrat a été signé avec la firme de construction B&F pour la finalisation des études concernant la construction, à côté du bâtiment actuel, d'un édifice de trois étages devant loger le nouveau siège social de la BRH. Les coûts du projet pour l'exercice se sont chiffrés à 1 668 288,90 gourdes.

### **XII.3.3 Réaménagement des guichets externes**

Ce projet, entamé bien avant l'actuel exercice, s'est poursuivi en 1999 avec le réaménagement des guichets situés à la Douane de Port-au-Prince, au local de la DGI et à Malpasse.

- a) Les travaux entrepris au sein de l'espace réservé à la BRH au bureau du port de la Douane de Port-au-Prince sont complètement terminés. Le local a été rendu disponible pour les opérations.

Le coût des travaux s'est élevé à 706 999,64 gourdes.

- b) En ce qui concerne l'aménagement des guichets de la BRH au local de la DGI, une avance de démarrage de 60 %, soit 669 081,00 gourdes, sera versée au début du prochain exercice à la firme d'exécution (SOCONDIV) qui devra débiter les travaux avant le mois de décembre 1999.
- c) Une intervention ponctuelle a été effectuée à Malpasse où des travaux de génie civil ont été complétés. Les systèmes hydraulique et sanitaire ont été entièrement repris.

Les coûts de cette intervention ont été de l'ordre de 863 620,00 gourdes.

Le total des coûts engagés pour l'exercice en vue de la réorganisation physique des guichets externes s'est élevé à 1 572 544,64 gourdes.

### **XII.3.4 Succursale du Cap-Haïtien (ancien immeuble Altieri)**

La BRH a fait l'acquisition de l'ancien immeuble Altieri dans la ville du Cap-Haïtien en vue d'y installer sa première succursale régionale ainsi qu'un Musée de la Monnaie et un Centre de Documentation et de Recherches. L'objectif consiste à apporter directement à une communauté bancaire en pleine expansion des services de banque centrale plus complets que ceux fournis jusqu'à présent par la succursale de la BNC, pour le compte de la BRH.

À date, les études sont terminées en vue du lancement des travaux de rénovation de l'ancien immeuble Altieri. Une police d'assurance a été souscrite, laquelle couvre l'immeuble contre diverses sortes de risques (incendie et autres).

Le coût pour l'exercice s'est élevé à 1 899 815,64 gourdes.

### **XII.3.5 Aménagement d'une succursale provisoire au siège de la BNC au Cap-Haïtien**

L'un des objectifs du Conseil d'Administration a été de permettre à la succursale de la BRH dans le Nord de commencer à fournir ses services sans tarder, en dépit du délai plutôt long qu'implique l'œuvre de rénovation de l'ancien immeuble Altieri. Un protocole d'accord a donc été signé entre la BNC et la BRH, mettant à la disposition de celle-ci l'étage de la succursale de la BNC au Cap-Haïtien afin d'y loger provisoirement la succursale de la Banque centrale dans la métropole du Nord. Les travaux d'aménagement, entamés depuis le 14 septembre, devront se terminer avant la fin du mois de décembre 1999, afin de rendre possible l'inauguration de la succursale BRH au cours du mois en question.

Le coût de ce projet pour l'exercice 1999 a été de 350 000,00 gourdes.

Le total des décaissements consentis par la BRH en 1999 pour les travaux immobiliers s'est chiffré à 7 056 623,96 gourdes.



**Tableau 41 Travaux immobiliers entrepris par la BRH**  
(en gourdes)  
(exercice 1999)

## PROJETS

|                                                         |              |                            |
|---------------------------------------------------------|--------------|----------------------------|
| <b>Bâtiment actuel</b>                                  |              | <b>1 565 974,78</b>        |
| Génie civil                                             | 1 222 541,20 |                            |
| Ameublement                                             | 343 433,58   |                            |
| <b>Bâtiment principal</b>                               |              | <b>1 668 288,90</b>        |
| Études                                                  | 1 297 500,00 |                            |
| Frais de reproduction                                   | 25 191,25    |                            |
| Démantèlement réseau électrique                         | 148 268,20   |                            |
| Saisie des plans (AUTOCAD)                              | 123 930,00   |                            |
| Autorisation Mairie                                     | 40 899,45    |                            |
| Relevé complet du site                                  | 32 500,00    |                            |
| <b>Guichets externes</b>                                |              | <b>1 572 544,64</b>        |
| <b>a. Douane de l'Aéroport</b>                          |              | 1 925,00                   |
| Panneau de signalisation                                | 1 925,00     |                            |
| <b>b. Douane de Port-au-Prince</b>                      |              | 706 999,64                 |
| Supervision                                             | 23 815,79    |                            |
| Génie civil                                             | 661 548,85   |                            |
| Transport et installation d'équipements                 | 21 635,00    |                            |
| <b>c. Malpasse</b>                                      |              | 863 620,00                 |
| Génie civil                                             | 855 695,00   |                            |
| Transport et installation d'équipements                 | 7 925,00     |                            |
| <b>Succursale Cap-Haïtien (ancien immeuble Altieri)</b> |              | <b>1 899 815,64</b>        |
| Études                                                  | 1 232 984,64 |                            |
| Installation lignes téléphoniques                       | 625,00       |                            |
| Avance à MTPTC                                          | 600 000,00   |                            |
| Souscription police d'assurances                        | 66 206,00    |                            |
| <b>Aménagement espace BNC/BRH (Cap-Haïtien)</b>         |              | <b>350 000,00</b>          |
| Génie civil                                             | 350 000,00   |                            |
| <b>Total</b>                                            |              | <b><u>7 056 623,96</u></b> |

**D. ÉTATS FINANCIERS  
ET ANNEXE JURIDIQUE**



**Page de l'Auditeur  
(à scanner)**

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**

**Bilans**

**30 septembre 1999 et 1998**

(Exprimé en milliers de gourdes haïtiennes)

|                                                                                                           | Notes     | 1999                    | 1998             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------|------------------|
| <b>(Redressé)</b>                                                                                         |           |                         |                  |
| <b>ACTIF</b>                                                                                              |           |                         |                  |
| <b>LIQUIDITÉS</b>                                                                                         |           |                         |                  |
| Encaisse en gourdes                                                                                       | <b>G</b>  | <b>216,795</b>          | 429,149          |
| Avoirs en devises                                                                                         | <b>2</b>  | <b><u>2,122,956</u></b> | <u>1,705,407</u> |
|                                                                                                           |           | <b>2,339,751</b>        | 2,134,556        |
| <b>PLACEMENTS</b>                                                                                         |           |                         |                  |
| Placements en devises                                                                                     | <b>3</b>  | <b>2,602,190</b>        | 2,303,808        |
| Avoirs en or                                                                                              | <b>4</b>  | <b>6,623</b>            | 97,912           |
| Disponibilités en DTS                                                                                     | <b>5</b>  | <b><u>10,347</u></b>    | <u>7,761</u>     |
|                                                                                                           |           | <b>2,619,160</b>        | 2,409,481        |
| <b>PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES</b>                                                                      |           |                         |                  |
| FINANCIERS INTERNATIONAUX                                                                                 | <b>6</b>  | <b>2,262,367</b>        | 2,215,642        |
| <b>PRÊTS ET AVANCES</b>                                                                                   |           |                         |                  |
| Crédits à l'État Haïtien                                                                                  | <b>7</b>  | <b>7,482,727</b>        | 6,239,739        |
| Prêts et avances aux particuliers et<br>aux autres institutions                                           | <b>8</b>  | <b>289,592</b>          | 240,777          |
| Prêts et avances aux banques<br>créatrices de monnaie et aux<br>institutions financières<br>non bancaires | <b>9</b>  | <b><u>30,056</u></b>    | <u>34,772</u>    |
|                                                                                                           |           | <b>7,802,375</b>        | 6,515,288        |
| <b>AUTRES ACTIFS</b>                                                                                      |           |                         |                  |
| Terrains, immeubles et<br>équipements, net                                                                | <b>10</b> | <b>299,555</b>          | 160,288          |
| Placement à la Téléco                                                                                     | <b>11</b> | <b>1,818,600</b>        | 1,724,600        |
| Autres éléments d'actif                                                                                   | <b>12</b> | <b><u>208,010</u></b>   | <u>205,178</u>   |
|                                                                                                           |           | <b>2,326,165</b>        | 2,090,066        |
|                                                                                                           | <b>G</b>  | <b>17,349,818</b>       | 15,365,033       |

**Voir les notes aux états financiers**

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)****Bilans (suite)****30 septembre 1999 et 1998**

(Exprimé en milliers de gourdes haïtiennes)

|                                        | Notes | 1999         | 1998       |
|----------------------------------------|-------|--------------|------------|
| <b>(Redressé)</b>                      |       |              |            |
| <b>PASSIF, CAPITAL ET RÉSERVES</b>     |       |              |            |
| BILLETS ET MONNAIE EN                  |       |              |            |
| CIRCULATION                            | 13 G  | 4,864,217    | 4,551,251  |
| ENGAGEMENT EN DEVISES                  | 14    | 183,814      | 125,089    |
| CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS           |       |              |            |
| ENVERS LES ORGANISMES                  |       |              |            |
| FINANCIERS INTERNATIONAUX              | 15    | 3,265,319    | 3,039,417  |
| ENGAGEMENTS EN MONNAIE LOCALE          |       |              |            |
| Engagements envers les banques         |       |              |            |
| créatrices de monnaie et les           |       |              |            |
| institutions financières non bancaires | 16    | 6,138,020    | 4,732,918  |
| Engagements envers les autres          |       |              |            |
| institutions                           | 17    | (1,001)      | 115,218    |
| Autres éléments du passif              | 18    | 194,836      | 143,821    |
|                                        |       | 6,331,855    | 4,991,957  |
| CAPITAL ET RÉSERVES                    |       |              |            |
| Capital                                |       | 50,000       | 50,000     |
| Allocations en DTS                     | 19    | 322,003      | 314,617    |
| Réserve de réévaluation                |       | 295,882      | 261,497    |
| Réserves spéciales                     | 21    | 1,962,890    | 1,958,103  |
| Réserve légale                         | 22    | 73,838       | 73,102     |
|                                        |       | 2,704,613    | 2,657,319  |
| ENGAGEMENTS                            | 23,24 |              |            |
|                                        |       | G 17,349,818 | 15,365,033 |

**Voir les notes aux états financiers**

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**  
**États des Revenus et Dépenses**  
**Exercices terminés les 30 septembre 1999 et 1998**  
(Exprimé en milliers de gourdes haïtiennes)

|                                                            | Notes | 1999           | 1998<br>(Redressé) |
|------------------------------------------------------------|-------|----------------|--------------------|
| <b>Revenus d'intérêts</b>                                  |       |                |                    |
| Produits des placements, prêts et avances à l'État Haïtien | G     | 250,043        | 226,272            |
| Produits des opérations avec l'étranger                    |       | 219,947        | 193,657            |
| Revenus – Participation à Téléco                           |       | 94,000         | 228,000            |
| Produits des opérations de crédit                          |       | 25,086         | 18,066             |
| Autres produits                                            | 23    | 26,366         | 49,276             |
|                                                            |       | <b>615,442</b> | <b>715,271</b>     |
| <b>DÉPENSES</b>                                            |       |                |                    |
| Intérêts débiteurs et frais financiers                     |       | 238,648        | 246,407            |
| Rémunérations et charges sociales                          |       | 216,006        | 169,412            |
| Dépenses administratives                                   |       | 71,284         | 63,580             |
| Coût de fabrication des billets et des pièces de monnaie   |       | 50,556         | 8,267              |
| Dotation aux amortissements                                |       | 23,393         | 24,307             |
| Dépenses relatives à la gestion des actifs                 |       | 8,191          | 5,960              |
|                                                            |       | <b>608,078</b> | <b>517,933</b>     |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                        | G     | <b>7,364</b>   | <b>197,338</b>     |

Voir les notes aux états financiers

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**  
**États de l'Évolution de la Situation Financière**  
**Exercices terminés les 30 septembre 1999 et 1998**  
(Exprimé en milliers de gourdes haïtiennes)

|                                                                                                               | 1999               | 1998<br>(Redresse) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                                                                               |                    |                    |
| Résultat net                                                                                                  | <b>G 7,364</b>     | 197,338            |
| Redressement dû à l'enregistrement de la participation à la Téléco à la valeur de consolidation               | -                  | 1,483,000          |
| Éléments de conciliation du résultat net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation: |                    |                    |
| Dotation aux amortissements                                                                                   | <b>23,393</b>      | 24,307             |
| Quote part aux résultats de Téléco                                                                            | <b>(94,000)</b>    | (228,000)          |
| Changements dans les autres éléments d'actif, de passif et de réserves                                        | <b>88,113</b>      | (226,145)          |
| <b>Liquidités provenant des activités d'exploitation</b>                                                      | <b>24,870</b>      | 1,250,500          |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                                                             |                    |                    |
| Augmentation de la participation aux organismes financiers internationaux                                     | <b>(46,725)</b>    | (17,409)           |
| Augmentation (diminution) des contributions et engagements internationaux                                     | <b>225,902</b>     | (77,757)           |
| Augmentation des placements, disponibilités DTS et avoir en or                                                | <b>(209,679)</b>   | (106,561)          |
| Décaissements nets des prêts et avances                                                                       | <b>(1,287,087)</b> | (591,049)          |
| Augmentation du placement à la Téléco                                                                         | -                  | (1,483,000)        |
| Acquisition d'immobilisations, net                                                                            | <b>(162,660)</b>   | (35,647)           |
| <b>Liquidités utilisées dans des activités d'investissement</b>                                               | <b>(1,480,249)</b> | (2,311,423)        |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                                                                               |                    |                    |
| Billets et monnaie en circulation                                                                             | <b>312,966</b>     | 423,313            |
| Engagements en devises                                                                                        | <b>58,725</b>      | (28,294)           |
| Engagements envers les banques créatrices de monnaie                                                          | <b>1,405,102</b>   | 1,295,463          |
| Engagements envers les autres institutions                                                                    | <b>(116,219)</b>   | (16,460)           |
| <b>Liquidités provenant des activités de financement</b>                                                      | <b>1,660,574</b>   | 1,674,022          |
| Augmentation nette des liquidités                                                                             | <b>205,195</b>     | 613,099            |
| Encaisse et avoirs en devises au début de l'exercice                                                          | <b>2,134,556</b>   | 1,521,457          |
| Encaisse et avoirs en devises à la fin de l'exercice                                                          | <b>G 2,339,751</b> | 2,134,556          |
| <b>Voir les notes aux états financiers</b>                                                                    |                    |                    |

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**  
**Notes aux États Financiers**  
**30 septembre 1999 et 1998**

La Banque de la République d'Haïti (BRH) est une institution dont le capital appartient à l'État et qui remplit le rôle de Banque Centrale. Son organisation est régie par la loi du 17 août 1979.

Les responsabilités fondamentales de la Banque Centrale sont de fixer les lois et règlements régissant le système bancaire et financier du pays; de définir la politique monétaire du pays; de garder et d'administrer les réserves externes de l'État Haïtien; et d'agir comme agent financier et fiscal de l'État Haïtien pour ses opérations de caisse et de crédit.

La Banque de la République d'Haïti est seule habilitée à émettre les billets et monnaie reçus comme monnaie légale sur le territoire d'Haïti.

Le Conseil d'Administration de la BRH est aussi celui de la Banque Populaire Haïtienne appartenant à l'État et du Fonds de Développement Industriel, une société créée par l'État, destinée à fournir un financement à moyen et long terme aux secteurs productifs de l'économie. Le Gouverneur de la BRH est le Président du Conseil d'Administration de la Téléco dont la BRH détient 97% des actions.

La très grande majorité des éléments d'actifs de la Banque sur la localisation du risque ultime est située sur le territoire haïtien.

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

- (a)** Les états financiers sont préparés selon la convention de coût historique et suivant la méthode de la comptabilité d'exercice et conformément aux dispositions de la loi du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent les montants des éléments d'actif et du passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers ainsi que les revenus de l'exercice. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après:

**(b) Placement Télécommunication d'Haïti SAM (TÉLÉCO)**

**i) Modification de la méthode de comptabilisation du placement**

Au cours de l'exercice 1999, la BRH a décidé de modifier la méthode de comptabilisation du placement à la Téléco. Ce placement qui était présenté au coût d'acquisition jusqu'au 30 septembre 1998 est présenté à la valeur de consolidation dans ces états financiers. Les états financiers de 1998 ont été redressés pour répercuter de manière rétroactive l'incidence de ce changement. Ce changement de méthode qui est conforme aux principes comptables généralement reconnus consiste à comptabiliser l'investissement à la valeur d'acquisition en y ajoutant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice et en y déduisant sa quote-part des dividendes déclarés ou versés.

(A suivre)

(1) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(b) **Placement Télécommunication d'Haïti SAM (TÉLÉCO) (suite)**

ii) **Consolidation**

La BRH détient 97% des actions de la Téléco et le Gouverneur de la BRH est le président du Conseil d'Administration de cette institution. Cependant, le Directeur Général de la Téléco quoique dépendant fonctionnellement du Président du Conseil d'Administration est nommé par l'État. De plus, les décisions stratégiques de la Téléco doivent être prises en concert avec l'État qui dispose d'un appui budgétaire annuel de cette institution. En raison de ce qui est mentionné ci-dessus et vu également la nature différente des activités de la Téléco, les états financiers de la Téléco ne sont pas consolidés avec ceux de la BRH.

(c) **Conversion des comptes exprimés en devises**

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan, à l'exception des comptes détenus avec le Fonds Monétaire International (FMI), qui sont convertis aux taux officiel du DTS au 30 septembre 1999 et au 30 avril 1998.

Au cours de l'exercice 1999, les comptes détenus avec le FMI ont été convertis au taux officiel du DTS prévalant au 30 septembre au lieu du taux prévalant au 30 avril, tel que publié par le FMI. Les taux officiels du DTS au 30 septembre 1999 et 1998 étaient de 0,04254 DTS et 0,04328 DTS pour une gourde haïtienne. Le taux de change du DTS au 30 avril 1998 était de 0,04353 DTS pour une gourde haïtienne. Les taux de change du dollar US au 30 septembre 1999 et 1998 étaient de 16.9411 et 16.8475 gourdes haïtiennes pour un dollar US, respectivement.

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant de ces conversions et opérations de change sont inscrits à la réserve de réévaluation (**note 1j**), tel que prescrit par la loi, à l'exception des éléments dont les fluctuations de change sont supportées par l'État Haïtien. Les comptes relatifs au FMI sont les principaux éléments dont les gains ou pertes de change sont supportés par l'État Haïtien (**note 7**).

(A suivre)

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(d) Avoirs en or**

L'or est valorisé au cours en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de cette valorisation sont inscrits à la réserve de réévaluation. **(note 1j)**. Les intérêts gagnés sur les dépôts en or sont réinvestis automatiquement aux dépôts.

**(e) Placements en devises**

Les placements en devises maintenus à l'extérieur du pays sont composés principalement de comptes en marché monétaire, de bons du trésor, d'obligations à court-terme et des valeurs mobilières représentant la participation de la BRH dans des institutions financières étrangères. Les placements et valeurs mobilières sont comptabilisés au coût. Les obligations sont reflétées à leurs valeurs amorties.

Les gains et les pertes réalisés lors de la vente des placements, ainsi que les dévaluations constatées par rapport à la valeur d'origine qui reflètent les baisses durables de valeurs, sont imputés à l'état de revenus et dépenses de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

La Banque a la capacité et l'intention de garder ces placements à échéance, par conséquent, les plus - values et moins - values non réalisées sur les placements gardés à échéance ne sont pas comptabilisées.

**(f) Prêts et Avances à l'État Haïtien**

Les prêts et avances à l'Etat Haïtien représentent le financement du déficit budgétaire, les prêts et les avances en comptes courants au gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques.

Les revenus d'intérêts sur Prêts et Avances sont comptabilisés sur une base d'exercice.

La BRH ne provisionne pas les Prêts et Avances à l'Etat Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccord spécifique.

(A suivre)

(1) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(g) **Terrains, Immeubles et Équipements**

Les terrains, immeubles et équipements ont été enregistrés au coût.

A l'exception des terrains, des constructions en cours et des aménagements, ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile. Les aménagements sont amortis sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisation sont comme suit:

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| Immeubles et bâtisses  | 5%        |
| Matériel et équipement | 20% à 25% |
| Aménagements           | 20%       |

(h) **Frais d'impression des billets**

Les frais d'impression des billets sont enregistrés à la dépense pour un maximum de trois pour cent (3%) de la moyenne annuelle des billets émis, conformément aux conventions utilisées par les Banques Centrales.

(i) **Billets et monnaies en circulation**

Le montant des billets et monnaie figurant au passif du bilan de la BRH correspond aux billets et pièces de monnaie en circulation et détenues par l'ensemble des agents économiques.

(j) **Réserve de réévaluation**

L'article 56 de la loi organique de La BRH précise que les gains et les pertes, qui résultent de la réévaluation des avoirs ou des engagements de la BRH détenus en devises ou en or, doivent être comptabilisés à un compte dénommé "Réserve de réévaluation" regroupé au bilan dans le poste "Capital et réserves".

(A suivre)

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(k) Contrat de location-vente**

La BRH, à titre de bailleur, a cédé pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de deux immeubles qu'elle possédait. Les revenus de financement découlant du contrat de location-vente sont enregistrés aux résultats. L'investissement dans le contrat de location se compose de paiements minimum nets et exigibles en vertu du contrat de location diminué du revenu de financement non gagné.

**(l) Impôts et taxes**

Conformément à l'article 63 de la loi régissant la Banque Centrale, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État ou des communes à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres. Généralement, elle bénéficie de l'exemption des droits à l'occasion de ses importations, y compris matériels, équipements, lubrifiants et carburants.

**(m) Distribution des profits nets**

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets de la Banque doivent être distribués de la manière suivante: 25% au Trésor Public, 10% à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissement, de placement, d'extension et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration.

**(n) Opérations avec l'État Haïtien**

La loi du 17 août 1979 régissant la BRH mentionne à l'article 2 alinéa 10, que cette dernière exerce toutes les activités de banquier, d'agent financier et fiscal de l'État Haïtien.

Certains postes figurant au bilan de la BRH sont en fait des opérations de l'État Haïtien. Il s'agit notamment des participations, contributions et effets à payer aux Organismes Internationaux. **(notes 6 et 14)**

Les autres dettes de l'État garanties par la BRH sont gérées en postes hors bilan du fait qu'elles ne deviennent une obligation qu'en cas de défaut de l'État Haïtien. **(notes 25)**

(A suivre)

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(o) Fonds de retraite**

La BRH a institué un fonds de retraite qui est alimenté par des contributions de la BRH et des cotisations de l'employé.

Suite à une résolution du Conseil de la BRH en 1993, les bénéfices du fonds de retraite sont payés, à partir de cette date, en fonction des contributions fixées par le Conseil. La dépense annuelle de retraite correspond aux contributions au titre des services courants.

Les soldes dûs éventuellement sur les services passés ne sont pas reflétés aux états financiers.

**(p) Valeur marchande des éléments financiers**

A l'exception des placements dont la valeur marchande est divulguée séparément, la valeur marchande des autres éléments financiers est pratiquement égale au coût.

**(2) AVOIRS EN DEVISES**

Les avoirs en devises étrangères sont composés de:

| <b>En milliers de gourdes</b>          | <b>1999</b>        | <b>1998</b> |
|----------------------------------------|--------------------|-------------|
| Encasse en dollars USG                 | <b>49,419</b>      | 138,841     |
| Effets en transit                      | <b>2,789</b>       | 8,017       |
| Dépôts à vue à l'étranger – US dollars | <b>2,070,748</b>   | 1,558,549   |
|                                        | <b>G 2,122,956</b> | 1,705,407   |

Les dépôts à vue sont composés de fonds placés à un jour et sont rémunérés à des taux d'intérêt moyen de 3% en 1999 et 1998.

**(3) PLACEMENTS EN DEVISES**

Les placements en devises sont:

| <b>En milliers de gourdes</b>                    | <b>1999</b>        | <b>1998</b> |
|--------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| Placements <b>(a)</b>                            | <b>G 2,426,121</b> | 2,297,969   |
| Dépôt à terme <b>(b)</b>                         | <b>38,778</b>      | -           |
| Valeurs mobilières:                              |                    |             |
| CitiFunds Institutional                          | <b>131,419</b>     | -           |
| Banco Latino Americano de Exportaciones (Bladex) | <b>5,445</b>       | 5,412       |
| Banque Arabe Amérique (BAA)                      | <b>427</b>         | 427         |
|                                                  | <b>G 2,602,190</b> | 2,303,808   |

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**  
**Notes aux États Financiers**

**(3) PLACEMENTS EN DEVISES (SUITE)**

(a) Les placements comprennent:

| En milliers de gourdes                                                          | 1999                 |                     | 1998                 |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
|                                                                                 | Valeur<br>au<br>Coût | Valeur<br>marchande | Valeur<br>au<br>Coût | Valeur<br>marchande |
| Comptes en marché monétaire                                                     | G 411,703            | 411,419             | 21,060               | 21,060              |
| Bons du trésor des États-Unis                                                   | 1,622,601            | 1,616,040           | 1,063,878            | 1,064,332           |
| Autres obligations                                                              | 391,817              | 390,961             | 1,213,031            | 1,216,317           |
|                                                                                 | G 2,426,121          | 2,418,420           | 2,297,969            | 2,301,709           |
| Plus-value (moins-value) non réalisée sur<br>placements gardés jusqu'à échéance | -                    | (7,701)             | -                    | 3,740               |

Les bons du trésor et autres obligations portent en moyenne un taux d'intérêt allant de 3.2% à 7.0% en 1999 et 1998. Ils ont des échéances allant de 1 mois à 5 ans. La BRH a l'intention et la capacité de garder ces placements jusqu'à échéance.

(b) Ce compte représente un gage - espèces de US\$ 2,250,000 auprès d'une banque étrangère en garantie d'une lettre de crédit souscrite par la BRH sur requête du MEF pour le compte du Ministère de l'Intérieur pour une durée d'un an renouvelable sur 5 ans. Ce compte porte intérêt au taux de 5.2% payable annuellement.

**(4) AVOIRS EN OR**

Les réserves d'or sont valorisées à leur valeur marchande aux 30 septembre 1999 et 1998 et se présentent comme suit:

| En milliers de gourdes              | 1999        |        | 1998        |        |
|-------------------------------------|-------------|--------|-------------|--------|
|                                     | Quantité en |        | Quantité en |        |
|                                     | Onces       | Valeur | Onces       | Valeur |
| Chase Manhattan Bank                | -           | -      | 18,470      | 91,439 |
| Federal Reserve Bank<br>of New-York | 1,308       | 6,623  | 1,308       | 6,473  |
|                                     | 1,308       | 6,623  | 19,778      | 97,912 |

Les réserves d'or à la Chase Manhattan Bank ont été vendues au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1999 au taux en cours et la BRH a réalisé une perte de réévaluation sur cette vente pour un montant de G 3,221,387. Ces réserves ont porté intérêt aux taux moyens de 0.6% et 1.66% au cours des exercices 1999 et 1998. Les réserves détenues à la Federal Reserve Bank of New-York ne portent pas d'intérêt.

**(5) DISPONIBILITÉS EN DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)**

Ce compte représente les avoirs en compte courant exprimés en DTS au Fonds Monétaire International. (FMI).

Aux 30 septembre 1999 et 1998, les Droits de Tirages Spéciaux étaient respectivement de 440,110 DTS et 337,885 DTS.

**(6) PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la loi du 17 août 1979, la BRH a enregistré dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. En contrepartie de ces participations, la BRH enregistre un passif intitulé contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux (**note 14**).

Les participations dans les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

| En milliers de gourdes                                                     | 1999               | 1998             |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| Fonds Monétaire International (FMI) (a)                                    | <b>G 1,426,997</b> | <u>1,394,264</u> |
| Autres organismes internationaux:                                          |                    |                  |
| Banque Intéraméricaine de Développement (BID)                              | <b>668,417</b>     | 655,347          |
| Banque Internationale pour la Reconstruction<br>et le Développement (BIRD) | <b>117,159</b>     | 116,512          |
| Association Internationale de Développement (IDA)                          | <b>17,195</b>      | 17,099           |
| Société Interaméricaine d'Investissement (SII)                             | <b>15,924</b>      | 15,837           |
| Société Internationale de Financement (IFC)                                | <b>13,925</b>      | 13,849           |
| Agence de Garantie des Investissements<br>Multilatéraux (MIGA)             | <u>2,750</u>       | <u>2,734</u>     |
|                                                                            | <b>835,370</b>     | <u>821,378</u>   |
|                                                                            | <b>G 2,262,367</b> | 2,215,642        |

(a) La participation de l'État Haïtien au FMI est de 60,700,000 DTS aux 30 septembre 1999 et 1998.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**  
**Notes aux États Financiers**

**(7) CRÉDITS A L'ÉTAT HAÏTIEN**

Les crédits à l'Etat Haïtien sont constitués de placements, de prêts et avances:

| En milliers de gourdes             | 1999               | 1998            |
|------------------------------------|--------------------|-----------------|
|                                    |                    | <b>Redressé</b> |
| Prêts et avances -selon accord (a) | <b>G 5,643,890</b> | 5,645,731       |
| Placements en monnaie locale (b)   | <b>1,217,101</b>   | 1,217,101       |
| Déficit du Trésor Public (c)       | <b>831,981</b>     | (391,953)       |
| Avances aux collectivités locales  | <b>2,251</b>       | 5,466           |
| Effet de change - FMI (note 1b)    | <b>(58,111)</b>    | (82,221)        |
|                                    | <b>7,637,112</b>   | 6,394,124       |
| Moins provisions (a)               | <b>(154,385)</b>   | (154,385)       |
|                                    | <b>G 7,482,727</b> | 6,239,739       |

- (a) Un accord a été signé entre l'État Haïtien et la BRH le 20 décembre 1996 reconnaissant les créances de l'État envers la BRH pour un montant de G 5,864,644 millions. Selon l'accord, un montant de G 16.5 millions de gourdes a été versé mensuellement au cours de l'exercice 1998 et de 14 millions au cours de l'exercice 1997 pour couvrir les intérêts sur ce montant. L'accord ne prévoit ni un échéancier pour le repaiement du principal ni une estimation des intérêts éventuels à payer au cours des exercices subséquents à 1998. Cependant, au cours de l'exercice 1999, un montant de G 16,475,655 a été versé mensuellement à titre d'intérêts, et au cours des exercices 1999 et 1998, la BRH a appliqué les montants suivants en remboursement du principal:

| En milliers de gourdes                 | 1999           | 1998    |
|----------------------------------------|----------------|---------|
| Distribution au Trésor Public (note 2) | <b>G 1,841</b> | 101,287 |
| Autres remboursements autorisés        | <b>-</b>       | 117,626 |
|                                        | <b>G 1,841</b> | 218,913 |

Suite à un désaccord avec le Ministère des Finances (MEF), la BRH a décidé de provisionner depuis l'exercice 1997 un montant des créances s'élevant à G 154,385 relatif à des chèques non autorisés émis par le MEF et payés par la BRH.

- (b) Les placements sont composés de:

| En milliers de gourdes | 1999               | 1998      |
|------------------------|--------------------|-----------|
| Bons du Trésor         | <b>G 1,165,101</b> | 1,165,101 |
| Obligations et titres  | <b>52,000</b>      | 52,000    |
|                        | <b>G 1,217,101</b> | 1,217,101 |

(A suivre)

**(7) CRÉDITS A L'ÉTAT HAÏTIEN (SUITE)**

Les Bons du Trésor et obligations et titres portent intérêt à des taux allant de 1% à 5% l'an. Leurs dates d'échéance vont de 1996 à 2008. Certains bons et obligations sont arrivés à échéance mais n'ont pas été honorés.

| En milliers de gourdes | 1999                    | 1998             |
|------------------------|-------------------------|------------------|
| Bons du Trésor         |                         |                  |
| A échoir               | <b>G 722,601</b>        | 870,101          |
| Échus                  | <u>442,500</u>          | <u>295,000</u>   |
|                        | <u><b>1,165,101</b></u> | <u>1,165,101</u> |
| Obligations et titres  |                         |                  |
| A échoir               | -                       | 10,000           |
| Échus                  | <u>52,000</u>           | <u>42,000</u>    |
|                        | <u><b>52,000</b></u>    | <u>52,000</u>    |
|                        | <b>G 1,217,101</b>      | 1,217,101        |

- (c) La BRH tient les comptes courants du Trésor Public. Ces comptes ne portent pas d'intérêt et se présentent comme suit:

| En milliers de gourdes                     | 1999                 | 1998             |
|--------------------------------------------|----------------------|------------------|
| Recettes publiques – Trésor Public         | <b>G (6,044,585)</b> | (5,205,255)      |
| Dépenses de fonctionnement - Trésor Public | <b>5,944,455</b>     | 5,550,395        |
| Fonds de financement – Trésor Public       | <b>1,760,682</b>     | 432,275          |
| Allocations aux entreprises publiques      | <u>(6,000)</u>       | <u>(21,130)</u>  |
| Déficit – Exercice 1998-1999               | <b>1,654,552</b>     | 756,285          |
| Déficit – Exercices antérieurs             | <u>1,147,280</u>     | <u>390,995</u>   |
| Déficit brut à la fin de la période        | <b>2,801,832</b>     | 1,147,280        |
| Dépôts du Gouvernement Central             | <b>(1,387,303)</b>   | (1,174,240)      |
| Autres comptes du Trésor Public            | <u>(582,548)</u>     | <u>(364,993)</u> |
|                                            | <b>G 831,981</b>     | (391,953)        |

**(8) PRÊTS ET AVANCES AUX PARTICULIERS ET AUX AUTRES INSTITUTIONS**

Les prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions sont:

| En milliers de gourdes | 1999             | 1998          |
|------------------------|------------------|---------------|
| Employés               | <b>G 288,151</b> | 212,040       |
| Entreprises publiques  | <b>1,441</b>     | 1,449         |
| Compagnies pétrolières | -                | <u>27,288</u> |
|                        | <b>G 289,592</b> | 240,777       |

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**  
**Notes aux États Financiers**

**(8) PRÊTS ET AVANCES AUX PARTICULIERS ET AUX AUTRES INSTITUTIONS (SUITE)**

Les avances aux employés portent intérêt de 4 à 6% l'an. Les autres avances ne portent pas d'intérêt.

**(9) PRÊTS ET AVANCES AUX BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES**

Les prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires sont:

| En milliers de gourdes              |   | 1999          | 1998          |
|-------------------------------------|---|---------------|---------------|
| Banques créatrices de monnaie       | G | 29,000        | 29,000        |
| Institution financière non bancaire |   | <u>1,056</u>  | <u>5,772</u>  |
|                                     | G | <b>30,056</b> | <b>34,772</b> |

Ces prêts et avances portent intérêt à des taux allant de 7% à 11%. Les avances aux banques créatrices de monnaie sont à la Banque Nationale de Crédit (BNC) et à la Banque Populaire Haïtienne (BPH) et bénéficient d'un moratoire sur le paiement des intérêts et le remboursement du principal. Le prêt à l'institution financière non bancaire représente un réescompte de prêts de la FDI à trois entreprises locales, à échéance variable.

**(10) TERRAINS, IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENTS, NET**

Les terrains, immeubles et équipements, net se présentent comme suit:

| En milliers de gourdes       |   | 1999            | 1998            |
|------------------------------|---|-----------------|-----------------|
| Terrains                     | G | 19,837          | 19,837          |
| Immeubles et bâtisses        |   | 142,258         | 32,577          |
| Matériel et équipement       |   | 105,462         | 91,069          |
| Aménagements                 |   | <u>14,293</u>   | <u>15,671</u>   |
|                              |   | <b>281,850</b>  | 159,154         |
| Moins amortissement accumulé |   | <u>(61,834)</u> | <u>(54,338)</u> |
|                              |   | <b>220,016</b>  | 104,816         |
| Construction en cours        |   | <u>79,539</u>   | <u>55,472</u>   |
|                              | G | <b>299,555</b>  | <b>160,288</b>  |

(A suivre)

**(11) PARTICIPATION - TÉLÉCO**

La participation à la Téléco se présente comme suit:

| En milliers de gourdes                                                                                      | 1999               | 1998              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
|                                                                                                             |                    | <b>(Redressé)</b> |
| Valeur au coût d'acquisition                                                                                | G -                | 13,600            |
| Quote-part des profits antérieurs à l'exercice 1998 enregistrés par la BRH, nets de la provision <b>(a)</b> | -                  | 1,483,000         |
| Solde redressé au début de l'exercice                                                                       | 1,724,600          | 1,496,600         |
| Quote-part de l'exercice des profits de la Téléco, net de la provision (a)                                  | 94,000             | 228,000           |
|                                                                                                             | <b>G 1,818,600</b> | 1,724,600         |

**(a)** La quote-part de la BRH dans les résultats et l'actif net de la Téléco a été enregistrée sur base d'états financiers internes non vérifiés soumis par la Téléco pour les exercices 1998 et 1999. La Direction de la BRH a évalué à la baisse la valeur de ce placement en diminuant sa quote part des résultats nets et de l'actif net de la Téléco d'une provision d'environ 40%.

Les opérations de la Téléco se résument comme suit:

| En milliers de gourdes | 1999        | 1998      |
|------------------------|-------------|-----------|
| Résultat net           | G 161,000   | 392,000   |
| Actif net              | G 3,125,000 | 2,710,000 |

**(12) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**

Les autres éléments d'actif sont:

| En milliers de gourdes                                | 1999             | 1998              |
|-------------------------------------------------------|------------------|-------------------|
|                                                       |                  | <b>(Redressé)</b> |
| Avances à TELECO pour le réseau télématique financier | G 76,675         | 69,290            |
| Effets collectés à recevoir – BNC                     | 54,743           | 38,689            |
| Intérêts payés d'avance - Bons BRH <b>(note 15)</b>   | 26,389           | 42,321            |
| Contrats de location-vente <b>(a)</b>                 | 13,320           | 14,705            |
| Dépôt à terme – Fonds CERA (BNDAL) <b>(note 19)</b>   | 12,000           | 12,000            |
| Intérêt à recevoir sur placements                     | 1,329            | 3,329             |
| Intérêt à recevoir - Avances à l'État Haïtien         | -                | 16,476            |
| Autres                                                | 23,554           | 8,368             |
|                                                       | <b>G 208,010</b> | 205,178           |

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**  
**Notes aux États Financiers**

**(12) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (SUITE)**

(a) L'investissement net dans le contrat de location-vente est constitué ainsi:

|                    | <u>Échéancier</u> | <u>Durée</u> | <u>Taux</u> |
|--------------------|-------------------|--------------|-------------|
| Contrat avec l'ONA | 30/11/ 2005       | 60 mois      | 12% l'an    |

L'ONA effectue des versements mensuels réguliers de G 256,224, incluant principal et intérêt. Ainsi, des intérêts pour des montants de G 1,689 millions et G 1,846 millions ont été respectivement reçus durant les exercices terminés les 30 septembre 1999 et 1998.

Les titres de propriété seront transférés à l'ONA à l'échéance du contrat.

**(13) BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION**

Les billets et monnaie en circulation sont:

| <b>En milliers de gourdes</b>              | <b>1999</b>        | <b>1998</b> |
|--------------------------------------------|--------------------|-------------|
| Billets et monnaie émis                    | <b>G 4,966,190</b> | 4,966,190   |
| Moins: Billets et monnaie hors circulation | <b>(101,973)</b>   | (414,939)   |
|                                            | <b>G 4,864,217</b> | 4,551,251   |

Le plafond d'émission autorisé de billets et monnaie est de G 6,575 milliards aux 30 septembre 1999 et 1998. L'émission autorisée représente la garantie que donne la BRH pour les billets et monnaie émis à ce jour. Les billets et monnaie hors circulation représentent les montants détenus par la BRH dans son caveau à ces dates.

**(14) ENGAGEMENTS EN DEVISES**

Les engagements en devises se présentent comme suit:

| <b>En milliers de gourdes</b>          | <b>1999</b>      | <b>1998</b> |
|----------------------------------------|------------------|-------------|
| Banques créatrices de monnaie          | <b>G 160,227</b> | 92,399      |
| Dépôts des entreprises publiques       | <b>20,854</b>    | 28,524      |
| Institutions financières non-bancaires | <b>1,587</b>     | 2,408       |
| Autres                                 | <b>1,146</b>     | 1,758       |
|                                        | <b>G 183,814</b> | 125,089     |

Les engagements des banques créatrices de monnaie représentent surtout des réserves statutaires en devises requises par la BRH. Ces réserves ne portent pas d'intérêts.

(A suivre)

**(15) CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Les contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

| <b>En milliers de gourdes</b>                                           | <b>1999</b>        | <b>1998</b>      |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| Fonds Monétaire International (FMI) (a)                                 | <b>G 1,882,513</b> | <u>1,679,236</u> |
| Autres organismes internationaux:                                       |                    |                  |
| Banque Interaméricaine de Développement (BID)                           | <b>668,417</b>     | 655,347          |
| Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) | <b>117,159</b>     | 116,512          |
| Association Internationale de Développement (IDA)                       | <b>17,194</b>      | 17,099           |
| Société Interaméricaine d'Investissement (SII)                          | <b>15,925</b>      | 15,837           |
| Société Internationale de Financement (IFC)                             | <b>13,925</b>      | 13,849           |
| Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)             | <u>2,750</u>       | <u>2,734</u>     |
|                                                                         | <b>835,370</b>     | <u>821,378</u>   |
| Dépôts des organismes internationaux                                    | <b>541,353</b>     | 535,363          |
| Emprunt - BID 990/SF-HA (b)                                             | <u>6,083</u>       | <u>3,440</u>     |
|                                                                         | <b>G 3,265,319</b> | 3,039,417        |

**(a)** Les contributions et engagements envers le Fonds Monétaire Internationale (FMI) incluent des engagements relatifs à des opérations de l'État Haïtien et de la BRH.

**(b)** La BRH a signé un contrat de prêt no. 990/SF-HA avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Dans le cadre de ce contrat, la BID finance l'exécution du Programme de Renforcement Institutionnel que la BRH s'est engagée à mettre en place. Le coût total prévu du programme est équivalent à la contre-valeur US\$ 2,745,000 et son financement devrait être assuré à concurrence de US\$ 2,495,000 par la BID. Des montants de US\$ 154,904 et de US\$ 204,204 équivalent à G 2.5 millions et 3.3 millions ont été utilisés, respectivement, au cours des exercices 1999 et 1998. Ce prêt porte intérêt capitalisable aux taux de 1% l'an jusqu'au 20 janvier 2007 et, ensuite, de 2% l'an au-delà de cette date sur les soldes dûs. Ce prêt est remboursable au moyen de 60 tranches semestrielles consécutives dont la première devra être versée le 20 juillet 2007 et la dernière au plus tard le 20 janvier 2037.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**  
**Notes aux États Financiers**

**(16) ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET LES INSTITUTIONS NON BANCAIRES**

Les engagements en monnaie locale envers les banques créatrices de monnaie et les institutions non bancaires se présentent comme suit:

| En milliers de gourdes                 | 1999               | 1998      |
|----------------------------------------|--------------------|-----------|
| Bons BRH                               | <b>G 3,105,000</b> | 1,629,000 |
| Banques créatrices de monnaie          | <b>3,029,470</b>   | 3,100,640 |
| Institutions financières non bancaires | <b>3,550</b>       | 3,278     |
|                                        | <b>G 6,138,020</b> | 4,732,918 |

Les engagements des banques créatrices de monnaie sont détenus principalement pour fins de réserve statutaire requise par la BRH. Ces réserves ne rapportent pas d'intérêts.

Les bons BRH portent un taux d'intérêt allant de 5.8 % à 21% en 1999 et 1998 et ont une échéance de 7 à 91 jours.

**(17) ENGAGEMENTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS**

Les engagements envers les autres institutions sont les suivants:

| En milliers de gourdes                        | 1999              | 1998    |
|-----------------------------------------------|-------------------|---------|
| Dépôts (découverts) des entreprises publiques | <b>G (25,285)</b> | 94,107  |
| Chèques certifiés émis en monnaie locale      | <b>9,027</b>      | 13,430  |
| Divers                                        | <b>15,257</b>     | 7,681   |
|                                               | <b>G (1,001)</b>  | 115,218 |

**(18) AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF**

Les autres éléments du passif se présentent comme suit:

| En milliers de gourdes                    | 1999             | 1998    |
|-------------------------------------------|------------------|---------|
| Obligations salariales et formation       | <b>G 95,749</b>  | 76,499  |
| Dépôts de garantie-lettres de crédit      | <b>48,131</b>    | 18,602  |
| Contrepartie dépôt à terme BNDAL          | <b>12,000</b>    | 12,000  |
| Valeurs collectées pour compte BNDAL, net | <b>6,854</b>     | 3,828   |
| Dépôts de cautionnement                   | <b>6,322</b>     | 6,495   |
| Autres                                    | <b>25,780</b>    | 26,397  |
|                                           | <b>G 194,836</b> | 143,821 |

(A suivre)

**(19) ALLOCATIONS EN DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX - FMI**

Ce compte représente les réserves de la BRH relatives au DTS qui lui ont été alloués par le FMI. Cette allocation ne change pas, à moins d'annulations ou d'allocation additionnelle. Les changements en monnaie locale proviennent de fluctuations de change.

| En milliers de gourdes         | (DTS'000) | 1999             | 1998    |
|--------------------------------|-----------|------------------|---------|
| Balance au début de l'exercice | 13,697    | <b>G 314,617</b> | 316,946 |
| Effet de change du DTS         | -         | <b>7,386</b>     | (2,329) |
| Balance à la fin de l'exercice | 13,697    | <b>G 322,003</b> | 314,617 |

**(20) FONDS DÉTENUS POUR TIERS**

Dans le cadre du décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et des activités bancaires sur le territoire de la République D'Haïti, la BRH gère la liquidation de la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAL). A ce titre, elle comptabilise à son bilan un passif lié à la collection des obligations de tiers envers la BNDAL. De même, la BRH effectue certains débours pour compte de la BNDAL dans le cadre de cette gestion. Selon la politique de la banque, ces débours sont débités directement aux obligations collectées pour le compte de la BNDAL.

Aux 30 septembre 1999 et 1998, les soldes des transactions enregistrées dans le cadre de la gestion de liquidation de la BNDAL sont comme suit:

| En milliers de gourdes                    | 1999             | 1998     |
|-------------------------------------------|------------------|----------|
| Autres éléments d'actif:                  |                  |          |
| Dépôt à terme détenu pour BNDAL           | <b>G 12,000</b>  | 12,000   |
| Autres éléments de passif:                |                  |          |
| Contrepartie dépôt à terme BNDAL          | <b>(12,000)</b>  | (12,000) |
| Valeurs collectées pour compte BNDAL, net | <b>(6,854)</b>   | (3,828)  |
|                                           | <b>G (6,854)</b> | (3,828)  |

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)**  
**Notes aux États Financiers**

**(21) RÉSERVES SPÉCIALES**

Les mouvements de ce poste sont comme suit:

| En milliers de gourdes                                                                                | 1999                | 1998              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
|                                                                                                       |                     | <b>(Redressé)</b> |
| Solde au début de l'exercice                                                                          | <b>G 1,958,103</b>  | 398,786           |
| Redressement du à l'enregistrement<br>de la participation à la Téléco<br>à la valeur de consolidation | <u>-</u>            | <u>1,483,000</u>  |
| Solde redressée au début de l'exercice                                                                | <b>1,958,103</b>    | 1,881,786         |
| Transfert du résultat net de l'exercice <b>(a)</b>                                                    | <b>7,364</b>        | 197,338           |
| Distribution au Trésor Public <b>(b) (note 7)</b>                                                     | <b>(1,841)</b>      | (101,287)         |
| Virement à la réserve légale <b>(note 22)</b>                                                         | <u><b>(736)</b></u> | <u>(19,734)</u>   |
| Balance à la fin de l'exercice                                                                        | <b>G 1,962,890</b>  | 1,958,103         |

Un fonds de réserves spéciales est maintenu par la BRH:

**(a)** auquel est transféré le résultat net à la fin de l'exercice.

**(b)** duquel est déduit le montant réparti au Trésor Public et à la réserve légale. Selon l'article 59 de la loi du 17 août 1979, la BRH doit verser au Trésor Public ou créditer à son compte 25% du revenu net de ses exercices et virer 10% à la réserve légale.

Les distributions des profits réalisés lors des exercices 1996, 1997 et 1998 ont été comptabilisées au cours de l'exercice 1998. Ces distributions sont présentées en réduction des avances de l'État tel que décrit à la **note 7**.

**(22) RESERVE LÉGALE**

Les mouvements dans ce poste sont les suivants:

| En milliers de gourdes                           | 1999              | 1998          |
|--------------------------------------------------|-------------------|---------------|
| Balance au début de l'exercice                   | <b>G 73,102</b>   | 53,368        |
| Virement des réserves spéciales <b>(note 20)</b> | <u><b>736</b></u> | <u>19,734</u> |
| Balance à la fin de l'exercice                   | <b>G 73,838</b>   | 73,102        |

**(23) AUTRES PRODUITS**

Les autres produits comprennent surtout les commissions et les pénalités prélevées des opérations bancaires propres et des activités de surveillance du système financier.

(A suivre)

**(24) ENGAGEMENTS FONDS DE RETRAITE**

La dépense annuelle pour fonds de retraite correspond aux contributions à ce fonds selon le taux fixé par la BRH s'élevant à G 20,219,235 et G 5,429,711, respectivement aux 30 septembre 1999 et 1998.

Suite à une décision de Conseil en 1993, les bénéfices du fonds de retraite sont payés, à partir de cette date, en fonction des contributions fixées par le Conseil. La direction de la Banque estime que les montants éventuellement dûs sur les services passés ne sont pas d'importance matérielle et ils ne sont pas reflétés aux états financiers.

**(25) ENGAGEMENTS**

La Banque de la République d'Haïti s'est engagée envers des entreprises de construction pour l'aménagement du siège social et de la succursale du Cap-Haïtien pour un montant approximatif de G 98 millions. Au 30 septembre 1999, un montant total de G 22 millions a été dépensé sur ces contrats.

Au 30 septembre 1999, la BRH traite de certaines affaires en instance de litige par ou contre quelques tiers. Selon l'évaluation des faits à jours de l'avis de conseillers juridiques, les positions prises par la BRH sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière de la BRH.

**(26) POSTES HORS BILAN**

Les postes hors bilan comprennent:

| <b>En milliers de gourdes</b>    | <b>1999</b>        | <b>1998</b> |
|----------------------------------|--------------------|-------------|
| Prêts de la BID à l'État Haïtien |                    |             |
| garantis par la BRH:             | <b>G 6,787,603</b> | 2,087,485   |
| Stocks de billets et pièces      |                    |             |
| chez les fournisseurs:           | <b>G 5,607,067</b> | 7,807,247   |

**(27) ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT**

Les 11 octobre et 28 décembre 1999, le Conseil d'Administration de la BRH a autorisé deux émissions de billets et monnaies, la première effectuée pour un montant de G 850,000,000 et la seconde pour un montant de G 759,000,000. Ainsi, le montant total des billets et monnaies émis atteint le niveau du plafond d'émission autorisé, soit G 6,575,000,000.

(A suivre)

**(28) PASSAGE À L'AN 2000**

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

**(29) CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains montants de 1998 ont été reclassifiés pour fins de présentation seulement.

## **XII. ANNEXE JURIDIQUE**

### **CONSEILS D'ADMINISTRATION**

#### **Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH)**

##### **Moniteur # 84 du 25 septembre 1947**

Arrêté du 25 septembre 1947 nommant pour cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1947 :

Gaston Margron  
C.E. Van Waterschootd  
Emmanuel Thézan \*  
Christian Aimé \*  
A.M. Herres

##### **Moniteur # 22 du 4 mars 1952**

Arrêté du 3 mars 1952 nommant Arsène E. Magloire Membre du Conseil d'Administration de la BNRH pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par le décès de Gaston Margron.

##### **Moniteur # 93 du 29 septembre 1952**

Arrêté du 29 septembre 1952 nommant pour cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1952 :

Christian F. Aimé \*  
Arthur M. Herres  
Victor M. Coïcou \*  
Arsène E. Magloire  
J. Frédéric Magny \*

##### **Moniteur # 23 du 11 mars 1957**

Arrêté du 11 mars 1957 nommant pour cinq ans à partir du 11 mars 1957 :

Silvère Pilié \*  
Maurice Télémaque \*  
François Auguste \*  
Jean Méhu  
Robert Bonhomme

##### **Moniteur # 114 du 17 octobre 1957**

Arrêté nommant Benjamin Prophète, Membre du Conseil d'Administration de la BNRH en remplacement de Robert Bonhomme, démissionnaire.

##### **Moniteur # 2 du 4 janvier 1958**

Arrêté du 31 décembre 1957 nommant pour cinq ans :

Maurice Télémaque \*  
Antonio André \*  
François Auguste \*  
Marcel Vaval  
Jean Pierre Mompont

##### **Moniteur # 8 du 23 janvier 1960**

Arrêté du 23 janvier 1960 nommant pour cinq ans :

Antonio André \*  
Joseph Chatelain \*  
Louis Smith \*  
Vilfort Beauvoir  
Lebert Jean Pierre

##### **Moniteur # 110 du 26 novembre 1965**

Arrêté du 26 novembre 1965 nommant pour cinq ans :

Antonio André \*  
Vilfort Beauvoir  
François Murat \*  
Noé Fourcand  
Jean Magloire

##### **Moniteur # 82 du 5 octobre 1970**

Arrêté du 4 octobre 1970 nommant pour cinq ans :

Antonio André \*  
Léon Mirambeau  
René Adrien \*  
Noé Fourcand  
Jean Magloire

##### **Moniteur # 75 du 30 octobre 1975**

Arrêté du 3 octobre 1970 nommant pour cinq ans :

François Murat \*  
Adrien Bonnefil \*  
Franck Bouchereau \*  
Léon Mirambeau  
Donasson Alphonse



## **Moniteur # 69-A du 9 septembre 1976**

Arrêté du 8 septembre 1976 nommant pour cinq ans :

Antonio André \*  
Adrien Bonnefil \*  
Franck Bouchereau \*  
Donasson Alphonse  
Léon Mirambeau

## **CONSEILS D'ADMINISTRATION**

### ***Banque de la République d'Haïti (BRH)***

## **Moniteur # 76-B du 27 septembre 1979**

Arrêté du 26 septembre 1979 nommant pour trois ans :

Antonio André, Gouverneur \*  
Edouard Racine, Gouverneur Adjoint \*  
René Lafontant, Directeur Général \*  
Lameck Georges, Membre \*  
Allan Nolté, Membre \*

## **Moniteur # 42 du 21 juillet 1980**

Arrêté du 18 juillet 1980 nommant pour trois ans :

Gérard Martineau, Gouverneur \*  
Raoul Berret, Gouverneur Adjoint  
René Lafontant, Directeur Général \*  
Lameck Georges, Membre \*  
Allan Nolté, Membre \*

## **Moniteur # 12 du 8 février 1982**

Arrêté du 8 février 1982 nommant pour trois ans :

Marcel Léger, Gouverneur \*  
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint \*  
Jean Claude Sanon, Directeur Général \*  
Lameck Georges, Membre \*  
Bonivert Claude, Membre \*

## **Moniteur # 51 du 19 juillet 1982**

Arrêté du 12 juillet 1982 nommant pour trois ans :

Antonio André, Gouverneur \*  
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint \*  
Jean Claude Sanon, Directeur Général \*  
Lameck Georges, Membre \*  
Bonivert Claude, Membre \*

## **Moniteur # 26 du 18 avril 1983**

Arrêté du 6 avril 1983 nommant pour trois ans :

Allan Nolté, Gouverneur \*  
Luckner Ulysse, Gouverneur Adjoint \*  
Jean Claude Sanon, Directeur Général \*  
André Josaphat, Membre \*  
Stanley Théard, Membre

## **Moniteur # 70 du 6 octobre 1983**

Arrêté du 31 août 1983 nommant pour trois ans :

Allan Nolté, Gouverneur \*  
Luckner Ulysse, Gouverneur Adjoint \*  
Jean Claude Sanon, Directeur Général \*  
André Josaphat, Membre \*  
Gérard Pierre-Louis, Membre

## **Moniteur # 43 du 20 juin 1985**

Arrêté du 11 juin 1985 nommant pour trois ans :

Jean Claude Sanon, Gouverneur \*  
Jacques Joubert, Gouverneur Adjoint \*  
Félix Gaston, Directeur Général \*  
Stanley Théard, Membre  
Bonivert Claude, Membre \*

## **Moniteur # 19 du 27 février 1986**

Arrêté du 27 février 1986 nommant pour trois ans :

Onill Millet, Gouverneur \*  
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint \*  
Sully Belancourt, Directeur Général \*  
Joseph Lagroue, Membre \*  
Guy A. Douyon, Membre

## **Moniteur # 57 du 30 juin 1988**

Arrêté du 23 juin 1988 nommant :

Hubert Comeau \*, Membre du Conseil d'Administration en remplacement de Guy A. Douyon, démissionnaire.

## **Moniteur # 71-A du 11 août 1988**

Arrêté du 3 août 1988 nommant :

Joseph Lagroue \*, Directeur Général en remplacement de Sully Belancourt, démissionnaire, et Gérard Noël \*, Membre.

### Moniteur # 85-A du 29 septembre 1988

Arrêté du 26 septembre 1988 nommant pour trois ans :

Ernest Ricot, Gouverneur  
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint \*  
Eddy V. Etienne, Directeur Général \*  
Yvon Guirand, Membre  
Ernst Nicolas, Membre \*

### Moniteur # 48 du 26 juin 1989

Arrêté du 22 juin 1989 nommant pour trois ans :

Jacques Vilgrain, Gouverneur  
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint \*  
Charles Beaulieu, Directeur Général \*  
Fritz Viala, Membre  
Fritz Laurenceau, Membre \*

### Moniteur # 30 du 29 mars 1990

Arrêté du 26 mars 1990 nommant Serge Pothel, Gouverneur.

### Moniteur # 68-A du 6 août 1990

Arrêté du 3 août 1990 nommant :

Charles Beaulieu, Gouverneur \*  
Fritz Laurenceau, Gouverneur Adjoint \*  
Joachim Noël, Directeur Général \*  
Fritz Viala, Membre  
René Durand, Membre \*

### Moniteur # 28-A du 1<sup>er</sup> avril 1991

Arrêté du 21 mars 1991 nommant :

Roger Pérodin, Gouverneur \*  
Dumas Benjamin, Gouverneur Adjoint \*  
Monique Ph. Thébaud, Directeur Général \*  
Marie Thérèse O. Narcisse, Membre \*  
Vénel Joseph, Membre \*

### Moniteur # 94-A du 2 décembre 1991

Arrêté du 25 novembre 1991 nommant :

Bonivert Claude, Gouverneur \*  
Fritzner Beauzile, Gouverneur Adjoint \*  
Monique Ph. Thébaud, Directeur Général \*  
Marie Thérèse O. Narcisse, Membre \*  
Serge Pérodin, Membre \*

### Moniteur d'octobre 1994

Arrêté d'octobre 1994 nommant la Commission Provinciale de Gestion de la BRH :

Roger Pérodin, Président \*  
Bonivert Claude, Membre \*  
Monique Ph. Thébaud, Membre \*  
Vénel Joseph, Membre \*  
Dumas Benjamin, Membre \*

### Moniteur # 99 du 15 décembre 1994

Arrêté du 8 décembre 1994 nommant :

Leslie Delatour, Gouverneur  
Fred Joseph, Gouverneur Adjoint  
Roland Pierre, Directeur Général  
Vénel Joseph, Membre \*  
Henry Cassion, Membre

### Moniteur # 9 du 31 janvier 1996

Arrêté du 16 janvier 1996 nommant Fritz Jean, Gouverneur Adjoint, en remplacement de Fred Joseph.

### Moniteur # 12 du 12 février 1998

Arrêté du 9 février 1998 nommant:

Fritz Jean, Gouverneur  
Roland Pierre, Gouverneur Adjoint  
Henry Cassion, Directeur Général  
Vénel Joseph, Membre \*  
Max Étienne, Membre \*



## Liste des circulaires émis au cours de l'exercice 1999

| Date de parution | Objet                                                                                                                           | Date d'entrée en vigueur |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 10 décembre 1998 | Circulaire no. 88 sur les normes en matière de suffisance des fonds propres.                                                    | 10 décembre 1998         |
| 31 décembre 1998 | Circulaire no. 83-3 sur les limites régissant la concentration des risques de crédit.                                           | 31 décembre 1998         |
| 29 janvier 1999  | Circulaire no. 94-1 sur les modalités et l'échéancier d'introduction des chèques standardisés dans le système bancaire haïtien. | 29 janvier 1999          |

## *D. ANNEXE STATISTIQUE*



Dépôt légal : 2ème trimestre 2000

No. 00-06-217

Bibliothèque Nationale d'Haïti

---

*Photo de couverture (en filigrane) :  
Sur l'emplacement actuel de la cathédrale de  
Port-au-Prince, structure de la «banque  
Domingue» utilisée en 1900 pour la construction  
de l'église Saint-Antoine de Padoue à l'avenue  
Pouplard, Port-au-Prince.*

Mise en page : Banque de la République d'Haïti

Achevé d'imprimer : juin 2000

Imprimeur : Logo Plus, Inc.

Miami, Floride.

Pour toutes informations, s'adresser à :

Banque de la République d'Haïti  
Direction Monnaie et Analyse Économique

Port-au-Prince, Haïti

Boîte Postale : (BP) 1570

Téléphone : 299-1130

Télécopieur (Fax) : 299-1149

Internet : <http://www.brh.net>

E-mail : [brh\\_mae@brh.net](mailto:brh_mae@brh.net)

ISSN 0257 4349